L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1406 - VENDREDI 06 JANVIER 2017 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



«Agriculteur», «exploitant agricole»...



Les enjeux d'un statut professionnel aux contours flous

Deux ans après la promulgation de la loi d'Avenir agricole, le décret d'application du registre des actifs agricoles n'est toujours pas paru. Pourtant, la définition de l'exploitant agricole est une préoccupation croissante à l'heure où certains agriculteurs délèguent complètement la gestion de leurs fermes, où le nombre des pluri-actifs progresse, où des acteurs extérieurs à l'agriculture -gestionnaires d'exploitations agricoles- qui ne possèdent ni foncier, ni machine agricole, sont des intervenants de plus en plus actifs sur le marché. Agriculteur actif, retraité, héritier, gestionnaire d'exploitations agricoles... Qui peut vraiment prétendre au titre d'exploitant agricole ? L'élection présidentielle en France et les premiers débats à Bruxelles sur la prochaine Pac devraient remettre ce débat sur le devant de la scène. Ce grand chantier s'ouvre en 2017 pour une profession aux contours flous en attente d'une définition de l'exploitant agricole qui clarifie certaines situations.

Page 3

Côte d'Or

› Formation agroforesterie

Une nouvelle pratique à découvrir



Photo CA58

Nièvre

› Accords interprofessionnels

Nouvelle modalité de gestion des bovins très sales à l'abattoir



Yonne

› Mécanisation

Un levier d'optimisation prioritaire !







Sommaire

Côte d'Or

04 • Reproducteurs bovins: Éleveurs charolais, rendez-vous à Arnay
05 • Méthanisation: Du neuf sur les conditions de rachat
06 • Les vœux des présidents

Nièvre

07 • ZDS : Le travail syndical paye
08 • Accords interprofessionnels: Nouvelle modalité de gestion des bovins très sales à l'abattoir

Yonne

09 • Économie: Les chiffres clés du département
10-11 • Mécanisation: Un levier d'optimisation prioritaire !
12 • FDSEA 89: Dernier Conseil de l'année

Région

13 • Interbev Bourgogne: L'alternative export se construit
14 • Bourgogne du Sud: Échec mais pas échec et mat
15 • Les vœux des présidents

Filières

16 • Viticulture Foncier bourguignon: Lente tempête
17 • Élevage Pour la reproduction et le progrès génétique du troupeau: Penser IA !

Infos Services

18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

Aides bio et MAEC

Versement de l'avance de trésorerie 2016 en mars 2017

«Pour les MAEC et les aides bio 2015, le paiement du solde ne pourra pas intervenir avant mars 2017», selon le ministère, le 22 décembre. Ce retard est, selon le ministère, lié *«à la grande diversité de ces mesures et de la complexité de certaines d'entre elles»*. L'avance de trésorerie (ATR) versée en mai dernier pour pallier ce retard des aides 2015 va être augmentée sur trois points. Le plafond de l'ATR 2015 pour les MAEC surfaciques est augmenté de 7 200 euros à 10 000 euros, celui pour les aides bio conversion de 14 400 euros à 18 000 euros et le montant unitaire pour les MAEC surfaciques localisées (hors MAEC systèmes) va être augmenté de 100 euros par hectare à 150 euros par hectare. Cette revalorisation de l'ATR 2015 doit être versée sur le compte des agriculteurs fin janvier 2017.

Pour les MAEC et les aides bio 2016, l'ATR sera versée en mars 2017 et sera améliorée *«pour tenir compte de l'expérience de 2015»*. La Fnab (agriculteurs bio) demandait *«la mise en place, avant janvier 2017, d'une ATR 2016, avec transparence Gaec»*. Si l'échéance demandée n'est pas en accord avec l'annonce du ministère, la prise en compte de la transparence Gaec l'est. Le ministère précise dans son communiqué *«qu'il sera tenu compte de la transparence des Gaec dans l'application des plafonds»*. En outre, *«certains montants unitaires et plafonds pourront être augmentés pour mieux correspondre à la spécificité de certaines MAEC localisées»*. La Fnab rappelle que ces retards de paiement posent des problèmes de trésorerie dans les fermes *«souvent intenables : les banques n'ont plus confiance dans les engagements de l'État»*. Suite aux annonces du ministère, la Confédération paysanne note *«une avancée, mais pas à la hauteur des enjeux»*. En outre, le syndicat rappelle qu'avec ces retards, *«de nombreux paysans […] se retrouvent en situation délicate»*. Dans son communiqué, le ministère constate que l'ATR versée en mai 2016 pour remédier au retard de 2015 *«correspond en général à environ 80 % de l'aide attendue. Toutefois, […] dans certains cas particuliers, cette ATR est nettement inférieure aux aides attendues»*. **CR**

▸PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?

Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'Etat ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Accueil Installation (PAI). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'État). Contactez Maëlle Sureau du Point Accueil Installation au 03 80 68 67 72.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 99.

Saône et Loire Trouver un repreneur ou un associé

Vous souhaitez arrêter votre activité et la transmettre à un jeune ? Vous souhaitez trouver un associé pour gagner en qualité de vie ou remplacer un associé sortant ? La Chambre d'agriculture facilite vos recherches grâce à un service unique en son genre : le Répertoire Départ Installation (RDI). Son principe est simple: vous mettre en contact avec des candidats qui correspondent à votre profil et vous accompagner pendant toute la durée d'essai avant l'installation effective. N'hésitez pas à contacter Gaël Pellenz au 03 85 29 57 33.

Yonne Futurs retraités, la DICAA est une obligation

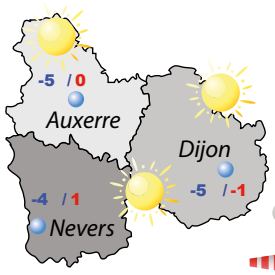
4 ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.3 ans au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document Cerfa à la Chambre d'agriculture, que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03 86 94 21 95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 6 au 15 janvier 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 06 Janvier

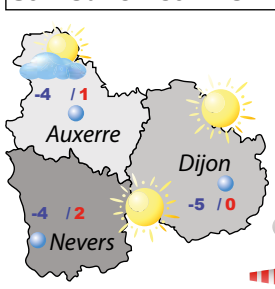


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 0 à 2 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Ste Mélaine
Soleil : 08:34 - 17:11
Lune : 12:55 - 01:14

Samedi 07 Janvier

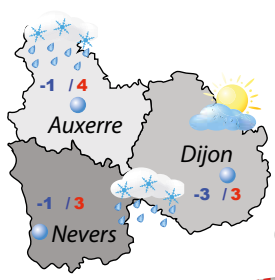


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : 1 à 3 °C
Vents : Nord 10 km/h

St Raymond
Soleil : 08:33 - 17:13
Lune : 13:27 - 02:26

Dimanche 08 Janvier



Mitigé
Cette journée sera partagée entre belles éclaircies et précipitations de pluie et neige mêlées.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 3 à 5 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Lucien
Soleil : 08:33 - 17:14
Lune : 14:05 - 03:40

Prévisions à 7 jours

Lundi 09 au Mercredi 11 Janvier :

Un ciel couvert s'annonce pour ces prochains jours.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 7 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Jeudi 12 au Dimanche 15 Janvier :

Cette période sera partagée entre précipitations et belles éclaircies.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : -1 à 6 °C T° maxi. : 3 à 5 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure



Ferme du Luteau
Notre métier, un poulet de qualité

Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

Enjeu d'avenir

Ces sociétés qui gèrent des exploitations pour autrui

Ils ne possèdent ni foncier, ni machine agricole, mais ils gèrent des exploitations agricoles, souvent de grandes cultures, et sont rémunérés en partie sur la marge dégagée. Ce sont les gestionnaires d'exploitations agricoles, un métier en développement qui consiste, pour quelques sociétés, à gérer des terres pour le compte de propriétaires de foncier, en faisant appel à des entreprises de travaux agricoles.



Comme le révélait le magazine Réussir Grande Cultures en mai, d'après les recherches menées par la chercheuse de Toulouse Geneviève Nguyen, 12 % des exploitations françaises de grandes cultures seraient gérées par un tiers, de A à Z. Si leurs propriétaires conservent le statut d'agriculteur, au quotidien ces fermes sont gérées par des entreprises de travaux agricoles ou par des sociétés de gestion d'exploitations agricoles. Ces dernières sont plus rares, et en plein développement depuis une quinzaine d'années en France. Elles ont pour nom Ag'Conseil02, Terréa ou Agriland et proposent de faire l'intermédiaire entre les propriétaires de foncier agricole qui voudraient déléguer, et les entrepreneurs de travaux agricoles. Ces sociétés se rémunèrent généralement par un forfait à l'hectare (entre 40 et 60 EUR/ha en fonction du temps consacré) et un pourcentage de la marge agricole (de 1 à 15 % selon les entreprises). «*Il y a autant de contrats que de clients*», explique Damien de Riberolles, responsable d'Agriland en France.»

Retraités, héritiers, investisseurs... le panel est diversifié

La typologie de leur clientèle est relativement large. Ce sont des agriculteurs en place, des retraités, des personnes qui viennent d'hériter ou des investisseurs qui veulent diversifier leur patrimoine. Selon Damien de Riberolle, de plus en plus de retraités veulent garder leurs terres libres de fermier. «*Avant, quand le fils ne voulait pas reprendre, les agriculteurs vendaient, explique-t-il. Depuis un an ou deux, ils veulent garder le lien. Même pour une rémunération de 50 ou 60 EUR de l'hectare, ils le gardent. C'est une certitude d'emploi, une possibilité de se retourner*». Plus généralement, la terre apparaît dans ces investissements comme une activité suffisamment lucrative pour être déléguée, mais pas assez pour s'y consacrer soi-même. «*On se pose beaucoup de questions sur le capital investi en agriculture, explique Alexandre Lemaire, dirigeant de Terrea, en Seine et Marne. Le rapport est de 3 % en céréales ; les gens ne souhaitent plus investir de temps, ils estiment que ça leur rapportera plus de développer une autre activité*».

Ces sociétés ne possèdent ni foncier, ni machine agricole. Elles se positionnent comme des compléments aux entreprises de travaux agricoles, qui effectuent les travaux. «*Pour être un vrai conseiller, il ne faut pas être juge et partie,* explique Alexandre Lemaire. *Si le labour n'est pas bien réalisé par les entreprises de travaux agricoles, mon rôle à moi, c'est d'alerter. Nous défendons les intérêts du propriétaire exploitant*». Alexandre Lemaire exerce ce métier depuis une quinzaine d'années. Il a monté sa société il y a sept ans, qui gère aujourd'hui 3500 hectares. «*On a remarqué que dans les grosses entreprises de travaux agricoles, l'aspect technique et conseil était délaissé et que cela avait un impact économique sur l'exploitation, explique-t-il. Nous avions aussi eu des demandes au préalable, de gens qui préfèreraient ne plus avoir de salariés.*»Agriland a été créé en Belgique en 1985 par trois propriétaires qui se sont rencontrés au service militaire et voulaient garder leurs terres libres de bail de manière transparente, retrace Damien de Riberolles. Ils gèrent aujourd'hui 12 000 hectares en Belgique, un peu moins de 3 000 en France.

L'activité se développe dans les régions d'élevage

Si elle s'est développée dans le Bassin parisien, la gestion pour autrui n'est plus l'apanage des grandes cultures. Agriland a ouvert une filiale dans l'Ouest, il y a un an et demi. Sur ces territoires de polyculture-élevage, Agriland intervient dans des exploitations diversifiées, qui veulent se concentrer sur l'élevage, et déléguer complètement les cultures. D'ailleurs dans les plaines, un gestionnaire peut intervenir dans des exploitations qui conservent du matériel et où travaille déjà un chef de culture. «*On intervient en conseil, pour conforter le chef de culture qui est en day to day*», explique Alexandre Lemaire.

Les gestionnaires vont jusqu'à orienter les choix futurs de l'exploitation. «*Nous agissons comme un gérant de société qui doit prendre des décisions, même structurelles,* précise Alexandre Lemaire. *Partir en bio, développer les cultures industrielles, se regrouper avec des exploitations voisines. Mais c'est toujours l'agriculteur qui a la décision*». Pourtant, ils assurent rester seulement des conseillers, des prestataires de service. «*Il y a toujours un agriculteur,* explique Alexandre Lemaire. *Je prends une partie du risque économique sur mon service, mais la majorité du risque est prise par l'agriculteur, qui continue à agir comme un agriculteur normal*».



Un chantier pour 2017 :
Qui sera reconnu exploitant agricole demain ?

Deux ans après la promulgation de la loi d'Avenir agricole, le décret d'application du registre des actifs agricoles n'est toujours pas paru. Pourtant, la définition de l'exploitant agricole est une préoccupation croissante à l'heure où certains agriculteurs délèguent complètement la gestion de leurs fermes, où le nombre des pluri-actifs progresse, où des investisseurs extérieurs à l'agriculture, étranger parfois, s'intéressent aux rendements de la terre et où, de nouvelles formes d'agriculture émergent (verticale, sur les toits...). Beaucoup d'actualité de ces derniers mois ont fait ressurgir la même question de fond : qui sera reconnu exploitant agricole demain ? Qui pourra bénéficier d'aides publiques pour exercer cette activité ? Quels seront les contours juridiques de la profession d'agriculteur ? La question provoque le débat parce qu'il n'existe pas de définition de l'exploitant agricole dans le droit rural qui ne définit que l'activité agricole (et seulement depuis 1988), pas ce qu'est l'agriculteur. Et ce débat est d'autant plus animé que le budget de la Pac semble menacé en interne et que les crises économiques dans les filières rendent la manne publique toujours précieuse à l'économie des exploitations.

Une partie de la réponse aurait pu venir de la création d'un registre des actifs agricoles, demandée lors du vote de la loi d'avenir, notamment par la FNSEA, toujours en attente d'une réponse satisfaisante. À l'heure où les agriculteurs âgés semblent de plus en plus nombreux à préférer faire exploiter leurs terres par des entreprises de travaux agricoles, plutôt qu'à faire valoir leurs droits à la retraite, l'ancien président de l'APCA Guy Vasseur et Daniel Prieur, secrétaire général adjoint de la FNSEA, se sont inquiétés de ce dossier, émus devant l'augmentation possible de ces agriculteurs non actifs...

Sur un plan purement syndical, la FNSEA voudrait que l'agriculture se présente «*comme une vraie profession et pas un état de vie*», et ne soit pas assimilée à des «*gérants de domaines*», explique Daniel Prieur.

L'élection présidentielle en France et les premiers débats à Bruxelles sur la prochaine Pac devraient remettre ce débat sur le devant de la scène. Un chantier pour 2017.

Reproducteurs bovins

Éleveurs charolais, rendez-vous à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise une exposition-vente samedi 28 janvier.

La vente de reproducteurs charolais d'Arnay-le-Duc confirme son retour sur l'agenda bourguignon en revenant une seconde fois consécutive après sa relance en 2016.

De jeunes bovins, aux normes sanitaires en vigueur, seront proposés sous un hall de l'agriculture rénové. Thierry Maréchal, président du comice arnétois, attend un succès grandissant de cette manifestation qui avait recensé 10 exposants et 25 animaux -dont huit qui avaient trouvé preneur- il y a exactement un an: *«Le bilan avait été plutôt correct pour une première. Certains éleveurs étaient malgré tout peut-être réticents à l'idée de venir à cette édition : ils seront bien sûr les bienvenus cette année. La conjoncture est toujours aussi difficile, mais nous approchons de la mise à la reproduction et peu de ventes semblent avoir été réalisées en fin d'année : les éleveurs qui n'ont toujours pas de reproducteurs auront l'occasion d'en trouver un qui leur convient samedi 28 janvier, tout au long de la journée, en fonction de leur objectifs génétiques. Il sera possible de discuter les prix, chacun sera libre de choisir le tarif qu'il désire.»*. Thierry Maréchal se ravit du nouvel accueil réservé au hall de l'agriculture arnétois : *«la structure a été rénovée il y a plusieurs mois et tout est fait pour recevoir du monde dans de très bonnes conditions. Ce sera un plaisir de venir, d'échanger et de négocier avec les exposants dans cet événement très différent des autres ventes de reproducteurs, que nous ne voulons absolument pas concurrencer»*.

Les exposants sont invités à s'inscrire avant le 20 janvier au 06 89 40 12 66.

AURÉLIEN GENEST



Le foirail rénové avait déjà accueilli le concours national ovins au mois d'août.



En 2016, plusieurs visiteurs et exposants étaient venus de Saône-et-Loire, dont Pierre-Olivier Renard, fils d'éleveur dans le secteur autunois.

Formation agroforesterie

Une nouvelle pratique à découvrir

L'agroforesterie peut être définie comme étant l'association, sur une même surface, d'arbres et de productions agricoles. Et tout l'art de l'exploitant agroforestier consiste à jouer sur les interactions entre les arbres et les systèmes de cultures (ou d'élevage) pour mieux produire.

Créer une parcelle agroforestière peut s'envisager de différentes manières : éclaircir une surface boisée et y implanter des cultures ou des pâtures, ou à l'inverse planter des arbres à faible densité sur une surface cultivée ou pâturée.

Sans oublier la plantation d'alignements d'arbres ou de haies en bordure de parcelles.

Dans tous les cas, on obtient un système original, qu'il faut piloter de manière dynamique pour concilier production et protection de l'environnement. L'agroforesterie est en rupture avec les évolutions récentes de l'agriculture qui ont vu l'arrachage des arbres, l'intensification des productions et l'artificialisation du milieu.

Un retour des arbres dans les parcelles est-il encore possible ? souhaitable et réaliste ? Si ces questions vous interpellent, nous vous invitons à participer à une formation organisée par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or début 2017.

Cette formation sera conduite en deux temps :
1) une journée destinée à découvrir la pratique de l'agroforesterie : présentation des différents systèmes, évaluation technique et économique des systèmes, témoignage,
2) à l'issue de cette journée, deux jours seront proposés aux exploitants souhaitant réfléchir à la mise en œuvre d'un projet agroforestier sur leur exploitation.

La première journée est programmée le 9 février. Informations et inscriptions auprès de Sylvie Lemaire (03 80 68 66 78 ou sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr). Formation gratuite pour les ayants droit Vivéa.

Le réseau rural français agroforestier

Les différents intervenants qui animeront la formation proposée font partie du Réseau Rural Agroforestier Français. Mettant en réseau l'ensemble des partenaires, il est décliné dans chacune des 13 régions françaises, et a pour but premier d'améliorer la connaissance des systèmes agroforestiers et de promouvoir leur développement.
En 2016, ce réseau a rédigé un guide pratique et juridique de l'agroforesterie. Pour la région Bourgogne Franche Comté, le réseau est animé par Etienne Bourgy, chargé de projets énergie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



CA58

Méthanisation

Du neuf sur les conditions de rachat

L'arrêté tarifaire cogénération pour les unités de moins de 500 kWé a été récemment publié.

On l'attendait depuis plus d'un an … Le nouvel arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les unités de méthanisation est paru le 14 décembre 2016 au JO. Cet arrêté, dit «*BG16*», fixe les conditions de rachat de l'électricité produite par cogénération par les installations de puissance inférieure à 500 kW. Quels en sont les points clés ? Le tarif de base est dégressif de 17,5 c€/kWh (pour une puissance installée inférieure ou égale à 80 kW) à 15 c€/kWh (pour une puissance maximale égale à 500 kW). À ce tarif s'ajoute une prime pour les effluents d'élevage de 5 c€/kWh pour une valorisation supérieure ou égale à 60% (montant linéaire de 0 à 5 suivant le taux d'effluent). Ainsi, pour les unités valorisant à minima 60% d'effluents d'élevage, le tarif complet s'élève de 20 à 22,5 c€/kWh. Une décote du tarif de base est prévue si la proportion maximale de 15% de cultures principales est dépassée (sur une moyenne de trois ans). L'arrêté introduit également une dégressivité du tarif de base de 0,5% par trimestre à compter du 1er janvier 2018 pour les nouveaux contractants. Le contrat est prévu sur 20 ans à compter de sa prise d'effet, mais avec un plafonnement des sommes versées à un fonctionnement en équivalent pleine puissance à 140 000 heures sur la durée totale du contrat.

Pour les installations de puissance comprise entre entre 300 et 500 kW, l'accès à un contrat d'achat BG16 est conditionné à : 1)la réalisation d'une étude de préfaisabilité de l'injection pour les installations situées sur une commune desservie par un réseau de gaz naturel. Seules les installations pour lesquelles l'étude montre l'impossibilité d'injecter (par rapport aux débits et aux coûts de raccordement) pourront prétendre à bénéficier



d'un contrat d'achat en cogénération. 2) un avis favorable du préfet sur le plan d'approvisionnement de l'installation au regard notamment d'un fonctionnement performant (> 6500 h/an), d'une proportion maximale de 15% de cultures principales et de l'absence de conflits d'usages sur les ressources.
L'augmentation de puissance de l'installation est limitée à 15% de la puissance initiale.

A noter la disparition de la «*prime chaleur*», composante des tarifs précédents. Au regard du seul tarif de rachat, il ne serait donc plus indispensable de valoriser la chaleur issue de cogénération pour rentabiliser son installation. Cependant, la valorisation de chaleur fait partie intégrante de la cohérence des projets (les rendements thermiques moteurs sont aussi importants que les rendements électriques), et un projet qui ne serait pas réfléchi dans sa globalité ne retiendrait pas l'attention des financeurs publiques. Mais ces derniers sont moins exigeants que ne l'était la réglementation des tarifs de rachat.

Pour toute demande d'information, et pour vous accompagner dans la réflexion sur vos projets méthanisation, contactez Sylvie Lemaire – Chambre d'agriculture de Côte d'Or – 03 80 68 66 78

Valorisation paysagère

Quatre communes à l'honneur

Le palmarès des villes et villages fleuris de Côte-d'Or a été dévoilé le mois dernier.

Les trophées départementaux de la valorisation paysagère ont été remis jeudi 8 décembre dans le cadre du Salon Cité 21. Le palmarès 2016 met en avant quatre communes de Côte d'Or avec Arc-sur-Tille, Courtivron et Seurre qui décrochent leur toute première fleur et Semur-en-Auxois qui en remporte une deuxième. Voici le palmarès complet.

Une fleur : Arc-sur-Tille (primée en 2016), Alise-Sainte-Reine, Bonnencontre, Chamesson, Charmes, Chaumont-le-Bois, Courtivron (primée en 2016), Drée, Foncegrive, Frénois, Ladoix-Serrigny, Marsannay-la-Côte, Merceuil, Messigny-et-Vantoux, Minot, Mirebeau-sur-Bèze, Nolay, Perrigny-lès-Dijon, Premeaux-Prissey, Selongey, Senailly, Seurre (primée en 2016), Soirans, Velars-sur-Ouche, Villers-la-Faye.

Deux fleurs : Arnay-le-Duc, Auxonne, Bèze, Billey, Châteauneuf-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine, Chevigny-Saint-Sauveur, Darcey, Darois, Faverolles-lès-Lucey, Is-sur-Tille, Lacanche, Levernois, Marcellois, Marcilly-sur-Tille, Montagny-lès-Beaune, Pouilly-en-Auxois, Santenay, Saulieu, Savigny-lès-Beaune, Semur-en-Auxois (primée en 2016), Trouhaut, Velogny, Villaines-les-Prévôtes.

Trois fleurs : Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Missery, Montbard, Nuits-Saint-Georges, Poiseul-la-Grange, Roilly, Saint-Apollinaire, Talant, Venarey-Les Laumes, Vignoles.

Quatre fleurs :
Beaune, Quétigny

Divers trophées

Trophée Dijon Céréales (communes qui ont été distinguées pour leur engagement et leur motivation en matière de valorisation paysagère) : Saulieu.
Trophée Caue (valorisation paysagère en lien avec un urbanisme pertinent) : Talant.
Trophée des stations vertes de vacances (valorise les réalisations d'une commune labellisée Station Verte) : Santenay.
Trophée des climats du vignoble de Bourgogne (concerne les communes situées dans la zone inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco) : Morey-Saint-Denis.
Trophée de l'arbre : Bonnencontre.
Trophée de la première participation : Francheville.
Trophée de la meilleure progression : Aiserey.
Trophée de l'équipe de bénévoles : Billey.
Trophée du fleurissement sur le thème du vélo : Darois et Selongey.
Trophée de la plus belle mairie fleurie : Auxonne.
Trophée de la nature et de la biodiversité : Mirebeau-sur-Bèze.
Trophée de la mise en valeur des rivières et des plans d'eau : Arnay-le-Duc.
Trophée de la mise en valeur du patrimoine : Mont-Saint-Jean.
Trophée *«vignobles et découvertes»* : Chaumont-le-Bois.
Trophée du fleurissement à thème : Vélogny.
Trophée des petits jardiniers : Lamarche-sur-Saône.
Trophée du jardinier : Jérémy Berthier de Premeaux-Prissey.
Trophée de la commune de l'année : Montbard.
Trophée du canton fleuri de l'année : Saint-Apollinaire.



A.Guillaume Côte-d'Or-tourisme

La commune de Seurre décroche sa première fleur. Crédit photo A. Guillaume-Côte d'Or Tourisme

► Formations

11/01-12/01 - Se perfectionner dans le traitement à bas volume. À Saint Seine l'Abbaye ou le 12 janvier à Bretenière. Françoise Gonin, CA21 – 03 80 91 06 76 mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

13-31/01 - Dresser son chien au troupeau : initiation. Du 13 au 31 janvier 2017 (5j) à Thoisy-le-Désert. En partenariat avec le SDEO 21. Inscription : Jean-Marc Bidoire, 03 80 68 66 58, seo21@orange.fr

16/01-06/02 - Inséminer soi-même ses vaches: (2 j) . Lieu à définir. Aurore Gérard, Chambre d'agriculture 21 03 80 90 68 72 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

17/01-24/01 - Word et Excel : bien utiliser les logiciels de bureautique. Les 17 et 24 janvier à Dijon, Aline Parize, Chambre d'agriculture 21 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

24/01 - Être autonome pour vérifier ses engins de levage. À Venarey-Les Laumes. Aline Parize, Chambre d'agriculture 21 – 03 80 68 66 28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

26/01 - Gérer les pathologies liées à l'alimentation en élevage caprin. Lieu à définir En partenariat avec le GDS 21. Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.

30/01 - Biosécurité dans les élevages avicoles. À Pouilly-en-Auxois. Inscription auprès de Lucile Rouillard, Chambre d'agriculture 21, 03.80.68.66.31 mathilde.schryve@cote-dor.chambagri.fr

31/01 - Résoudre les boiteries et pathologies des pattes en élevage laitier : À Cîteaux. En partenariat avec ECEL 21. Inscription : Jean-François Dessolin, 03 80 68 67 16, jfd.ocl21@ucacig.fr.

31/01 - Utiliser la phyto-aromathérapie en élevage laitier : à Châtillon-sur-Seine. En partenariat avec ECEL 21. Inscription : Jean-François Dessolin, 03 80 68 67 16, jfd.ocl21@ucacig.fr.

02/02 - Réviser la mécanique de base et entretien de son/ses tracteurs. À Bretenière, Aline Parize, Chambre d'agriculture 21 03 80 68 66 28 aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Les **vœux** des présidents • Les **vœux** des présidents • Les **vœux** des présidents •

En marche pour 2017



Formuler des vœux pour une nouvelle année n'est pas un exercice facile. Il y a un an, j'avais émis des vœux pour le monde agricole et avec le recul, je constate qu'aucun n'a été exaucé ! Nous avons vécu en 2016 une succession de catastrophes : baisse des prix, gel de la vigne, inondations à répétition, rendements exécrables, qualités désastreuses et, par-dessus le marché, une réforme de la Pac qui peine à se mettre en place, entraînant des conséquences financières importantes et graves sur nos trésoreries.

L'année 2016 est à oublier au plus vite. Néanmoins, elle va peser lourdement et durablement sur nos exploitations.

2017 sera une année importante, marquée par les élections présidentielles et législatives. Ce sera un enjeu fort pour l'agriculture car nous aurons un nouveau Président avec très certainement un nouveau projet pour le pays. Notre agriculture aura plus que jamais besoin de projets et d'ambitions pour offrir de nouvelles perspectives.

Le défi à relever est important mais notre agriculture, par le passé, en a déjà vu d'autres et je reste persuadé et convaincu qu'avec courage, volonté, abnégation, organisation et intelligence des hommes et des femmes, nous réussirons. Plus que jamais, nous devrons rester solidaires et unis autour de nos valeurs. A toutes et à tous et en toute humilité, je vous souhaite au nom du Conseil d'administration, une bonne et heureuse année. Que 2017 vous apporte la santé et la prospérité, à vous et à vos proches.

Fabrice Faivre, président de la FDSEA



Après l'année difficile traversée par l'ensemble de la Profession, ce sont des souhaits d'encouragements que je ne peux que vous formuler. Groupama, assureur de proximité et spécialiste des risques agricoles a accompagné en 2016, comme depuis plus de 100 ans, les agriculteurs. Au nom de la Fédération des Caisses Locales de Côte d'Or que je préside, de l'ensemble des présidents, de leurs conseils d'administrations réceptifs et des équipes commerciales ; je peux vous certifier que Groupama restera à vos côtés tout au long de cette année qui débute dans quelques jours. Courage dans la passion qui vous habite, grandes joies et petits bonheurs dans vos moments personnels et professionnels... que 2017 déborde de réussite pour vous tous ainsi que pour vos proches.

Brigitte Fleury, présidente de la Fédération des caisses locales Groupama de Côte d'Or



En phénomènes météo et climatiques, 2016, comme toutes les années passées, a la particularité de battre des records de toutes natures, et non seulement chez nous, en France ou en Europe, mais aussi à l'échelle de tous les continents… Nous en connaissons les causes, nous en subissons les conséquences et ça fait mal… Les repères habituels, et non seulement en météo, sont mis à mal, et même pour certains, se disloquent. L'équilibre géopolitique mondial, les questions sociétales, sociales, environnementales, énergétiques et culturelles en sont quelques exemples. Il est très urgent de comprendre que la prise de conscience individuelle permettra demain de donner les bonnes réponses. Revenons aux fondamentaux. Pour nous aider, commençons à prendre le dictionnaire afin de nous rappeler la définition de quelques mots dont la liste ici n'est pas exhaustive : sobriété, sauvegarde, économie, équité, partage, justice, culture, connaissance, protection, valeur, devoir, citoyen et bien sûr, Liberté, Egalité, Fraternité. Pour nous autres, paysans bio, nous sommes certains qu'une vie biologique optimale des sols est le meilleur gage d'un réel rendement en qualité et en quantité de toute production agricole. Fructueuse et heureuse année 2017 à toutes et tous.

Bernard Krempp, président du Groupement des AgroBiologistes de Côte d'Or



La campagne 2016 restera longtemps gravée dans la mémoire de tous les agriculteurs et viticulteurs de notre département. Les raisons sont multiples (aléas météo hors normes, faiblesse des prix de marché, réglementation) et pour la première fois, toutes les productions sont concernées. A l'aube de cette nouvelle année, l'avenir de nombreuses exploitations est menacé. La France des campagnes est fatiguée, elle a besoin de lisibilité et d'engagements politiques forts pour lui assurer un avenir. En 2017, l'agriculture doit devenir une véritable cause nationale, alors les agriculteurs sauront répondre présent grâce à leur capacité à s'adapter et à innover. En espérant que nous puissions enfin être entendus, je vous souhaite une année pleine de bonheur et de réussite, tant sur le plan personnel que professionnel.

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or

Vous débordez de


Talents Gourmands Crédit Agricole | Champagne Bourgogne 2017

Vous êtes agriculteur, viticulteur, artisan ou restaurateur, inscrivez-vous jusqu'au 12/02/2017 au concours sur :

talents-gourmands.fr

Le lauréat de chacune des 3 catégories se verra offrir 3 000 €, les 6 autres finalistes recevront 1 000 € chacun. Tous bénéficieront d'une publicité dans Bottin Gourmand Magazine.

Parlez-en aux talents autour de vous !

CHAMPAGNE BOURGOGNE

bottin Gourmand

01/2017 – D90107 – Edité par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne – 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes – BETC

En partenariat avec

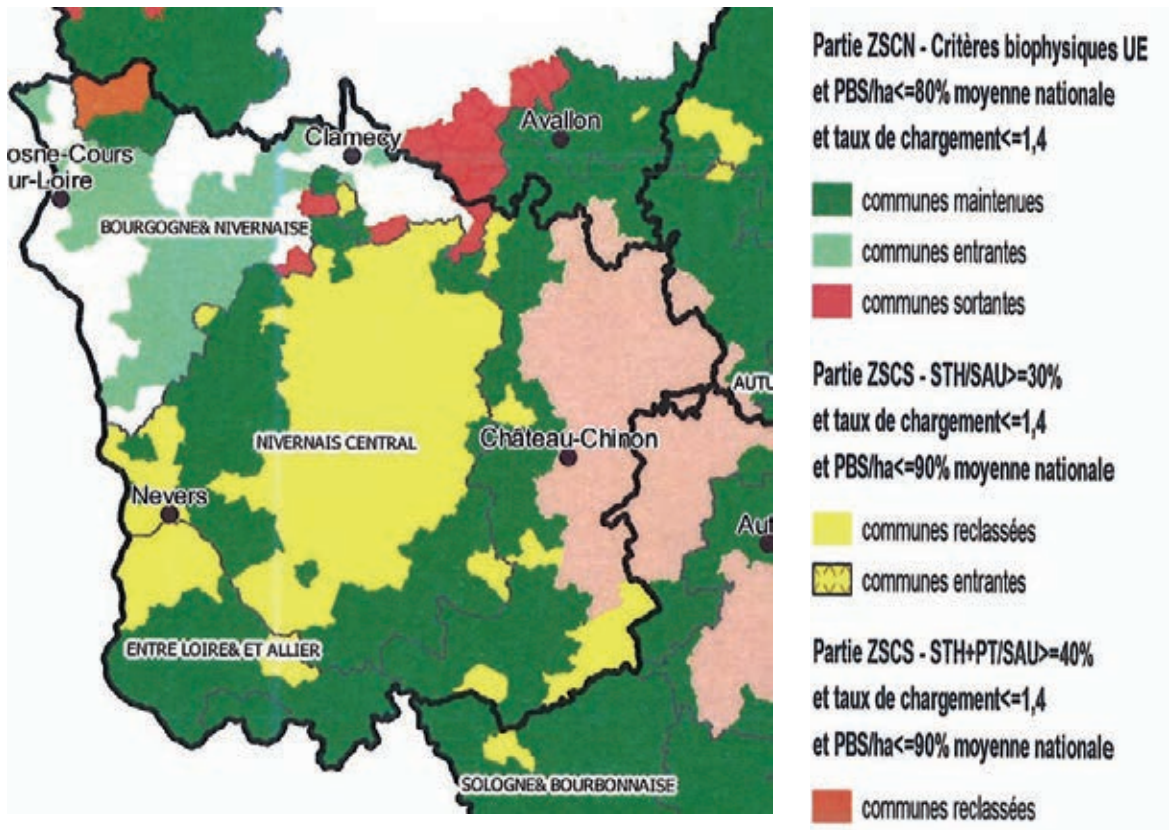
Le concours « Talents Gourmands Crédit Agricole » est organisé par Crédit Agricole S.A., en partenariat avec Les Éditions du Bottin Gourmand, du 02/01/2017 au 12/02/2017 sur le territoire de chaque Caisse régionale participante. 3 lauréats et 6 finalistes seront désignés pour chaque Caisse régionale participante. Les participants doivent avoir leur siège social en France, sur le territoire de la Caisse régionale participante. La liste des Caisses régionales participantes, les conditions complètes de participation et les modalités de désignation des gagnants sont disponibles dans le règlement mis en ligne sur talents-gourmands.fr et déposé chez maître Nelly Marzilli-Fourcaut, huissier de justice, au 6, rue des Fonds-Verts, 75012 Paris.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Syndical

ZDS : Le travail syndical paye

La réforme du zonage des Zones défavorisées Simples (ZDS) avait à juste titre généré beaucoup de craintes pour les agriculteurs du département. Après la première communication du ministère de l'agriculture sur le futur zonage, pas moins de 124 communes étaient déclarées *«sortantes»* et par conséquent inéligibles aux aides ICHN, DJA et prêts bonifiés. Après plusieurs semaines de travail syndical, le point sur la situation au 15 décembre.



Cartographie de la Nièvre après application des 8 critères biophysiques de la commission européenne (en vert foncé et en vert pâle) et du critère herbager (communes reclassées en jaune et orange)
Cartographie réalisée par la DRAAF BFC

Ça va mieux …. Même si le couperet n'est pas passé loin et si du travail reste à faire pour récupérer l'intégralité du zonage historique. Mais à regarder les chiffres, on se dit qu'avec 96 % de communes reclassées et trente et une nouvelles entrantes, le bilan comptable de l'opération aurait pu être beaucoup plus lourd et néfaste pour les agriculteurs Nivernais.

Mobilisation immédiate de la FRSEA et de la FDSEA sur les ZSCS

Immédiatement après la parution des premières cartes, le réseau des FDSEA de Bourgogne Franche/Comté s'est mobilisé, avec le réseau des chambres d'agriculture, les JA et la DRAAF. De premières simulations ont été testées pour percevoir l'impact de celles-ci et rapidement la pertinence du critère herbager s'est révélée incontournable pour réussir à redonner des perspectives aux agriculteurs exploitants dans les communes dans un premier temps exclues. Au final, c'est en appliquant à l'échelle des petites régions agricoles (PRA), un taux de STH dans la SAU supérieur ou égal à 30 % que l'espoir est revenu. Couplé à un taux de chargement inférieur ou égal à 1,4 UGB/ha, ce critère permet à ce jour de voir 118 des 124 communes initialement sortantes, rattrapées. Avec en ligne de mire, à nouveau, l'éligibilité à l'ICHN pour laquelle l'enjeu financier était estimé entre 7 000 et 10 000 € par exploitation. Ouf !

Le travail ne s'arrête pas là !

Ainsi, à ce jour, seules 6 communes historiques n'ont pu retrouver leur statut (Marcy, Moissy-Moulinot, Tannay, Neuffontaines, Saint-Aubin des Chaumes et Saint-Pierre du Mont). Mais en aucun cas le travail syndical ne s'arrête ici. Les discussions avec le ministère sur ce dossier continueront sur la majeure partie de l'année 2017. Déjà de nouveaux critères sont en voie d'expertise sur le plan régional (zones inondables, production brut standard) et pourraient permettre s'ils sont validés par le ministère de récupérer des territoires complémentaires. En tout état de cause, le réseau syndical FDSEA/JA et les chambres d'agriculture y travaillent. Ne sont perdus que les combats que nous ne menons pas. Celui de la zone défavorisée le sera jusqu'au bout.

S.L – FDSEA 58

Les vœux du président de la FDSEA 58



C'est la tradition, voilà revenu le temps des vœux. Les années se succèdent, les vœux de bonne année aussi, sans qu'ils n'aient jamais fait obstacle aux aléas économiques, aux souffrances et à la peine dans la vie des hommes. Nous savons qu'il est vain de ne compter que sur l'échange de vœux pour se protéger. Pourtant nous cédons bien volontiers à ce rituel de partage, de fraternité et d'espérance. Mais en même temps, nous savons que c'est dans l'action et l'addition de nos forces, dans l'unité et la solidarité qu'en 2017 nous trouverons les ressources qui nous permettront de surmonter les épreuves. Car ce serait mentir et mal nous défendre que de promettre que nos problèmes seront résolus par des solutions venues d'ailleurs. C'est d'abord de nous, de nos propres forces, de nos propres ressources, de nos propres capacités que viendront les réponses les plus significatives. Soyons capable en 2017 de mobiliser toute l'énergie nécessaire pour aller chercher ces réponses.

La FDSEA fera sa part pour aller chercher auprès des Pouvoirs publics ce qui peut l'être, pour décrire nos difficultés et convaincre de la justesse de nos propositions.

En 2017, la FDSEA, son président, son directeur, ses administrateurs et toute son équipe de collaborateurs seront à vos côtés, aux côtés de celles et ceux qui sont prêts à poser un regard lucide sur la situation, et qui seront prêt à mobiliser leurs ressources techniques et intellectuelles pour s'adapter.

Nous serons là, non pas pour revendiquer que rien ne change mais pour faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient leur chance dans un monde en mouvement.

Bonne année à toutes et à tous.

Stéphane Aurousseau,
président de la FDSEA 58

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - Tel. 06 82 85 40 55
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

▸Agenda

07/01 Jugement de bétail à Corbigny

Les JA du canton de Corbigny organisent leur concours de jugement de bétail le samedi 7 janvier à partir de 13h30. Rendez vous chez Mathieu Haugoubart à Cervon (lieu-dit Montbaron). Animations sur place (pesée de taureau, buvette, crêpes, exposition de matériels, dégustations...). Restauration le soir sur réservation au 06 48 75 27 34.

▸A noter

Ouverture du débat public sur le projet "Voie Ferrée Centre Europe Atlantique"

La Commission particulière du débat public (CPDP) a organisé ce jeudi 15 décembre, en présence de 200 personnes, la réunion d'ouverture du débat public sur le projet *«Voie Ferrée Centre Europe Atlantique»* (VFCEA) porté par SNCF Réseau.
Cette première réunion qui a eu lieu au Creusot et sera suivie de beaucoup d'autres étant données l'envergure du projet et ses implications en terme d'aménagement du territoire.
- La modernisation de la ligne existante entre Nevers-Chagny ;
- La réalisation d'une gare de correspondances TER-TGV ;
- Une voie ferrée nouvelle (raccordement) offrant un nouvel itinéraire par Le Creusot-Montceau-Montchanin pour les TGV entre Strasbourg et Lyon.

Le débat public va se dérouler pendant trois mois. Les prochaines réunions concernent la Nièvre notamment avec plusieur rendez-vous autour de Nevers :
- Dans le train Nevers-Dijon le 6 janvier : départ 11h32, arrivée 13h55
- A Decize, 16 janvier (18h30 à 21h) - Salle Théodore Gérard, rue Levée Loire

Atelier thématique : modernisation de la ligne Nevers-Chagny, impacts sur l'environnement et effets sur le trafic voyageurs à l'échelle régionale
- A Luzy, 17 janvier (18h30 à 21h) - Salle des fêtes Marcel Joyeux, 1 place de l'Hôtel de ville

Atelier thématique : modernisation de la ligne Nevers-Chagny, impacts sur l'environnement et effets sur le trafic voyageurs à l'échelle régionale
- A Nevers, 18 janvier (18h30 à 21h) - Palais Ducal, salle Mazarin, 1 place de l'Hôtel de ville

Atelier thématique : modernisation de la ligne Nevers-Chagny, impacts sur l'environnement et effets sur le trafic voyageurs à l'échelle régionale
- A Nevers, 23 janvier (18h30 à 21h) - Palais Ducal, salle Mazarin, 1 place de l'Hôtel de ville

Cercle de travail : enjeux économiques du fret ferroviaire pour le tissu productif régional

Accords interprofessionnels

Nouvelle modalité de gestion des bovins très sales à l'abattoir



Les animaux jugés très sales (classés « D »), présentent une zone de salissure qui s'étend de la hanche jusqu'à la pointe de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croûte épaisse.

Depuis le 30 juin 2016, la gestion des animaux sales présentés à l'abattage a évolué pour les animaux classés «D». Le point sur ce changement réglementaire.

La propreté des animaux présentés à l'abattage est estimée sur la base de critères de notations déterminant l'état de salissure des bovins (classement de A = propre, à D= très sale).
Ce classement, dont est systématiquement informé l'éleveur commercialisant les animaux, est reporté sur le bon de pesée de l'animal et entraînait jusqu'alors pour les animaux classés «D» un prélèvement obligatoire de 100 €^{HT} (40 € pour l'abattoir et 60 € pour Interbev servant à alimenter une caisse de maitrise des risques sanitaires).
Au 31 mars 2016, les mesures de gestion de ces bovins classés D étaient les suivantes :
Animal consigné sur pied pendant une période maximale de 48 heures afin que le propriétaire ou le détenteur puisse effectuer les opérations de nettoyage nécessaires à l'autorisation de l'abattage.
Si le bovin avait fait l'objet d'un nettoyage suffisant, alors il était abattu sous conditions prévues à l'abattoir.
Si le bovin n'avait fait l'objet d'aucun nettoyage, il était *saisi sur pied*, c'est-à-dire euthanasié.
En contrepartie de cette nouvelle mesure, les abattoirs n'appelaient plus la pénalité de 100 € HT auprès des apporteurs d'animaux.

Depuis le 30 juin 2106, de nouvelles mesures ont été mises en place par la DGAL (services vétérinaires du ministère de l'Agriculture).
Les animaux classés «D» font toujours l'objet d'une consigne sur pied de 48 heures pour permettre au propriétaire de l'animal d'en effectuer le nettoyage.
Si le bovin a fait l'objet d'un nettoyage jugé suffisant par le vétérinaire, alors il sera déclaré apte à l'abattage selon les conditions prévues à l'abattoir.
Si à l'issue de cette étape, le nettoyage est jugé insuffisant par le vétérinaire sanitaire, l'animal ne sera plus euthanasié mais abattu en fin de tuerie, en différé afin d'éviter toute contamination croisée, et la carcasse sera éliminée considérée comme impropre à la consommation.
une somme forfaitaire de 100 € hors taxes sera facturée au propriétaire de l'animal au titre des dommages et intérêts.
Soyez en ce sens très vigilants sur l'état de propreté des animaux destinés à l'abattage dans vos élevages. Pour plus de précisions n'hésitez pas à contacter Interbev Bourgogne (1 rue des coulots - 21110 Bretenière - Tel 03 80 48 43 21).

Pour Interbev Bourgogne,
S.L – FDSEA 58

Communiqué

Le préfet de la Nièvre met en place une cellule de veille du loup

Un grand canidé a été observé sur la commune de Chougny, par un piège photo installé par un Gaec d'éleveurs, dont 7 brebis ont été attaquées les 30 décembre 2016 et 1er janvier 2017. Le préfet de la Nièvre a conclu à une *«responsabilité du loup non exclue»*, suite aux constats de prédation dressés par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).
La présence du loup en France s'affirme en dehors des Alpes, avec un front de colonisation vers le nord.
Dans le cadre du plan national d'actions 2013-2017, une gestion différenciée de la population des loups est mise en place pour prévenir les dommages importants à l'élevage.
Joël Mathurin préfet de la Nièvre met en place une *«cellule de veille sur le loup»* dans le département, début de semaine prochaine, avec l'ensemble des parties prenantes. Cette cellule de veille permettra de partager en toute transparence et régulièrement les informations sur le loup, et définir un protocole de surveillance et d'intervention adapté au département de la Nièvre, dans le cadre du dispositif national.
Les éleveurs dont les troupeaux subiraient une attaque de type canidé sont invités à contacter la préfecture (tél : 03 86 60 70 80).
La procédure de constatation sur place par les agents spécialisés de l'ONCFS est précisée sur le site internet de la préfecture. Si les constats sont imputés au loup, la DDT accompagnera les éleveurs dans la mise en place de mesures de protection et d'indemnisation.

Emploi

DSN : Etes-vous prêts ?

A partir de la paie de janvier 2017, tous les employeurs y compris ceux du secteur agricole doivent recourir à la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Pour répondre à vos questions, le service Emploi de la FDSEA 58 organise une réunion d'information le 10 janvier prochain.

La DSN est une norme déclarative permettant la dématérialisation et la simplification de la transmission des données sociales à la MSA à partir des données paies.
A partir de janvier 2017, c'est donc l'employeur qui calcule et déclare ses charges auprès de la MSA. Il n'y aura plus d'appel chiffré, toutes les déclarations devront transiter via un logiciel de paie.
Un délai supplémentaire est accordé aux employeurs dont le montant des cotisations et contributions sociales en 2014 est inférieur à 3 000 €. Ils devront intégrer le dispositif DSN au plus tard le 1er avril 2017.

Quelles solutions ?

Deux solutions s'offrent alors aux employeurs agricoles :
- S'équiper d'un logiciel adapté à la norme DSN. Si vous êtes déjà équipé d'un logiciel, pensez à vérifier auprès de votre éditeur qu'il est adapté pour le passage à la DSN.
- Confier votre paie à un tiers déclarant : la FDSEA vous propose d'adhérer à service paie complet : établissement des bulletins de paie et déclarations de vos cotisations sociales, à un tarif attractif.

Service Emploi - FDSEA 58

Rendez-vous Réunion d'information

Afin de vous accompagner sur ce dispositif, le service Emploi de la FDSEA 58 organise une réunion d'information sur la DSN et les actualités sociales, le 10 janvier 2017 à 9h30, au Crédit Agricole de Varennes Vauzelles. Informations et inscriptions au 03 86 93 40 94 ou par mail emploi.fdsea58@orange.fr

Économie

Les chiffres clés du département

Réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en partenariat avec les deux autres Chambres consulaires et la CCI Bourgogne, l'édition 2016 des *«Chiffres clés de l'Yonne»* vient de sortir, véritable radioscopie de l'économie départementale.



Un document réalisé par la CCI de l'Yonne, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat départementales, ainsi que la CCI Bourgogne

L'Yonne avec ses 7 427 km², représente un peu plus de 15% de la superficie de la région Bourgogne Franche-Comté et se situe par sa taille, à la 11ème place des départements métropolitains, pour une densité de 46 habitants par km² et une population estimée de 341 483 habitants au 1er janvier 2016. Selon le dernier recensement de 2013, le département compte 21,2% de personnes âgées de 65 ans et plus (contre 20,2% à l'échelle régionale et 17,9% au national). Si la population de l'Yonne, depuis 2007, reste globalement stable, les disparités territoriales sont importantes, avec une évolution à la hausse pour le nord Sénonais, mais d'autres secteurs, comme le Tonnerrois ou l'Avallonnais, ont vu leur nombre d'habitants fortement diminuer entre 2007 et 2013.

Le poids économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Avec 359 375 hectares (pour une SAU de 440 664 ha), l'Yonne possède la plus vaste surface de terres arables de Bourgogne. Les surfaces agricoles occupées par les cultures céréalières représentent 231 210 ha, faisant de l'Yonne le principal département producteur de céréales en Bourgogne. La SAU moyenne des exploitations départementales était de 120 ha en 2013, contre 112 ha pour le reste de la région et 84 ha au niveau national (Source : Agreste BFC Memento 2015) On comptait à la même date 4 042 exploitations, dont 3 323 enregistrant un chiffre de Production Brute Standard, supérieur à 25 000 €. Une production agricole largement dominée par les grandes cultures (46% des exploitations), notamment en zone plateaux (Gâtinais, Champagne crayeuse, Tonnerrois et Forterre). Autres productions spécifiques notables : les betteraves (1 500 ha en 2014), le chanvre (340 ha) et les cerises (259 ha). La surface exploitée en production biologique ou en conversion est la plus vaste de Bourgogne Franche-Comté, avec 17 602 ha, soit 20% du total régional. L'agriculture et l'agroalimentaire totalisent 31% des exportations départementales, avec un chiffre d'affaires de plus de 384 M€. Principal pôle d'activité : les produits laitiers (172 M), suivi des vins et boissons (69 M€) et du secteur cultures et élevage (48 M€).
La viticulture icaunaise compte 637 producteurs, pour une surface de 7 455 ha de vignes et une production de 426 400 hl dont 89% de vins blancs (chiffres 2015). À lui seul, le chablisien représente 74% du vignoble départemental et 19% de l'ensemble du vignoble bourguignon, soit l'équivalent de 24,3 millions de bouteilles exportées en 2015, pour 163,5 M€ de chiffre d'affaires.

Le secteur de l'artisanat en hausse

Traversée par un réseau de 185 km d'autoroutes, 90 km de routes nationales, 4 860 km de routes départementales et 7 535 km de voies communales, l'Yonne est un carrefour de circulation important. Avec un trafic moyen journalier de plus de 56 000 véhicules répartis sur les trois autoroutes que compte le département (A6, A5 et A19) et plus de 20 000 véhicules entrant et sortant chaque jour aux gares de péages. Autre secteur d'importance : le fluvial, avec le port de marchandises de Gron, en connexion directe avec le Grand port maritime du havre, mais aussi les 248 km de voies navigables sur l'Yonne, le canal de Bourgogne et ceux du Nivernais et de Briare.

Le monde de l'artisanat totalisait 17 927 actifs en 2016, pour 6 137 entreprises. Un chiffre qui ne cesse de progresser depuis ces quatre dernières années, 22% de ces entreprises ayant plus de 15 ans d'existence.
Le secteur industriel pour sa part comptait en juin dernier 1 331 entreprises, tous secteurs confondus, pour près de 18 000 salariés, dont 2 663 dans celui de l'agroalimentaire. Pour autant, l'emploi dans le privé continue à se dégrader au fil des années, avec 72 942 salariés comptabilisés au 31 mars 2016, pour plus de 82 000 en 2008.

Plus d'1,6 million de visiteurs

Le tourisme dans le département représente 3 826 emplois (source Insee-DADS), soit 20% de l'emploi touristique régional et 3,3% de l'emploi total départemental. En 2016, l'Yonne comptait 134 047 lits touristiques, dont 21 172 lits marchands répartis dans plus de 400 structures d'hébergement (16,2% de la capacité d'accueil touristique totale) et 112 295 lits non marchands en résidences secondaires (83,8%), favorisant un certain nombre de retombées indirectes induites sur l'économie départementale.

L'hébergement rural pour sa part, totalisant 217 meublés labellisés Gîtes de France, pour une capacité de 1 300 lits et 76 établissements de chambres d'hôtes régies par le même label, pour 591 lits, ainsi que trois campings à la ferme (98 lits).

Principaux sites touristiques visités : la basilique de Vézelay, avec 856 435 visiteurs comptabilisés en 2015 (+ 0,9%), suivie du site de Guédelon, avec 304 189 visiteurs payants (+ 2,1%) et du parc du Moulin à Tan à Sens, avec 189 298 visiteurs (+ 24,8%).

Les vingt sites principaux du département, totalisant 1 651 886 visiteurs en 2015 (+ 19,8%).

▸ Agenda

11/01 - Syndicat Betteravier de l'Yonne
Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information réservée aux planteurs adhérents du département, mercredi 11 janvier, toute la journée, en la salle du Foyer Communal de Gisy les Nobles

Cantonales FDSEA
Vendredi 6 janvier à 9 h 30, 37 B rue de la Maladière à Auxerre (Grande salle de réunion) : canton d'Auxerre Ouest
Lundi 9 janvier à 14 h, à Villeneuve l'Archevêque (Salle Pasteur) : cantons de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque
Mardi 10 janvier à 13 h 30, à la Mairie de Bléneau : cantons de Bléneau et Saint-Fargeau
Mardi 10 janvier à 14 h, à Ormoy (Salle des sports) : cantons de Joigny, Migennes, Aillant-sur-Tholon, Seignelay
Mercredi 11 janvier à 14 h, à la Mairie de Fontaines : canton de Toucy
Jeudi 12 janvier à 14 h, à Saint-Valérien (Salle de la Coopérative) : canton de Chéroy
Mercredi 18 janvier à 16 h 30, à Chablis : canton de Chablis

10/01 - Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 10 janvier, à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 dijon@apecita.com



Mécanisation

Un levier d'optimisation prioritaire !

C'est un réflexe devenu désormais classique. Quand les temps sont durs, la mécanisation redevient un levier d'optimisation prioritaire

Gonflé par les stratégies de défiscalisation, le coût des parcs matériels pèse lourd dans les comptabilités d'exploitation (31% des charges des structures pour les exploitations de grandes cultures - Agreste Rica 2014). Il est également variable d'une exploitation à une autre laissant supposer des investissements pas toujours justifiés et des marges de progrès. Alors, quand la situation se dégrade, il est légitime de chercher à mieux gérer ce poste.

L'expérience montre qu'une bonne gestion de la mécanisation est généralement issue d'une réflexion conduite à moyen terme (10 ans). Les choix d'investissement et renouvellement engagent sur plusieurs années contrastant avec la gestion des charges opérationnelles qui se réalisent à l'échelle de la campagne. Il n'est jamais trop tard pour engager cette réflexion et étudier différentes pistes permettant d'adapter au mieux le parc matériel aux besoins de l'exploitation. Bien peu pourtant choisisse cette voie, préférant laisser vieillir leur matériel en attendant des jours meilleurs.

Quand la situation s'aggrave encore et que trésorerie vient à manquer, il peut être nécessaire dans l'urgence de vendre du matériel et de trouver des solutions de substitution comme solliciter un prestataire de service ou une location. Les questions autour de la mécanisation sont nombreuses. Il est indispensable d'explorer à nouveau cette piste pour prendre les bonnes décisions.

Vendre du matériel pour améliorer la trésorerie de l'exploitation

Quel que soit son âge, la vente d'un matériel génère un apport de trésorerie car sa valeur résiduelle n'est jamais nulle. Cette solution est donc fréquemment avancée pour répondre à l'urgence d'une situation de crise. Elle peut s'avérer intéressante si elle ne pénalise pas le fonctionnement de l'exploitation ou si une solution de substitution moins onéreuse existe. Les machines en doublons, mal dimensionnées, mal adaptées à l'utilisation sur l'exploitation, possédant encore une valeur résiduelle sont à cibler prioritairement. Attention, si elle concerne un matériel sur lequel vous avez contracté un crédit, la valeur de revente doit à minima couvrir le remboursement de l'emprunt (voir encadré 1). La première étape consiste donc à bien connaître les valeurs résiduelles de ses machines ainsi que leurs coûts d'utilisation. Vous pouvez contacter votre conseiller en agroéquipements à la Chambre d'agriculture.

La seconde est de se confronter au marché de l'occasion. Un matériel agricole se déprécie de façon dégressive. En théorie, il perd 30% de sa valeur les deux premières années de sa vie, près de 50% en cinq ans puis environ 10% par an les années suivantes. L'histoire récente montre que les premiers taux sont largement surestimés lorsque le marché de l'occasion est porteur. Mais lorsqu'il est en berne, ils redeviennent d'actualité.


Auto chargeuse

Chez les concessionnaires de matériel agricole, le marché du neuf est actuellement à l'arrêt pénalisant fortement le marché de l'occasion, une vente de neuf déclenchant deux à trois ventes d'occasion. Les acheteurs habituels de matériel neuf préfèrent différer leur investissement plutôt que de se tourner vers le marché d'occasion tandis que les occasions récentes, reprises trop chères, ne trouvent plus preneurs, faute de clients. Le seul marché porteur est celui de l'export. Il permet aujourd'hui aux concessionnaires d'écouler les matériels anciens mais aussi ceux à ma vie qui trouvent habituellement preneur sur le marché français. La tendance des prix est donc à la baisse. *«Un tracteur de 150ch de 2 000h se négocie aujourd'hui 5 à 10 000 € de moins qu'il y a un an»*.

Mais toutes les régions agricoles françaises ne sont pas affectées de la même façon par la crise et dans ce contexte certains acheteurs seront à l'affût de bonnes affaires. Les sites d'annonces Internet, tels que www.agriaffaires.com ou www.terre-net-occasions.fr témoignent de cette situation. Attention aux prix annoncés qui ne sont jamais les prix de vente réels des machines !

Intensifier l'utilisation du matériel pour améliorer sa rentabilité

La rentabilité économique d'un matériel dépend du niveau d'investissement et de la quantité de travail qui lui est demandée.

Si celle-ci n'est pas suffisante, il est impossible de travailler à un coût compétitif. Pour augmenter l'utilisation d'une machine plusieurs solutions existent : devenir prestataire de services ou partager l'investissement (la copropriété, l'entraide et la banque de travail). Leur mise en œuvre dépend des possibilités offertes par l'environnement proche de l'exploitation.

Dans le domaine de la prestation de services extérieurs, vous pouvez choisir la piste *«travaux agricoles»*. Depuis quelques années, la demande en prestation complète s'est accrue et pourrait encore se renforcer sur des travaux plus ponctuels, certains ayant fait le choix de vendre leur matériel. Vous pouvez également vous positionner sur des marchés de niche (transport pour compte d'autrui, entretien d'espaces verts, aménagements fonciers). Attention ! Les prestations de service ne comprenant que la main d'œuvre sont interdites. En terme juridique, elles constituent des activités commerciales et sont incompatibles avec l'objet de certaines sociétés (Gaec, SCEA, EARL). Fiscalement, vous êtes limité à 50 000€ TTC ou 30% du chiffre d'affaires, seuil au-delà duquel vous devez déclarer vos revenus en bénéfices industriels et commerciaux. Un accompagnement juridique n'est pas superflu.

Sur un plan réglementaire, certaines activités sont encadrées spécifiquement (pour la réalisation d'applications phytosanitaires par exemple au niveau de l'individu : obtention d'un certificat décideur en entreprise soumise à agrément mais aussi au niveau de l'entreprise : agrément de l'entreprise).

La rédaction d'un contrat de prestation peut être perçue comme une perte de temps mais oblige à formaliser avec le client la prestation, à se poser les bonnes questions pour prévenir de difficultés potentielles. Sollicitez la Chambre d'agriculture pour obtenir un exemple de contrat type. Le contact avec votre assureur s'inscrit dans la même démarche. Utiliser du matériel en prestation de service extérieur génère des risques différents et parfois des surprimes sur votre contrat d'assurance.

Vous pouvez également vous trouver à proximité d'un collègue


Strip Till.

Bien connaître les valeurs résiduelles de ses matériels

Avant la crise agricole, un agriculteur, dont l'exploitation est en rythme de «croisière», a acheté dans une logique de défiscalisation un tracteur de 150 ch toutes options d'une valeur à neuf de 95 000€HT. Ce montant est autofinancé par une reprise à hauteur de 50 000€ HT (stratégie de renouvellement rapide et donc de valeur résiduelle importante) et financé par un emprunt de 45 000 € sur 7 ans au taux de 1,15%. L'utilisation annuelle est comprise entre 400 et 500 heures par an.

Bien connaitre les valeurs résiduelles de ses matériels
Avant la crise agricole, un agriculteur, dont l'exploitation est en rythme de «croisière», a acheté dans une logique de défiscalisation un tracteur de 150 ch. toutes options d'une valeur à neuf de 95 000€HT. Ce montant est autofinancé par une reprise à hauteur de 50 000€ HT (stratégie de renouvellement rapide et donc de valeur résiduelle importante) et financé par un emprunt de 45 000 € sur 7 ans au taux de 1,15%. L'utilisation annuelle est comprise entre 400 et 500 heures par an.

Vous avez acheté le matériel en	Capital restant dû aujourd'hui	Valeur de revente sur le marché de l'occasion	Trésorerie brute générée par le revente (*)
2016	38 790 €	73 000 €	+ 34 210 €
2015	32 508 €	67 200 €	+ 34 492 €
2014	26 154 €	61800 €	+ 35 646 €
2013	19 727 €	56 900 €	+ 37 173 €
2012	13 226 €	52 200 €	+ 38 974 €
2011	6 651 €	48 000 €	+ 41 349 €
2010	0 €	44 200 €	+ 44 200 €

(*) Dans le cas présent, on suppose que les pénalités de remboursement par anticipation prévues dans le contrat de prêt ne sont pas prélevées par l'organisme bancaire.

ayant la même problématique de recherche de solutions face à la crise agricole. S'il est intéressé par l'utilisation de votre matériel, vous pouvez lui en vendre une partie et mettre en place une copropriété (partage sans forme sociétaire). Chacun devient alors propriétaire d'une quote-part du bien au sein d'une indivision. Le rachat de la quote-part s'appuie en général sur la répartition de l'utilisation et sur la valeur résiduelle de la machine. Celle-ci s'obtient en lissant autant que possible le calcul de la dépréciation afin de ne pas subir le poids de la forte décote des premières années si le matériel est récent ou l'impact négatif du contexte actuel.

Rapide à mettre en œuvre, cette solution facile et souple convient bien à ces situations ponctuelles. Sa fragilité vient en cas de mésentente. Il est possible et fortement conseillé de rédiger un contrat établissant des règles claires (engagements, entretien-réparation, …) de manière à prévenir les conflits pour qu'ils n'arrivent pas.

Recourir à l'entreprise, à la location, pour réduire le parc matériel en propriété

La vente d'un matériel s'accompagne en toute logique de la recherche d'une solution alternative pour répondre au besoin en travail. Forcément plus contraignante que la propriété, elle présente d'autres avantages.

Pour identifier un prestataire extérieur, le premier réflexe est de solliciter le réseau des entrepreneurs de travaux agricoles en place sur votre secteur (organisation régionale : voir www.fnedt.org). Depuis une quinzaine d'année, leur activité progresse. Le matériel est généralement sophistiqué et performant au champ, utilisé par une main d'œuvre formée dans une logique de chantier pour gagner en compétitivité.

Cette solution est intéressante car en plus de répondre à un besoin en matériel, elle peut fournir une main d'œuvre complémentaire bienvenue en période de pointe. Aujourd'hui, le facteur travail devient plus souvent limitant sur les exploitations (départ d'une génération, difficultés pour embaucher et conserver un salarié qualifié, augmentation du volume de travail). En contrepartie, la facture comprend une charge supplémentaire par rapport à votre situation initiale, celle de la main d'œuvre, facturée de 18 à 30€ /heure.

D'autres offres de prestations pourraient se présenter si autour de vous, certains de vos voisins agriculteurs, deviennent prestataire de service.

La location de matériel est aussi une solution. Elle se développe notamment par l'intermédiaire de sites développés en ligne tel que www.wefarmup.com ou www.votremachine.com ou encore www.agriaffaires.com. Construits sur l'idée d'économie collaborative, ces sites mettent en relation les propriétaires de matériels sous utilisés avec des agriculteurs n'ayant pas la nécessité ou les moyens d'investir tout en garantissant la transaction. L'inscription est gratuite ; un contrat de location engage commercialement les deux parties. Il est aujourd'hui possible de louer n'importe quel type de matériel. Peu engageante dans le temps pour l'agriculteur, ce type de location répond bien aux matériels qui échappent à une période d'utilisation courte, intense et non différable. La difficulté réside dans l'offre qui doit se situer à une distance raisonnable et exister sur la période souhaitée. Certains sites conseillent aux propriétaires loueurs un prix de location ; d'autres proposent un partenaire transport pour le déplacement du matériel.

Les concessionnaires de matériels agricoles sont également en mesure de faire des offres de location sur les automoteurs (tracteur, moissonneuse-batteuse) et quelques matériels particuliers (tonne à lisier, épandeur). Beaucoup proposent notamment à la location leurs occasions les plus récentes. Les durées de location peuvent être plus longues et couvrir des besoins plus importants.


Chantier épandage fumier.

Choisir l'option groupe pour accéder à un matériel performant

Le regroupement d'agriculteurs au sein d'une Cuma ou groupe Cuma permet de créer un besoin en matériel suffisant pour optimiser un investissement qui ne pourrait l'être par chaque individu. Le matériel est généralement récent et performant car renouvelé régulièrement (limitation des pannes et des frais d'entretien & réparation, intégration des nouvelles technologies).

La Cuma offre un cadre juridique permettant de pérenniser et d'optimiser un investissement et le travail d'équipe. Dans un contexte économique ou l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental, elle permet de partager les risques.

Première condition pour adhérer à une Cuma existante : vous situer dans son secteur géographique d'activité. Une fois passé l'acceptation du groupe, vous devrez signer un bulletin d'engagement et verser des parts sociales. Leur montant peut être estimé sur la base de 10% de la valeur d'achat du matériel ou l'équivalent du montant en chiffre d'affaires annuel que vous générez. L'utilisation du matériel est gérée par la création d'un planning ce qui nécessite d'anticiper les besoins et de définir les priorités. Chaque année, vous recevrez une facture annuelle comprenant les charges fixes et les charges variables liées à l'usage du matériel. Attention, Il n'est pas toujours facile d'intégrer un groupe existant et fonctionnel et encore moins dans l'urgence. L'engagement dans une Cuma se fait de manière privilégiée à la création d'un groupe et la démarche peut être longue. Vous pouvez vous rapprocher de votre Antenne Cuma départementale (voir encadré 2).

Sollicitez un accompagnement de votre conseiller en agroéquipements

Il existe des marges de progrès en mécanisation. Plusieurs pistes sont à étudier car elles offrent des solutions pour répondre à la crise actuelle mais aucune n'est *«toute faîte»*. Pour chaque exploitation la réflexion s'impose. Vendre, partager, louer ou acheter en commun du matériel doivent s'envisager avec le même leitmotiv : adapter le parc matériel aux besoins et contraintes de l'exploitation.

Raisonner à l'échelle du chantier, c'est intégrer d'autres facteurs tels que la main d'œuvre et plus largement encore l'organisation du travail. La Chambre d'Agriculture du Loiret peut vous aider dans votre réflexion : calcul de prix de revient, estimation de valeur résiduelle, mise en relation. N'hésitez pas à solliciter votre conseiller en agroéquipements.

La crise actuelle changera-t-elle les façons de faire ? Il semble indispensable aujourd'hui d'associer la gestion de la mécanisation aux stratégies de défiscalisation et d'adapter la durée de financement du matériel à sa durée de vie

SYLVAIN DESEAU
(CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET)
RICHARD WYLLEMAN
(CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE)



Semis direct.

Vos contacts dans l'Yonne :

Conseil juridique :
Marie-Christine Bret (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 13
Conseil en agroéquipements :
Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24
Création et Animation de Cuma :
Flora Chapotin (Fédération des Cuma de Bourgogne Antenne Yonne) au 03 86 46 45 44

▸ Agenda

15/01 - Saint-Vincent Grand Auxerrois à Vézelay

La saint-Vincent du Grand Auxerrois aura pour cadre cette année Vézelay, avec au programme de la journée :
9 h 15 : Défilé des confréries de Bourgogne (départ du Champ de foire)
10 h 00 : Grand Messe en la basilique
10 h 15 : ouverture des sept caveaux de dégustation , des points de restauration et des expositions dans les hauts lieux artistiques du village
11 h 30 : Discours et intronisations sur le parvis de la basilique
17 h 00 : fermeture des caveaux
Tarif : kit dégustation complet : 8 € (1 verre + 1 porte verre + 1 ticket pour 7 dégustations)

21/01 - Carrefour des carrières au féminin à Appoigny

Carrefour descarrières au féminin, samedi 21 janvier, de 9 h 30 à 12 h 30, à l'Espace Culturel, route des Bries, à Appoigny. Entretiens individuels avec des femmes exerçant des métiers à priori, non féminins.

Besoin de main d'œuvre ? Pensez à Agri Viti Emploi 89

Saison hivernale viticole :
Le groupement d'employeurs départemental est présent à vos côtés pour répondre à vos besoins de recrutement dans les vignes pour la période à venir (taille, tirage de bois…)
Salarié disponible :
A compter de 2017, nous aurons un salarié agricole disponible dans le secteur de Chailley jusqu'à 600 h par an. Ce jeune homme possède plusieurs années d'expérience sur des exploitations céréalières, avicoles, bovins viande, ainsi qu'en bûcheronnage.
Zoom sur l'emploi partagé :
Spécialité d'AVE 89, le travail à temps partagé permet aux agriculteurs, éleveurs ou viticulteurs, de bénéficier et de fidéliser des compétences à temps partiel ou en saison, tout en permettant d'accéder à un emploi pérenne à temps plein. C'est une formule simple à mettre en place et adaptée aux entreprises de toutes tailles qui n'ont pas toujours le besoin, ni les moyens, de créer un poste salarié à temps plein à l'année ! AVE 89 se charge de l'embauche du salarié et de toute la gestion administrative de son contrat et vous le met à disposition. Contactez dès maintenant Marie Giraud au 03 86 49 48 28 ou sur agrivitiemploi89@gmail.com afin d'anticiper vos besoins ou pour plus d'informations.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Me préserver et agir en situation de stress
Les 12 et 13 janvier à Venoy.
Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Inspection ante et post mortem des volailles
Le 16 janvier 2017 à Avallon.
Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Tailler durablement ma vigne
Le 19 janvier 2017 dans le chablisien. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37

Homéopathie pour mon troupeau (initiation)
Les 19 janvier et 15 mars 2017.
Contact : Faustine Desne, 03 25 43 43 68

Anticiper le changement climatique en grandes cultures
Le 20 janvier 2017 à Auxerre.
Contact : Christophe Vivier, 03 86 94 22 26

Calculer mes coûts de production en grandes cultures
Le 24 janvier 2017 à Venoy.
Contact : Christophe Vivier, 03 86 94 22 26

FDSEA 89

Dernier Conseil de l'année

Dernier Conseil d'administration de l'année à la FDSEA 89, avec en toile de fond les élections de mars prochain qui verront la mise en place d'une nouvelle équipe



Président en titre de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier a choisi de ne pas briguer un nouveau mandat aux élections de mars prochain.

Les réunions cantonales s'enchaînent au fil des semaines et devraient toutes êtres terminées fin janvier. Avec pour la plupart, une bonne participation, notamment parmi les plus jeunes adhérents. Dans la foulée se dérouleront les élections régionales et de sections, avant un séminaire prévu mi-février, en prolongement des travaux menés lors de la dernière assemblée générale. Avec pour objectif de réaliser un projet commun pour les trois ans à venir et dresser les grandes lignes de la direction à prendre pour la future mandature, le président Letellier, ayant fait le choix de ne pas briguer un nouveau mandat à la tête de la FDSEA de l'Yonne. Les élections départementales pour leur part, se dérouleront mi-mars, avant le congrès FNSEA qui se tiendra à Brest cette année, du 28 au 30 mars. Autant de rendez-vous importants, rappelle Gilles Robillard, secrétaire général adjoint : *«des places vont se libérer au bureau. Le but n'est pas que la fédé repose sur deux ou trois personnes, mais que tout le monde puisse s'y sentir bien et s'y implique. Nous aurons besoin de nouvelles têtes et d'aide pour la prochaine mandature. N'attendez pas qu'on vienne vous chercher, la fédé concerne tout le monde…»*



Dernier Conseil pour Pierre Allard, président jusqu'alors du Canton de Vermenton, avant une retraite *«bien méritée»* !

Zones Défavorisées Simples : les parlementaires sollicités

Une large part des débats de ce dernier Conseil 2016 aura été consacrée au dossier des zones défavorisées simples dans le département et à la nouvelle cartographie excluant de fait du dispositif des pans entiers du territoire. C'est en 1975, que l'Europe a décidé d'aider les agriculteurs situés en zone défavorisée, en complément des aides de soutien au marché, qui constituaient alors la majorité de l'enveloppe PAC. Avec pour objectif principal, d'encourager la poursuite de l'exploitation des terres agricoles dans les zones à fortes contraintes naturelles, contribuant ainsi à la préservation des paysages, tout en luttant contre l'exode rural. En a découlé l'instauration de l'ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel) qui, jusqu'en 2001, était versée en fonction du nombre d'animaux détenus par un éleveur. Mais depuis cette date, le paiement s'effectuait en fonction du nombre d'ha, la réforme de la PAC 2015 ayant renforcé un peu plus le dispositif, en y intégrant la prime à l'herbe (ex PHAE). Avant revalorisation du montant hectare, l'enveloppe ICHN représentait pour l'Yonne un montant d'un million d'euros répartis entre 320 exploitations éligibles. Depuis la réforme, l'enveloppe s'est faite plus conséquente et le nombre de bénéficiaires a augmenté, suite à l'intégration des éleveurs laitiers dans le dispositif. Une aide dont la moyenne, supérieure à 3 000 € par exploitation, permet le maintien de nombreux éleveurs.
Mais depuis le printemps dernier, le zonage des zones défavorisées a été revu sur l'ensemble du territoire pour être en phase avec les normes dictées par l'UE. Une première étude conduite par l'INRA sur la base de la cartographie des sols a ainsi mis en évidence des zones soumises à huit critères biophysiques jugés contraignants pour la production agricole (pente, taux d'argile, pierrosité, drainage naturel des sols…), avec pour résultat une première carte où 60% des communes départementales répondaient à ces critères et où seule une partie de la Puisaye et du Gâtinais, se trouvait exclue du dispositif ZDS. L'application depuis, d'un critère économique intégrant la vigne dans le calcul de la production brute standard (PBS), a exclu de fait une large partie du territoire départemental incluant le vézelien, une partie du tonnerrois, les plateaux de l'auxerrois, le chablisien et une partie de la Puisaye. Suite aux réclamations portées par l'instance syndicale, une nouvelle carte a été dressée par la DRAAF, mais selon la FDSEA de l'Yonne, *«le compte n'y est pas !»,* les communes du Vézelien et les zones de plateaux restant exclues, de même qu'une partie de la zone Puisaye humide. Les parlementaires du département ont été sollicités, afin de faire remonter en région et au ministère plusieurs propositions : calcul de la PBS à l'échelle de la commune et non de la région (ou exclusion de la viticulture des calculs de la Production Brute standard), prise en compte du site classé Unesco pour les communes du vézelien, ainsi que des communes appartenant au parc naturel régional du Morvan. Zones Défavorisées Simples, mais dossier complexe…

DOMINIQUE BERNERD



Interbev Bourgogne

L'alternative export se construit

Interbev Bourgogne a réuni les membres de son conseil d'administration au pôle agricole de Pouilly en Auxois le 19 décembre 2016. Ordre du jour chargé, avec des dossiers d'importance comme celui de la commercialisation des bovins et de la communication sur la réalité de l'élevage et de l'abattage en France.



Dans un environnement professionnel où l'incertitude économique devient la norme et la défense de ses valeurs une nécessité, Interbev se trouve *«dans l'œil du cyclone»* et devient à son tour *«la cible privilégiée des campagnes de désinformation»* orchestrées par le lobby émergent, mais extrêmement actif, des anti-viandes et pourfendeurs de l'élevage.

Pour le président d'Interbev Bourgogne, Jean-Pierre Fleury, qui dressait ce tableau préoccupant, nul doute qu'il faille prendre le contre-pied des attaques et y répondre par la démonstration. C'est ainsi que l'échelon national d'Interbev vient de réaliser un film sur l'abattage, destiné à tourner en boucle sur le net et à présenter *«la réalité des abattoirs»*, avec l'objectif affiché de *«contrer la désinformation sur le sanitaire, le bien-être animal, la traçabilité»* et de montrer les conditions réelles et les plus courantes, d'accueil et de traitement des animaux en attente d'abattage. Pour le président d'Interbev Bourgogne, il est tout aussi nécessaire de s'appuyer sur *«les remparts que constituent les bouchers, les éleveurs et les salariés des filières»*, dont *«la parole doit aussi être valorisée»*.

Algérie, Vietnam, Chine... des marchés porteurs d'espoir

Sur le marché de la viande bovine en France on constate semaine après semaine, des chiffres d'abattage record (67000 animaux abattus certaines semaines, et parfois plus -jusqu'à 76 000- c'est inédit) et difficile à expliquer alors que la consommation est supposée baisser. On se perd en conjectures face à cette situation qui n'a pas encore trouvé d'explication plausible.

Côté France-Europe, on en sait maintenant un peu plus sur le dispositif d'aide forfaire à la commercialisation des jeunes bovins légers, dont le texte définitif a été publié en cette fin décembre 2016 (voir le communiqué de presse émanant de la Préfecture de Bourgogne-Franche-Comté). Pour que l'éleveur puisse bénéficier de ce dispositif, il faut que soit mentionné sur le certificat sanitaire *«destiné à l'abattage»* et que le dernier détenteur ait gardé l'animal pendant 6 mois au moins.

Côté export, les cartes se rebattent constamment. Vers les Pays tiers, le marché turc est très peu actif mais l'Algérie confirme une reprise plutôt dynamique des exportations en viande. Le marché Egyptien s'est ouvert à nouveau pour les animaux vivants. Après la ré-écriture des certificats sanitaires pour la Lybie, on peut s'attendre à des chiffres satisfaisants sur cette destination. Le marché lybien se construit essentiellement par le prix, à la condition d'être capable de proposer *«du pas cher»*. Israël, dont les consommateurs de viande tiennent la 4ème place mondiale, s'avère un marché très prometteur en bovins vivants comme en viande. Au point que certaines entreprises françaises envisagent d'investir dans le processus de *«cachérisation»* afin de répondre aux attentes des acheteurs israéliens, qui souhaitent diversifier leurs sources d'approvisionnement. L'élevage français peut jouer sa carte sur cette destination. Même réflexion sur l'Asie et notamment le Vietnam, *«destination à privilégier»* elle-aussi selon Emmanuel Bernard, en charge du dossier Export. La Chine connaît une situation plus complexe mais la levée de l'embargo est attendue pour ce début d'année, suivront ensuite les procédures d'agrément du système bancaire français et des outils industriels concernés. Cela semble en tout cas un rendez-vous à ne surtout pas manquer.

Dans ce monde d'incertitudes liées à l'évolution des dossiers d'importance majeure quant à leurs conséquences plus ou moins dommageables, comme le Ceta, le Mercosur, le Brexit... L'union fait la force à quelques niveaux que ce soit. Au plan régional le dossier de la fusion des Interbev Bourgogne et Franche-Comté avance. En attendant, Interbev Bourgogne a notamment marqué sa présence à l'occasion de plusieurs événements régionaux d'envergure : la foire gastronomique de Dijon, le Téléthon à Nevers, le Festival du bœuf à Charolles, avec en point d'orgue le concours de vitrines de boucherie, réalisées par 19 binômes de jeunes bouchers, pour une compétition qui a bien pris son essor, régionalement du moins.

ANNE-MARIE KLEIN

Aide forfaitaire à la commercialisation des jeunes bovins légers

Mise en œuvre dans le cadre de l'aide exceptionnelle européenne d'adaptation aux secteurs de l'élevage

Soucieux de la situation de la filière viande bovine qui souffre de prix de marchés bas,
Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a annoncé,
le 18 novembre dernier, la mise en place d'une aide forfaitaire de 150 euros pour la commercialisation des jeunes bovins mâles de race à viande ou mixte âgés de 13 à 24 mois, destinés à l'abattage, d'un poids inférieur à 360 kg et commercialisés en janvier et février 2017.
Pour être éligibles, les jeunes bovins vivants destinés à l'export doivent pour leur part peser moins de 680 kg (poids vif).
L'objectif de cette mesure est de limiter les quantités de viande sur le marché afin d'amorcer une remontée des cours.
Les animaux éligibles à l'indemnisation sont :
- des jeunes bovins mâles,
- issus de race allaitante ou croisés,
- élevés en France métropolitaine,
- âgés de 13 à 24 mois à la date de l'abattage si l'animal est abattu en France
métropolitaine ou à la date de l'émission du certificat sanitaire si l'animal est exporté,
- dont le poids est inférieur à 360 kg de poids de carcasse pour les animaux abattus en France métropolitaine ou- dont le poids est inférieur à 680 kg de poids vif (poids payé à l'éleveur éligible lors de la sortie de l'animal de l'exploitation) pour les animaux exportés destinés à l'abattage (les animaux exportés destinés à l'engraissement ne sont pas éligibles).
La période d'éligibilité de cette aide est du 1er janvier au 28 février 2017 et les demandes d'aides pourront être déposées du 1er mars au 31 mars 2017, uniquement par procédure dématérialisée.
En cas de dépassement de l'enveloppe allouée, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, la date de dépôt du formulaire de demande d'aide faisant foi.
L'ensemble des modalités d'octroi de l'aide sont disponibles à l'une ou l'autre des adresses suivantes :
www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges (section aides/aides de crise)
https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-64b506f9-40c5- 4eea-91f0-53a85c1cea1a/

Viande bovine

Coup de frein des visées expansionnistes de la Pologne

En Pologne, 225 000 veaux laitiers naîtront en moins d'ici 2020 chaque année, indique l'Institut de l'élevage. La baisse du nombre de vaches laitières ne sera pas compensée par la constitution d'un troupeau de bovins allaitants. La Pologne doit revoir à la baisse ses ambitions en matière d'exportations de viande bovine car de moins en moins de jeunes bovins y seront engraissés faute de veaux.

Le 5ème pays producteur de lait de l'Union européenne, en pleine restructuration, ne suit pas la voie de la France en convertissant massivement une partie de son troupeau laitier en troupeau allaitant. D'ici 2020, les effectifs de vaches laitières passeraient sous le seuil de deux millions pour atteindre 1,9 million (contre 3,4 millions en 1998), indique l'Institut de l'élevage (Idele) dans une étude portant sur l'évolution des filières de viande bovine et laitière d'ici 2020 en Pologne. Mais on ne dénombrera que 45 000 vaches allaitantes en plus (il y en avait 165 000 en 2015) alors que le troupeau laitier comprendra 225 000 vaches laitières en moins. Or, les éleveurs polonais ne pourront pas compter sur leurs voisins tchèques ou hongrois pour importer les veaux nés dans leur ferme.

Tous les pays de l'est de l'Union européenne rationalisent et restructurent leur filière laitière. On comptera ainsi jusqu'à 175 000 veaux en moins par an. Les experts de l'Idele pronostiquent un retournement des ventes de viande à l'étranger dès cette année, après un pic à 500 000 tonnes équivalent carcasse (téc) en 2015. Les expéditions ne porteraient plus que sur 476 000 téc sans compter l'impact de la reprise attendue de la consommation par les Polonais qui s'étaient fortement détournés, avec une baisse de 90 % par rapport au début des années 1990. Dorénavant de meilleure qualité, la viande ne devrait plus être boudée comme par le passé.

Opportunité pour la France?

La filière bovine sera par ailleurs moins compétitive dans les années à venir. Dans les abattoirs, un renchérissement de la main d'œuvre est attendu. Et la production de jeunes bovins en Pologne, issus de veaux ou de broutards importés pour compenser le déficit en veaux, rendra le coût de production de viande plus onéreux. Des broutards français pourraient être exportés en Pologne, faute d'animaux suffisants, mais ces ventes porteraient sur de faibles volumes. La faible reconversion de l'élevage laitier polonais et de l'Est de l'Union européenne pourrait, au final, reconfigurer les échanges commerciaux au profit de la France si le marché européen n'est pas ouvert à la concurrence américaine dans le cadre du TTIP. Avec moins de viande polonaise produite, les marchés seront moins tendus. Un essor en trompe l'œil. Depuis dix ans, l'essor de la filière de viande bovine polonaise et de ses exportations repose sur les ventes de génisses, sur le déstockage de vaches laitières de réforme et surtout, sur l'engraissement d'une quantité phénoménale de petits veaux issus de troupeaux laitiers peu productifs. Au lieu d'être exportés comme par le passé (jusqu'à 700 000 veaux ans au début des années 2000), les quatre cinquièmes sont dorénavant engraissés dans les étables ou vendus à des producteurs spécialisés.

Bourgogne du Sud

Échec mais pas échec et mat

Bourgogne du Sud va redistribuer à ses adhérents 80 % des 2,1 millions d'€ de résultat du dernier exercice alors que les trésoreries des coopérateurs sont plus que jamais dégradées. 27 % des exploitations du département sont classées en risque financier "moyen ou élevé", un chiffre qui s'élève même à 54 % pour les exploitations céréalières ! Pour les dix ans d'existence de la coopérative, l'heure n'était pas à la fête, mais pas à la défaite non plus. Au contraire.



On pensait avoir passé le pire en 2015, mais en fait il était devant nous», débutait, sombre, Michel Duvernois, directeur, ce 9 décembre à Chalon-sur-Saône. à la baisse de la collecte s'est ajouté l'effondrement des cours. Une chute allant jusqu'à -50% du prix à la récolte ! Le résultat de l'exercice clos en juillet dernier s'en ressent et affiche un *«recul sensible»* à 2,1 millions d'€. La coopérative fait de ce fait *«profil bas»* et révise alors ses prix d'acompte pour 2016. Une campagne d'autant plus *«compliquée»* puisque également marquée par la pluie, le manque de luminosité, le gel de printemps… Conséquence directe et phénomène inquiétant, *«la dégradation des créances adhérents nous alarme»*, analysait Michel Duvernois. Ainsi, 80% du montant du résultat de l'exercice de la coopérative sera redistribué au final, un record, avec 1,574 million d'€ de ristournes sur les céréales et les approvisionnements.

Des écarts plus marqués

Directeur de CerFrance 71, Thomas Lemaître élargissait ce constat à l'échelle de la Saône-et-Loire, laquelle présente 27% des exploitations classées en risque "moyen ou élevé". 31% des laitiers et 54 % des céréaliers sont même dans ce cas alors qu'en 2005, il n'y avait quasiment pas de céréaliers en risque élevé. Sur dix ans, la moyenne de revenu est encore de 22 600 €/Utaf (unité de travail), mais la rentabilité (EBE/produit brut) affiche une tendance *«plutôt baissière»*. *«Au total, 50% des exploitations sont en risque nul»*, positivait-il toutefois, cela est encore le cas de *«32% des céréaliers»*. Parmi ces derniers, 34 % ont réussi à dégager plus de 20 000 €/Utaf en 2015, 8% entre 10 000 et 20 000 €, 26% entre 0 et 10 000€ et, surtout, 32% ont des revenus négatifs. L'écart de revenu grimpe à 80 000 € entre ces deux groupes opposés !

Baisser les charges

Lors de la dernière décennie, la coopérative a perdu mille adhérents (de 4 800 à 3 800), une évolution qui illustre le *«phénomène de concentration»* et d'agrandissement des exploitations, Didier Laurency, président de Bourgogne du sud, rappelait pourtant la philosophie de la coopération: *«nous vivons des moments compliqués, mais cela ne doit pas nous décourager. Nous avons la chance d'être dans une région forte de sa diversité. Il serait dommage de chercher l'agrandissement tout le temps pour seulement écraser les charges. Un retour à des projets plus maîtrisés - sans l'arrivée de capitaux extérieurs- m'intéresse plus et ces derniers passeront par l'ajout de valeur ajoutée à l'hectare sur le plan local»*, motivait-il.

Mais avant, il faudra passer le cap de la prochaine campagne. Aussi le directeur adjoint, Bertrand Combemorel, travaille-t-il à abaisser au maximum les charges opérationnelles pour le court terme et celles de structure pour le moyen et long terme. Les charges de productions sont passées de 400 €/ha en 2006 à 459 €/ha en 2016. *«Notre objectif pour 2017 est de passer sous les 400 €/ha»*, annonçait-il. Une tendance déjà engagée qui *«se ressent depuis 2015-2016»*, notait Thomas Lemaître. Mais cela suffira-t-il ? *«En raisonnant à l'envers, si on veut assurer un niveau de prélèvement privé, on doit être autour de 350 €/ha de charges de mécanisation alors qu'on est à 450»*, répondait le CerFrance 71.

«On a les armes pour demain»

La profession agricole départementale est mobilisée pour accompagner tous les exploitants le souhaitant et des audits d'exploitation sont en cours. La coopérative est prête - comme par le passé - à faire évoluer ses filières et ses métiers. *«On a les armes pour demain. Toutes nos structures sont collectives, à commencer par Cérévia et Aréa…, pour de meilleurs retours de marges aux adhérents»*, réaffirmait Didier Laurency. *«Pourquoi ne pas aller plus loin ? Evoluer vers des unions de services (informatique…) pour être plus performant»*, continuait-il avant de conclure en espérant que *«les Pouvoirs publics soient davantage à notre écoute pour faire les choses»*. Peu d'élus avaient cependant fait le déplacement, à l'exception de Frédéric Brochot, vice-président du Conseil départemental, et quelques maires. C'est dire le travail qu'il reste à faire via ses relais vers la société civile.

CÉDRIC MICHELIN

Plus de valeur ajoutée locale

«Que de chemin parcouru depuis le 3 février 2006», félicitait Christine Boully, agronome en chef, pour rappeler la naissance officielle de Bourgogne du Sud, fusion de Beaune-Verdun-Seurre et de la CAVS. Une décennie, c'est court et long à la fois. Son collègue à la coop, Yann Joly listait les investissements - 3 millions d'euros en moyenne par an - *«dans les démarches Qualité pour satisfaire adhérents et clients»*. La liste des capacité en hausse est longue : hausse des débits pour recevoir la récolte, *«avec un énorme Verdun et ses 9.000 t/j de capacité en moins de 24 h»*; hausse du stockage à 420 000 t (contre 370.000 t) *«surtout en pouvant alloter pour la valeur ajouté»* ; deux silos portuaires *«confortés»* (Les Tellines et Chalon Sud passé à 100 000 t) ; hausse des débits de chargement (jusqu'à 600 t/h pour les bateau et 300 t/h pour un train en 2 h 30), hausse des capacités de séchages (200 000 t de maïs humide) et jusqu'à cinq produits *«en même temps»* avec des séchoirs économes en énergie.

Côté approvisionnements, de nombreux magasins ont vu le jour, respectant les nouvelles normes de stockage. La station Ucofert pour les mélanges et surtout le terminal portuaire de Fos-sur-Mer a permis d'être *«moins dépendant en engrais, en urée surtout»* vis-à-vis des producteurs du pourtour méditerranéen. La logistique vers les adhérents est désormais *«centralisée»* à Ciel. Quant à la viticulture, elle a deux magasins dédiés à Givry et Beaune.

Enfin, côté commercialisation grand public, la filiale Horma'Nat est passée sous l'enseigne Gamm'Vert.

Le développement s'est aussi inscrit *«dans la mise en commun»* avec d'autres coopératives régionales et même nationales, poursuivait Michel Duvernois. Dès 2006, avec Cérévia (union de huit coopératives) pour la vente des céréales afin de *«s'adapter à évolution des marchés face à la concentration des acheteurs»*. Cérévia pèse pour 4 millions de tonnes commercialisées en France et à l'étranger. 2006 aussi pour Extrusel (union de cinq coopératives), outil de trituration de soja *«pour produire de l'huile pour le carburant voitures»*, aujourd'hui réorienter vers la *«valorisation de nos protéines régionales»* avec 130 000 t de colza triturées par an et trois chaînes mixtes.

En 2011 voit le jour d'Aréa, la centrale d'achats réalisant 750 millions d'euros de chiffre d'affaires (CA), soit *«probablement la première en France»*. Elle répond aux besoins de 2 millions d'ha en grandes cultures et 72 000 ha de vignes.

«Dans la foulée», la recherche et le développement sont gérés en commun avec la plateforme Artémis autour de *«l'enjeu du produire plus et mieux»*. L'agriculture de précision a à sa disposition trois cents parcelles pour des essais *«multifactoriels sur plusieurs années, donnant déjà des résultats pertinents quand on croise différents paramètres»*. En 2015, *«après le drame»* du départ de Val d'Aucy, Val Union Semences a apporté une réponse aux 1 500 ha d'anciennes cultures légumières irrigués pour produire des semences de maïs (8 500 ha en 2017). Ciel devient ainsi le *«pôle régional»* pour les questions de matériel végétal, *«y compris viticole»*, espère Michel Duvernois. Enfin, en juillet 2016, Logivia vise à optimiser les coûts des transports routiers, avec 140 camions.

Dix ans de *«lourdeur réglementaire»*

Responsable des achats, Gilles Guillaume revenait sur dix ans de *«lourdeur réglementaire»*, pour les agriculteurs comme pour la coopérative. La liste était longue, très longue… S'il admettait que certaines ont permis de réels progrès pour tous, l'interdiction de certaines matières actives a mené à de réelles impasses techniques, loin d'être résolues par des solutions agronomiques, malgré les recherches. Et ce, même en regardant les méthodes alternatives *«pas forcément performantes par rapport aux anciens outils»*. Dernier souci, la pression sociétale ne se relâche pas malgré les efforts des agriculteurs. *«Le dialogue avec la société civile doit être amplifié»* pour expliquer que la transition vers l'agroécologie prendra du temps. Pour cela, l'exemple du club Atout Miel - avec ses déjà quelques soixante membres - a ouvert la voie.

Les **vœux** des présidents • Les **vœux** des présidents • Les **vœux** des présidents •

Tous mes meilleurs voeux pour 2017



Avec les crises, les organisations agricoles doivent s'adapter et suivre le mouvement pour encore mieux répondre aux attentes des agriculteurs(rices).
Le réseau FNSEA s'organise à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté pour être l'interlocuteur incontournable de l'État et de la Région.
Certes, il y a une période d'adaptation pour mieux se connaître et se comprendre, mais cette diversité est une richesse et une chance que nous allons valoriser.
Aussi, nous devons construire un réseau efficace et solide, où la pierre angulaire reste la proximité, la relation directe avec les adhérents avec des départements dynamiques qui s'appuient sur des filières et des outils économiques performants.
Face aux difficultés, la tentation est grande d'avoir tendance à jouer l'individualisme, ce n'est pas notre conviction et nous devons rester en équipe pour trouver des réponses opérationnelles. Il s'agit de passer ce cap difficile.
Ces périodes de fêtes sont aussi l'occasion de rappeler l'importance de l'alimentation et la contribution de tous les producteurs dans la qualité des produits, ce qui mérite une reconnaissance pour notre métier avec des revenus décents.
Nous y travaillons tous ensemble tous les jours.

Frédéric PERROT
Président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté



Durant des décennies, à chaque fois que la nature contrariait les espoirs des agriculteurs, les anciens nous rappelaient la récolte catastrophique de l'année 1956, conséquence du gel brutal et prolongé durant l'hiver. C'était la référence historique !
L'année 2016 nous démontra que notre monde avait changé et que les accidents climatiques pouvaient être sévèrement amplifiés par l'évolution des contraintes réglementaires, les déséquilibres du marché, et au final des prix de vente insuffisants pour couvrir les coûts de production.
Qu'en ce début d'année 2017, chaque famille du monde rural, tout particulièrement, soit assurée de la prise de conscience collective des difficultés ressenties par un grand nombre d'exploitants agricoles mais aussi par tous leurs proches.
Dans cette période difficile, l'accompagnement de chaque situation individuelle est un enjeu essentiel de la solidarité de toute une filière. Le Crédit Agricole y est très directement associé.
Banque de l'agriculture et du monde rural, il a joué son rôle avec constance depuis 1885, il continuera avec détermination et anticipation en concertation permanente avec les organisations professionnelles agricoles et avec chacun de vous.
Que 2017 soit l'occasion d'un espoir nouveau.
Le monde a changé ! Pour tous les jeunes et moins jeunes, construire un monde nouveau est enthousiasmant. Les agriculteurs partagent des valeurs collectivement : le sens du travail et de l'effort, le sens des responsabilités à l'égard de la société, le profond respect de la nature dont ils connaissent les aléas. Sur ces bases solides, les agriculteurs construiront l'agriculture du XXIe siècle.
Que chacun trouve sa place dans ce monde nouveau, innovant et solidaire, que l'ambition collective donne des ailes à l'énergie individuelle !

Bonne et heureuse année 2017.
Vincent Delatte, Président du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

A l'aube de cette nouvelle année, je forme le vœu que nos ressortissants : agriculteurs, salariés agricoles, retraités et leur famille trouvent dans leur vie quotidienne le ressort nécessaire pour faire face à ces périodes difficiles que nous traversons. Je veux les assurer du soutien de la MSA.
La volonté de tous les acteurs du monde agricole de travailler ensemble devra se poursuivre en 2017dans le seul intérêt d'accompagner au mieux les plus fragiles.
De nombreux sujets occuperont l'année 2017 : Tout d'abord la poursuite des travaux de mutualisation de proximité avec nos collègues de Franche comté, le développement des téléservices qui est devenu une réalité incontournable tout en veillant à répondre à celles et ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas accéder au numérique, et bien d'autres sujets sur lesquels je ne manquerai pas de revenir dans les prochains mois.
Parallèlement, nous devons rester vigilants à préserver la proximité et le maillage territorial qui garantit la pérennité de notre institution..
Je vous présente mes vœux les plus sincères de bonne santé pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne



Chronique ovine

Des brebis en bon état à la mise-bas, c'est moins de mortalité chez les agneaux

Quelle que soit la taille de la portée, le taux de mortalité des agneaux reste fortement lié à la note d'état corporel (Nec) des brebis à la mise-bas. Ainsi, dans l'étude conduite par le Ciirpo et l'Institut de l'Elevage[1] avec des brebis de arce Mouton Vendéen, les brebis très maigres (Nec<2) affichent un taux de mortalité total de leurs agneaux de plus de 22% contre 16 % pour les brebis en bon état (Nec ≥3). Sur les agneaux nés triples, les effets de l'état corporel des brebis sont encore plus marqués avec une différence de 9% pour une note d'écart.
En fait, les effets de l'état corporel des brebis à la mise-bas sont notables dès les 10 premiers jours d'âge des agneaux. Pour les brebis très maigres, le taux de mortalité des jeunes s'établit à 11% contre moins de 8% pour les brebis en bon état. Le poids de naissance qui reste la première cause de disparition des jeunes agneaux ne peut être incriminé puisque ce dernier reste peu variable.
Nous ne disposons pas actuellement de ces références pour les races rustiques et prolifiques.
Pour en savoir plus sur la grille de notation de l'état corporel, vous pouvez consulter une vidéo (*«évaluer l'état corporel des brebis»*) et une fiche technique (*«note d'état corporel des brebis : grille de notation et recommandations»*) sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.



Taux de mortalité des agneaux est directement lié à l'état des brebis à la mise bas.

[1]Etude réalisée en 2016 à partir de 2824 brebis de race Mouton Vendéen conduites sur le site expérimental du Mourier.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/Ciirpo

Formations Bio Bourgogne

Qualité de la récolte et réglages de moissonneuse batteuse en AB

Bio Bourgogne organise une formation : Qualité de la récolte et réglages de moissonneuse-batteuse en AB
- le mardi 10 janvier 2017 de 9 h à 17 h 30 en Côte d'Or - Mairie de Baigneux les Juifs
- le mercredi 11 janvier 2017 de 9 h 30 à 17 h 30 en Saône et Loire - Mairie de la Chapelle-Thècle (375, le Bourg)
- le jeudi 12 janvier 2017 de 9 h à 17 h 30 dans la Nièvre - Auberge de l'Acotin (72, rue St Symphorien) à Suilly la Tour
- le vendredi 13 janvier 2017 de 9 h à 17 h 30 dans l'Yonne - Mairie de Vermenton (6, rue de l'Hôtel de Ville)

Intervenant : Nicolas Thibaud, expert en moissonneuses-batteuses
Formation gratuite. Inscriptions avant le 10 janvier, programme détaillé et renseignements complémentaires auprès de :
- Côte d'Or et Saône et Loire (10 et 11/01) : Stéphane Grippon, Bio Bourgogne - 03 80 28 80 45 ou stephane.grippon@biobourgogne.org
- Nièvre (12/01) : Hélène Levieil – Bio Bourgogne 03 86 72 92 27 helene.levieil@biobourgogne.org
- Yonne (13/01) : Lucile Bretin - Bio Bourgogne 03 86 72 92 27 lucile.bretin@biobourgogne.org

Analyse sensorielle des pains fermiers et sélection des blés
Bio Bourgogne organise, avec Graine de Noé, la formation :
Analyse sensorielle des pains fermiers et sélection des blés
le lundi 16 janvier de 9 h à 17 h 30 à Bretenière (21) - Technopôle Agro-environnement - AgrOnov - RD31
NB : il est conseillé d'apporter son ou ses pains suivant sa production afin d'utiliser l'outil d'analyse sensorielle
Intervenant : Camille Vindras, chercheuse à l'Itab - Formation gratuite.
Inscriptions avant le 10 janvier, programme détaillé et renseignements complémentaires auprès de : Stéphane Grippon, Bio Bourgogne 03 80 28 80 45 ou stephane.grippon@biobourgogne.org

Foncier bourguignon

Lente tempête

Parlez *«terroirs»* à un vigneron bourguignon, il sera intarissable. Abordez la question de ses achats fonciers, il s'assombrira. La question est sensible. Tout est compliqué. Le parcellaire est incroyablement divisé. Autant de cicatrices sur les côtes des vignobles historiques. Son cœur, les grands crus en sont le symbole. Avec la spéculation de riches investisseurs, une lente tempête se profile, avec déjà des remous en cascade…



Le foncier viticole suscite bien des convoitises.

28 334 hectares ; 3 % du vignoble français. Le foncier viticole bourguignon est rare et abondant à la fois : cent une appellations ; des milliers de lieux-dits ; 1 247 *«Climats»* classés à l'Unesco… De la célèbre Romanée-Conti aux plus confidentiels vins du Châtillonnais, en passant par le Mâconnais ou le Chablisien, le marché foncier viticole bourguignon est donc varié et complexe.

Mais il est toujours l'affaire de passions. En août 2012, en plein doute économique, la France s'est déchirée autour des conséquences - en bien et en mal - de l'achat du château de Gevrey-Chambertin par un Chinois.
Le symbole d'un patrimoine d'exception, ayant besoin d'investisseurs extérieurs pour perdurer, mais rompant avec l'héritage familial ou local historique. Cette lente évolution ne date pourtant pas d'hier.

L'exception côte-d'orienne

Début des années 1990, les vignerons de Côte-d'Or entendent décider librement et localement de réguler ou non le prix du foncier. Le droit de préemption n'est alors plus renouvelé à la Safer en Côte-d'Or pour le foncier viticole. Cette *«exception»* ne l'empêche pas de suivre les transactions, mais sans intervenir. Elle ne peut alors que constater la flambée sur les Côtes de Beaune et de Nuits. De riches amateurs investissent les appellations les plus renommées, amplifiant encore le culte voué à Montrachet, à Vosne-Romanée. Il n'est souvent question que d'ouvrées (428 m2), rarement à vendre, donc fruits de hautes spéculations.

Effets ricochet

Reste qu'aujourd'hui, à la liste des milliardaires collectionneurs, la concurrence de luxe s'est financiarisée.
Les fonds d'investissements démultiplient la pression en cherchant à mettre la main sur des propriétés ou sur des négoces entiers car, eux aussi, bien souvent propriétaires de grands crus. Vignerons voisins et négociants traditionnels sont en émoi. Impossible de surenchérir. La fiscalité grimpe en flèche. *«C'est epsilon en terme de volume, mais cela complique tout. On ne pourra pas rationaliser ces ventes de grands crus ou de grands domaines. Mais on ne peut pas laisser de côté leurs effets ricochets sur les premiers crus, sur les villages et les AOC régionales à long terme»*, analyse Jean-Michel Aubinel, président de la CAVB, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne.

Et bien souvent, la Safer est, bon gré mal gré, rappelée à la rescousse... *«C'est la fin de l'exception côte-d'orienne. On ré-intervient dans le cadre de la loi avec les références de prix passés. Après trois décennies libérales, il faudra peut-être autant de temps pour se rapprocher des valeurs économiques»*, déplore Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer Bourgogne Franche-Comté.

GFV *«familiaux»*

«Il n'y a plus réellement de prix. Les valeurs sont décorrélées d'un retour sur investissement "normal"», tranche Tristan Lamy, directeur Banque privée au Crédit agricole Bourgogne Champagne, aussi en charge de la viticulture de Côte-d'Or et de l'Yonne. Les vignerons à l'achat doivent apporter entre 0 et 40 % d'autofinancement et financer le reste par des prêts sur 15 à 20 ans.

Pour payer le fisc, les familles de Beaune et de Nuits vendent des *«bouts»* de parcelles à des GFV «familiaux» pour continuer de les exploiter. 80 % de l'activité de la Safer en Côte-d'Or consistent d'ailleurs à trouver ces investisseurs pour ce marché *«très parcellisé, 20-30 ares, voire seulement une ouvrée (428 m²)»*, explique Daniel Caron, directeur de la Safer BFC en Côte-d'Or. *«On trouve de "bons" investisseurs, proches du monde du vin, qui acceptent de maintenir les viticulteurs en place, avec des baux de 18 ans»*. Notaires, agences, banques ont, eux aussi, des portefeuilles d'investisseurs *«minoritaires»*.

Pression sur la Côte chalonnaise

Mais d'autres *«ricochets»* apparaissent... Si l'agrandissement des domaines côte-d'oriens se fait naturellement sur les Hautes-Côtes, certains poussent jusqu'en Côte chalonnaise, sur Mercurey, Givry… *«Sur les deux derniers dossiers sur ce secteur, la moitié des candidats était de Côte-d'Or»*, constate Emmanuel Cordier, directeur de la Safer BFC en Saône-et-Loire.

En effet, depuis le 1er avril dernier, le Schéma départemental des structures agricoles de Bourgogne a validé le passage à 40 kilomètres du seuil de distance par rapport au siège d'exploitation pour avoir le droit d'exploiter, contre dix kilomètres auparavant... Contrairement à ses voisins du nord, la Saône-et-Loire a des prix *«attractifs»* puisque la profession n'a jamais voulu abandonner la régulation de son marché foncier viticole. Le retour sur investissement à l'achat est possible *«en dix ans»* de récoltes normales sur Rully par exemple avec des prix proches de 160.000 €/ha.

Villages, premiers crus valorisés

Plus au sud, le prix des vignes en chardonnay grimpe *«au maximum»* à 80 000 €/ha en appellation mâcon, à 150 000 €/ha en saint-véran ou encore à 250 000 €/ha en pouilly-fuissé, observe la Safer. Des projets de révisions d'aire géographique par l'INAO pourraient bientôt influer en AOC pouilly-fuissé, mercurey et marsannay, en vue de reconnaître des premiers crus.
Sur le département, 215 hectares en cent cinquante-trois ventes de *«parcelles»* et terres à vigne ont été notifiés cette année, soit *«un peu moins»* que l'an dernier. *«Le vin se vendant bien, il y a moins de transactions. Le vignoble reste détenu par les familles. Les prix sont en phase avec l'économie. Les transmissions familiales se déroulent avec des perspectives de revenus corrects»*, rassure la délégation de la Safer BFC en Saône-et-Loire. Une situation un peu similaire au Chablisien qui, par contre, vient de perdre la moitié de sa récolte en 2016.

Locations plutôt que ventes

En règle générale, les appellations villages font l'objet de convoitises. *«Avec la hausse des fermages, les retraités gardent en propriété leurs parcelles en crus»*, remarque Emmanuel Bruno, responsable de Pôle au sein de l'AGC AS 71 à Châtenoy-le-Royal. Un bon calcul puisque les fermages étant indexés sur les cours du vrac, les loyers ont bondi ces dernières campagnes. Revers de la médaille de cette bonne conjoncture des ventes, les vignerons *«payent un fermage presque équivalent aux annuités d'un prêt»* dans les crus chalonnais, et cela en dépit du lissage des fermages négocié par l'Union viticole de Saône-et-Loire et la section des fermiers et métayers avec les représentants des propriétaires. Néanmoins, les retraités vendent leurs parcelles en AOC *«génériques»* (Bourgogne...). Du coup, des offres apparaissent sur le marché. Si les *«zones premiums sont plus recherchées»*, constate Sébastien Jacquemont de Vinéa Transaction, *«les jeunes générations de vignerons et les héritiers de Côte-d'Or s'installent dans les zones "délaissées", avec une société d'exploitation pour la gestion des vignes»*, précise-t-il. Les caves du secteur tentent de répondre. Elles peuvent porter ou se porter caution pour le foncier des futurs coopérateurs. *«Mais encore faut-il avoir le bon candidat au bon moment»*, soupire Marc Sangoy, le président de la Fédération des caves coopératives Bourgogne Jura.

Le "jackpot" des domaines entiers

Avec les difficultés de l'immobilier bâti, les vendeurs sont aussi tentés de vendre l'ensemble beaucoup plus cher. Quitte à devenir salarié(s) un temps jusqu'au terme des baux. Certains négociants bourguignons ont fait ce calcul et ont investi les Côtes du Couchois, le Beaujolais et visent désormais le Mâconnais. Les grands élaborateurs de crémants (Veuve Ambal, Boisset…) étant amenés à sécuriser leurs approvisionnements et à saturer leurs outils de production.
Faute de place pour tous, la Bourgogne viticole voit donc nombre de ses vignerons s'exiler –dans le Jura, le Beaujolais, l'Europe de l'Est, l'Amérique - en ambassadeurs de ce modèle. Autant d'acteurs qui pourraient revenir en fiers concurrents, à n'en pas douter.

CÉDRIC MICHELIN

Pour la reproduction et le progrès génétique du troupeau

Penser IA !

En élevage allaitant charolais, l'insémination, rappelle Elva Novia, est un outil moderne pour maîtriser la reproduction et assurer le progrès génétique du troupeau. Arguments.

L'insémination en élevage charolais se développe année après année. Cette pratique est avant tout le choix d'un mode de reproduction qui permet de cibler les femelles qui seront inséminées, les périodes au cours desquelles cela aura lieu, mais aussi et bien sur les taureaux géniteurs. La technique permet ainsi de conjuguer maîtrise de la reproduction et amélioration génétique du troupeau.

Un objectif simple

Dans la majeure partie des exploitations, les génisses et les vaches après leurs vêlages sont conduites en lot. Les femelles sont allotées en fonction de leurs dates de vêlage et de leurs âges, pour que l'alimentation corresponde aux besoins physiologiques des femelles. La ration doit leur permettre de nourrir leurs veaux et de revenir en cycle dans les 90 jours après le vêlage, pour être à nouveau fécondées.

Permettant des interventions multiples, plusieurs jours durant, l'insémination contribue beaucoup à regrouper les naissances dans la période choisie par l'éleveur.

Elle élimine le risque de panne "Repro" ou d'accidents liés à la présence du taureau dans un lot… Les constats de gestation par échographie viendront valider et garantir les objectifs de reproduction, avant la mise à l'herbe ou au cours du printemps.

L'objectif pour l'éleveur est simple : il est d'obtenir un veau par vache et par an dans une période de vêlages choisie et groupée.

Gestion du progrès génétique

Ce n'est plus à démontrer, la génétique impacte fortement les résultats économiques des élevages, que ce soit sur les performances de production, de poids, de morphologie et de conformation ou sur les performances directement liées à la productivité des vaches : poids de naissance, aptitude au vêlage et à l'allaitement, fertilité.

Aujourd'hui, un large éventail de taureaux est à la disposition des éleveurs.

Il permet de sélectionner et d'améliorer durablement certaines caractéristiques génétiques au niveau d'un troupeau et de façon très fine au niveau de l'individu.

Denis Faradji, Elva Novia

Zoom sur l'offre

On peut définir les profils génétiques des taureaux en quatre grandes catégories.

- Les Jeunes taureaux ou *«Premium»* disposent d'une évaluation génomique Iboval, base sur laquelle ils sont diffusés plus jeune que par le passé.

Depuis trois ans, grâce à la génomique, il n'est en effet plus besoin d'attendre huit ans pour connaître le potentiel complet des taureaux. Un sérieux avantage qui permet d'accélérer le progrès génétique. Jigago PP (Gandy P/Unico P) est né dans l'élevage Philippe Bernigaud à Digoin (71).

Il est homozygote *«Sans corne»* (PP comme double *«Polled»* en anglais). Issu par son père Gandy P, d'une souche originale *«Sans corne»* (D'Angely R diffusé par le GIE Charolais Evaluation 71), Jivago PP produira 100 % de veaux *«Sans corne»* avec, qui plus est, un excellent niveau sur les facilités de naissance, la croissance, le développement et la solidité des aplombs.

Jolimome P (Celsius/Daufin P) est également un jeune taureau *«Sans corne»*. Né dans l'élevage de Patrick Mome, Jolimome P a hérité son niveau élevé en facilité de naissance par son père, Celsius (super vêlage facile) et le gène *«Sans corne»* de sa mère, une fille de Daufin P/Magenta. C'est un taureau complet en morphologie qui apportera des qualités de bassin et des aptitudes laitières.

- Les taureaux *«Juniors»*. Evalués par la génomique, leurs index sont enrichis de leurs premiers produits nés et contrôlés. Ils bénéficient de ce fait d'une évaluation sur descendances sur les critères au sevrage et d'une précision accrue.

Parmi ces taureaux, on citera Honorable (Bastion/Pinay) né à l'EARL des 4 Saisons à Boyer (71). Honorable dispose de 327 produits nés dans 139 élevages. Taureau complet, il affiche 108 en IFNais avec un CD de 0,97, de la croissance, de la morphologie et des qualités maternelles (IVMat 128).

- Les taureaux *«Naissances»* transmettent à leurs produits un faible poids de naissances, les distinguant ainsi pour une utilisation privilégiée sur génisses. First (Sylvaner/Pinay).

Avec 434 veaux nés dans 229 élevages, First est un taureau à génisses qui affiche un IFNais de 110. Il produit des animaux avec de très belles largeurs, de la viande dans l'arrière main et le dos.

La croissance au sevrage de ses produits est exceptionnelle. (ISevr 132). Son évaluation génomique, sur la morphologie adulte et les aptitudes au vêlage et à l'allaitement (IVMat 130), font de lui un taureau incontournable.

- Les Taureaux Qualité Maternelle sont les spécialistes pour fabriquer des femelles de renouvellement qui seront productives grâce à leurs niveaux sur l'aptitude au vêlage, la valeur laitière et la fertilité.

Chablis (Vignol/Magenta) est issus du programme Union Charolais Croissance. Né à l'EARL Duban à Athie (89), Chablis est un TOP taureau en qualité maternelle.

C'est le taureau à utiliser pour avoir des vaches productives qui vêlent et élèvent leurs veaux. Son index EfCar (efficacité de carrière) à 112 montre que les éleveurs conservent les filles de Chablis dans leurs élevages et qu'ils en sont satisfaits à tous points de vue : comportement, fertilité, vêlage (AVel 118), lait (ALait 116)… et ne les réforment pas rapidement.

Retrouvez tous les taureaux disponibles sur www.elvanovia.fr

Aude Torrent

Patrick Mome

Un maximum d'autonomie



Patrick Mome.

Eleveur à Alligny-en-Morvan dans la Nièvre, Patrick Mome exploite une ferme de 82 ha toute en herbe. Il fait vêler une soixantaine de vaches charolaises. Les mâles sont vendus en broutards et la majeure partie des femelles sont vendues finies.

Les meilleurs mâles sont valorisés en reproducteurs via les stations d'évaluations, et quelques-uns à la maison. *«J'ai repris l'exploitation familiale il y a quarante ans. A l'époque, mon père possédait moins de dix vaches et faisait déjà de l'insémination animale»*, se souvient Patrick Mome pour qui *«le choix de l'IA est avant tout pragmatique»*.

La vache productive

«J'aime le travail bien fait. Mais j'aime aussi que les choses soient simples et efficaces !», commente-t-il, cherchant à appliquer ce principe sur sa ferme : *«je souhaite des vaches, du matériel et des bâtiments fonctionnels, sans coût ni contrainte inutile !»* Et de poursuivre : *«pour moi, la vache top modèle, c'est la vache productive»*.

Ainsi, *«utiliser des taureaux testés et diffusés par IA m'a permis d'accéder depuis toujours à des taureaux performants sur les critères que je voulais améliorer, par nécessité»*. Il a de fait privilégié des taureaux qui apportent du poids, des vaches qui vêlent et qui sont suffisamment laitières pour lui garantir un maximum d'autonomie alimentaire. *«C'est très important dans mon contexte d'élevage, dans le Morvan»*.

De fait, *«les femelles ont une ration à base de foin et d'enrubannage, j'achète des céréales et le complément à l'extérieur, alors il faut qu'ils soient valorisés au maximum»*.

Les vêlages se font sur deux mois de novembre à mi-janvier maximum. *«En dehors de deux torsions, ces deux dernières années, je n'avais pas eu de césariennes depuis dix ans !»*, note-t-il, précisant que l'élevage est inscrit et contrôlé depuis plus de vingt ans. *«J'ai participé au programme de testage en ferme depuis le début, et je mets régulièrement mes meilleurs veaux dans les stations de Côte-d'Or, à l'UCC et depuis trois ans à Creuzier»*. Cette année, Patrick Mome a ainsi deux veaux dans chacune de ses stations. *«Cet été, j'ai vendu un fils de Baltrap et un fils de Cluedo à Gènes Diffusion et 2016 restera une bonne année sur ce plan, car après Repair[1] en 2000, voir arriver Jolimome P dans le catalogue des taureaux d'IA est une vraie satisfaction. C'est une bonne touche finale pour ma carrière d'éleveur qui s'achèvera en 2017»*.

[1] Mis en service en 2002 en testage en ferme, Repair (Jumper/Cardinal) a eu 4.875 produits dans plus de mille élevages, dont 1.600 filles en production !

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 28/12/2016	Bourg-en-Bresse 03/01/2017	St Christophe-en B. 21/12/2016	National 28/12 au 03/01/17
Vaches viande (V)	U	-	3,50 €	4,04 €	3,85 €
	R	3,45 €	3,05 €	3,63 €	3,44€
	O	-	NC	-	2,98 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,75 €	-	2,83 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,53 €
	P	2,32 €	2,30 €	-	2,23 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,70 €	4,20 €
	R	-	3,80 €	3,81 €	3,53 €
	O	-	-	-	2,88 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,59 €	2,41 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 3/01/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,90	2,68	
250-300 kg	-	2,92	2,59	
300-350 kg	-	2,83	2,60	
350-400 kg	-	2,66	2,48	
400-450 kg	-	2,56	2,47	
450-500 kg	-	2,49	2,46	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,69	2,54	
250-300 kg	-	-	2,48	
300-350 kg	-	2,60	2,49	
350-400 kg	-	2,52	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,21	-	
450 kg et +	-	2,21	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,47	1,45	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	-	1,96	1,79	-
5 -10 ans	-	1,90	1,73	-
+10 ans	-	1,82	1,70	-
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,02	1,79	

Bovins : 664
Marché de reprise. 98% de vendus.

BROUTARDS LAITONNES et GÉNISSES 18 MOIS : Les acheteurs habituels assurent l'essentiel : une vente totale et rapide à des cours facilement reconduits. L'offre est globalement de bonne qualité

VACHES et GÉNISSES DE 30 MOIS : présentation de meilleure qualité. vente quasi totale àdes tarifs en progresion.

Toute l'équipe de Sicafome vous présente ses meilleurs voeux pour 2017

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/01/2017

Bovins (346)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
260 à 395 kg	710 - 1000	2,44 - 2,83
410 à 485 kg	1000 - 1190	2,33 - 2,53
Laitonnes		
230 à 360 kg	590 - 890	2,35 - 2,54
290 à 320 kg	-	-
Taureaux		
755 à 1295 kg	1030 - 1950	1,36 - 1,50
Génisses		
285 à 530 kg (16-24mois)	600 - 1000	1,90 - 2,60
605 à 720 kg (24-36mois)	1000 - 1520	1,60 - 2,11s
Vaches		
Vaches légères	750 - 1050	
Vaches entre deux	1090 - 1210	
Vaches lourdes	1240 - 1560	

Apports plus importants en broutards, vente quasi-totale à des tarifs sensiblement maintenus
Peu de sorties en femelles, la demande s'orientant sur les sujets lourds. Apports toujours importants en vaches. placement régulier sur les animaux lourds et viandés et toujours difficiles en bêtes maigres.

Bovins gras : 5

Prochain matché bovinle mardi 9 janvier 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 14/12/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,82	2,55
300 à 350 kg	2,68	2,54
350 à 400 kg	2,57	2,42
400 à 450 kg	2,43	2,30
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,49	2,35
300 à 350 kg	2,58	2,32
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,73
de 5 à 10 ans	1,82	1,60
+ 10 ans	-	1,45

Broutards Laitonnes : Meilleure demande dans les veaux plus légers entraînant une hausse des cours. Les bonnes laitonnes sont toujours recherchées.

Vaches-Génisses : Moins bonne présentation entraînant une légère baisse.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 3/01/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50€	2,00 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Très peu d'apport - Cours reconduits

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 26/12/16 au 01/01/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,56 €	-
350 kg	-	2,46 €	-
400 kg	-	2,38 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,30 €	-
500 kg	-	2,25 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,39 €	2,21 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,25 €	-

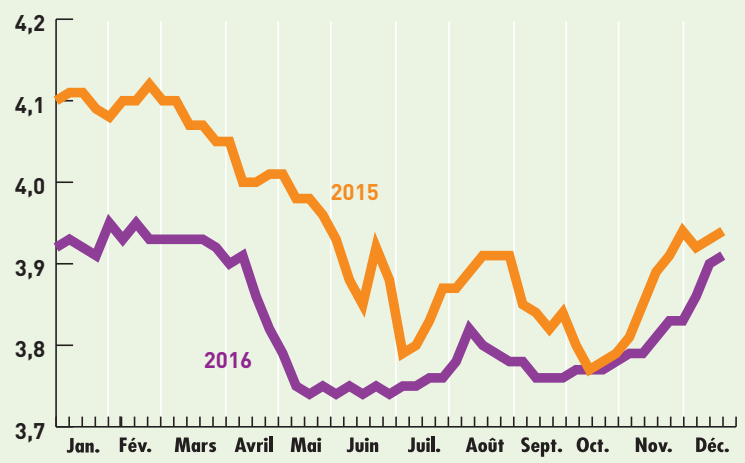
Tendance : Cours reconduits. Quorum non atteint.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 26/12/16 au 01/01/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,92 €	3,78 €	-			
Races mixte		-	-	3,32 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	3,57 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,87 €	3,78 €	3,36 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,95 €	3,84 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,08 €	4,01 €				
Races mixte				3,20 €	3,12 €	-	
Races lait					2,70 €	2,65 €	2,59 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,53 €	3,87 €	3,78 €	3,73 €			

Tendance : Moins d'offre, activité limitée.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 26/12/16 au 01/01/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,95 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,46 €	4,03 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,36 €	-				
Races mixte					3,19 €	3,20 €		
Races lait						-	2,64 €	2,59 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**0+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,51 €	4,45 €	4,08 €	-				

Tendances SEM. 01/2017

Bovins de boucherie

Après une bonne tenue des ventes de viande bovine pour Noël, les échanges se sont sérieusement tassés pour le jour de l'An. L'absence de jour férié en milieu de semaine a pénalisé la consommation en limitant le nombre de repas de famille. La consommation de ce début d'année risque de souffrir avec les soldes et les promotions de viande de porc. Sur les marchés, l'offre est mesurée pour ce redémarrage d'activité, mais elle se montre suffisante pour la demande. La tendance est très calme dans les animaux de cheville. Les transactions sont régulières avec un maintien des prix dans les Charolaises et des allaitantes de choix secondaire. Dans les réformes laitières et Montbéliardes, la tendance est déjà à la stabilisation des prix face à un équilibre offre/demande. En jeunes bovins, l'activité commerciale est plus lourde face au repli du prix des avants à destination de la Grèce et des arrières sur l'Italie. Seule, la modestie de l'offre permet un maintien des prix dans l'ensemble des Charolais et Limousins.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les volumes sont peu abondants pour ce début d'année et ne font pas apparaître de grand changement par rapport à la fin 2016. La demande reste ciblée sur les vaches viandées proches de la finition.

Broutards

L'activité export redémarre doucement et les échanges sont encore limités avec des apports souvent réduits sur les marchés. L'activité commerciale redémarre sur les mêmes bases qu'en fin d'année, avec une demande ciblée sur les mâles de qualité vaccinés à 60 jours. Le commerce sur l'Espagne ne redémarrera qu'après l'Épiphanie (6 janvier).

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont un peu plus étoffés pour ce début d'année. Les intégrateurs ont quelques besoins pour compenser le creux de la semaine passée, mais ils ne peinent pas à couvrir leurs commandes. Le commerce est calme avec des tarifs stables dans les Montbéliards, Abondances, Holsteins, et croisés convenables. Les veaux légers ont peu de valeur. Dans les veaux allaitants, le commerce est assez fluide avec des tarifs qui se maintiennent à des niveaux très convenables dans les très bons Limousins ou croisés Montbéliards U de conformation. La vente est calme avec des tarifs sans changement dans les plus légers ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 19/12/2016*

Agneaux (718)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,87 - 3,52	2,60 - 3,43
Gras (38-44 kg)	-	2,86 - 3,51	2,83 - 2,94
Gras (44-50 kg)	-	2,84 - 3,28	2,54 - 2,85
Gras (+50 kg)	-	2,21 - 2,70	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,46 - 3,53	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (162)	**U** *(mini-maxi)*	**R** *(mini-maxi)*	**O** *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	0,48 - 0,80
(+60 kg)	1,06 - 1,40	0,97 - 1,06	-
Divers			
Béliers (6) : 82 à 119 €	1,05 - 1,54	-	
Agneaux maigres : 57 à 86 €	-	1,90 - 2,93	-
Caprins (9) : 19 à 42€		-	0,50 - 1,29
Boucs :			
Divers (9) :			

Ovins : 859
100% de vendus.

Agneaux : Les volumes proposés restent satisfaisants en cette fin d'année, d'autant plus que la qualité est au rendez-vous. La proximité des fêtes de fin d'année dope les besoins, et les cours enregistrent une hausse sensible.

Brebis : Bonne vente et légère progression des tarifs
.
Béliers, Caprins : Demande suivie et cours reconduits

Prochain marché lundi 4 janvier 2017 (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Toute l'équipe de SICAFOME vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 19/12/2016*

Ovins : 90	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	75 - 95	2,11 - 2,61
Agneaux gras	93 - 120	2,24 - 2,88
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Apports de qualité hétérogène, cours difficilement reconduits en agneaux gras.

Prochain marché le lundi 9 janvier 2017 aux horaires habituels.

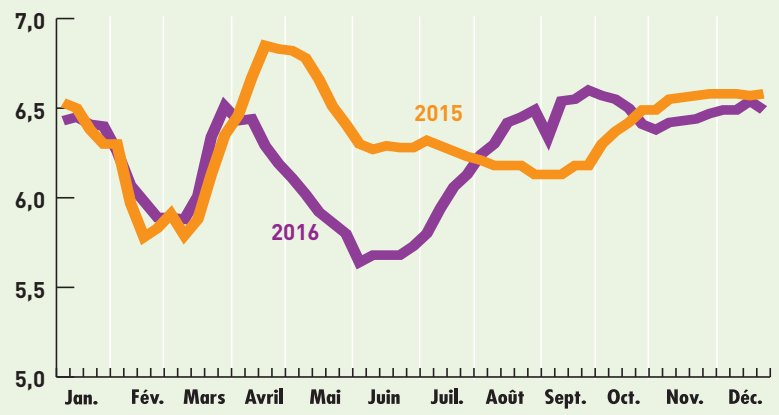
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 26/12/16 au 01/01/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,70 €	6,27 €
Couvert	16-19 kg	6,88 €	6,69 €	6,19 €
Gras	13 -16 kg	-	5,96 €	-
Gras	16-19 kg	-	5,74 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 26/12/16 au 01/01/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,49 €	**6,75 €**	**2,38 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 28/12/2016 au 01/01/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,95 0,09	7,05 -0,03	6,95 -0,08	5,87 -0,25	-	-	-	-
	R Var.	6,63 0,01	6,60 -0,01	6,47 0,01	-	6,73 -0,06	6,69 -0,06	-	-
	O Var.	5,86 0,02	5,75	-	-	6,29 -0,01	6,32 0,05s	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,03 -0,01	6,84 -0,02	6,05 0,14	-	6,86 0,07	6,81 0,08	-
	R Var.	6,52 -0,06	6,61 -0,01	6,49 -0,06	5,84 =	6,70 -0,04	6,68 -0,03	6,54 -0,01	-
	O Var.	6,14 0,08	6,20 -0,04	6,42 0,06	5,92 0,11	6,27 -0,06	6,19 =	6,09 =	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	5,96	5,74 -0,13	-	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Semaine de soudure avec effectif réduit, cours stables. Brebis : Période de fête, demande calme. **Zone sud :** Applicaion du réseau .

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir. ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 janvier) :
« Début d'année marqué par une demande soutenue. Prix fermes. »

Porcins

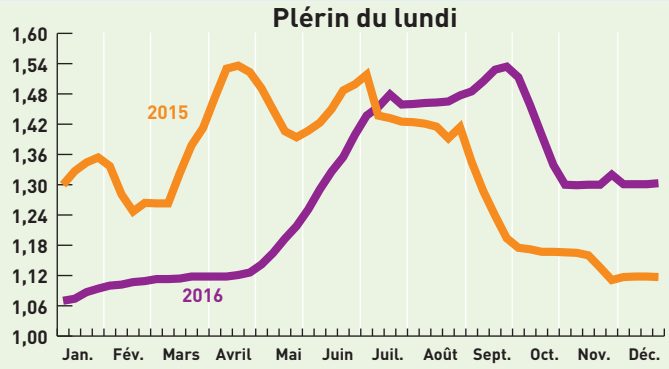
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 317 porcs présentés) — *Cotations du lundi 2 janvier 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,304 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 23/12/16 au 29/12/16*

1,52 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

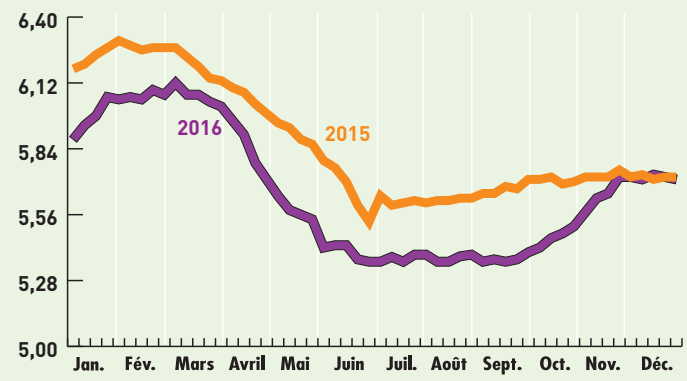
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 26/12/16 au 01/01/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,25 €	-	-
U	-	7,59 €	5,83 €	-
O	-	5,71 €	4,39 €	4,20 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 19/12/16 au 25/12/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	153	520 - 575 €	335 - 400 €	210 - 275 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		160 - 250 €	120 - 140 €	65 - 95 €	35 - 60 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		270 - 390 €	200 - 260 €	125 - 160 €	70 - 100 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		420 - 520 €	270 - 340 €	170 - 210 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	833	120 - 220 €	100 - 140 €	40 - 80 €	30 - 50 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 26/12/16 au 01/01/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,87 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,15 €	-

Céréales

Marché du 8 décembre 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	-	inc.		C
	68 kg/hl 12 fourrager	janv.-mars	145	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	déc.-juil.	167	N	C
	68 kg/hl /12 fourrager	janv.-mars	145	N	C
	63/12 fourrager	janv.-mars	140	N	C
Aube/Yonne	meunier	déc.-janv.	161	N	C
	éthanol	déc.-janv.	150	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	déc.-janv.	147 à 148	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	déc.-mars	122	T	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	déc.-mars	130	T	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	déc.-mars	130	T	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saone	50 kg/hl		n.p.	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		n.p.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.	C
Yonne			n.p.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin	168	T	C
Saône et Loire/Cote d'Or			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	déc.-mars	220	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	17% 1ère main	déc.	171	T

Pulpes de betterave	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Tracteur

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres /**VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ 03 61 38 04 28

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 010A)
✆ 06 29 81 80 05

26 - Vds tracteur Renault Pales 240, 80 cv, 2004, 2700 heures, relevage avant, clim, TBE.
✆ 06 81 27 38 45

38 - Recherche Tracteur Zetor 5748 - 6748 - 7245 pour pièces botteleuse basse densité.
✆ 04 76 32 90 66 ap. 20H

57 - Vends tracteur Fendt 824 Profi 1.200 h de 2014, tractopelle Case 695 1.300 h de 2015.
✆ 06 17 44 37 06

71 - Recherche un tracteur Mercedes MB trac série 1000, en 6 cylindres.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vds microtracteur holder A30 articulé, an. 75, 3.000 euros. Vds remorque Mecanorem PTC 2.000 kg, plateau 4 x 1,80, 1.800 euros. Vds 1 ha peupliers sur pieds. 71580 Le Fay.
✆ 03 85 75 11 02

76 - Recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80.70 ou 80.80.
✆ 06 21 49 50 89.

Travail sol

84 - Vds broyeur Dragon 160 + 2 disq. 0,5 m pr couper herbe ss pied de vigne : 5 000 euros – Vds tondeuse gazon autoporté : 800 euros.
✆ 06 22 83 94 87

88 - Vends herse lourde 5 m.
✆ 06 81 39 53 14

Récolte

21 - VENDS MB CS 660, 2005, 6,10 m. NW 1530 HB 2020 HM, bon état, prolonge colza caméra pneu AV 800, 69 500 euros (réf. 0110)
✆ 06 63 58 44 69

38 - Vends paille année 2016, br 120x150.
✆ 06 88 55 01 48

89 - VENDS MF 32, 1997, 175 CV, 2 400 HR, hydro, coupe 4.34 m., coupe colza, chariot, TBE, 20 000 euros (réf. 0106)
✆ 06 82 20 76 45

Irrigation

01 - Vds cause retraite enrouleur 82-265 St Irifrance à rév. petit prix + tuyaux diam 100
✆ 06.17.80.29.56

Trav. publics

58 - VENDS tracto pelle case 580 F, année 85, bon état de marche, vidange faite (réf. 010D)
✆ 06 75 86 52 20

Agri. divers

01 - Vds rigoleuse lot de barrières et cornadis vêleuse wink vis grains 8m
✆ 06.86.68.30.27

03 - Vends pelle Poclain 90 CKB, 8.500 euros, tracteur IH 1046, 4 x 4, + charg. 5.500 euros, poss. livr.
✆ 06 03 42 06 75

19 - AV cause retraite tracteur same fruitteto 3 90 1300h, état neuf + atomiseur florida PLNPE 1000 TBE
✆ 06 83 42 85 13

21 - VENDS pince Bugnot 5 bottes, - semoir engrais Vicon 1000, - ancien chariot bois (réf. 0103)
✆ 03 80 84 10 98 - 06 17 70 86 63

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds broyeur de prairie silo Farmer 280 à marteau, pulvé. Berthoud 600 l, cuve à mazout 3000 l.
✆ 06 82 23 73 20

38 - Recherche disque semoir NG Monosem pour soja, colza, choux.
✆ 06 88 56 91 53 Le soir

38 - Vends 1 sulfateuse 2000 l trainé Tecnoma à rampe hyd Hardy : 1000 euros, 1 planteuse maïs 4 rgs : 500 euros, 2 tracteurs Renault super 6 : 400 euros et 1000 euros, 1 bétaillère 6/8 bêtes : 800 euros, diverses remorques agricoles 4 roues de 100 à 400 euros, diverses tonnes à eau 100 euros, 1 lot de tuyaux de diam. 70 pour arrosage 9 euros le tuyau, 1 lot de tôles de couverture bacs acier + ordinaire, 1 tracteur Mc Cormick 654 : problème de b. à V. : 800 euros, 1 pirouette Landini 4 toupies rel. hyd 1000 euros, 1 audureau Fella 3m35 rel. hyd 1000 euros, 1 remorque basse boogies 4 tonnes 1200 euros.
✆ 06 71 69 97 76 - 04 74 93 39 25

38 - Cherche 1 pompe injection SIMMS = Fordson EIA-DDM 1950, 1 pompe Lavalette pour 7012 Perkins 4 cyl., 1 système vibreur pour 302 SFV, 2 rampes alu de chargement 4 m.
✆ 06 71 69 97 76 - 04 74 93 39 25

42 - Cause cessation vds Welger rp 200 + tank lait Japy 2100 l + dessileuse Audureau + épandeur Agrimat 6 t monoc. + salle de traite 2x4 Delaval Manus + foin 2016
✆ 06 71 66 44 16

42 - Cuma vds matériels de récolte RB presse carré faucheuse travaux du sol transport tracteurs épareuse
✆ 06 62 76 48 95

71 - Cse retr. vds fau. Kuhn GMD 2810, 2012, andai. Kuhn GA 4121, 2012, presse RB MF 1640, herse prairie 5 m, plateau foin, épand. fumier 5 T.
✆ 03 85 25 09 06 H.R.

89 - Vends séparateur Denis 50 et 100 qx avec 4 grilles. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - VENDS presse petites bottes Rousseau, - faucheuse MC Cormick 1.80 m., barre intermédiaire, chassis, remorque béquille (réf. 0107)
✆ 06 21 94 19 63

Elevage

42 - vds salle de traite 2x 3 + barriere Cornadis 8 places 5 m + auge 4 m
✆ 04 77 20 88 77 ou 06 17 48 80 69

Véhicule

Utilitaire

07 - Vds C15 rallongé - 5 places - année 1999 - 215000km
✆ 06 07 22 14 79

21 - VENDS camion benne Master B 110, 1996, 164 000 km, contrôle OK, courroie dist. changé 148 000 kms, 3 500 euros (réf. 0108)
✆ 03 80 26 00 39 HR

21 - VENDS Peugeot Partner 115 cv, toutes options, attelage, climatisation, vitré, 63 000 kms, 9 500 euros TTC (réf. 0102)
✆ 06 86 95 58 10

26 - Vds Partner HDI 2 pl 2006, toutes options, 5 portes vitrées, sans TVA. Prix à débattre.
✆ 06 78 90 70 27

69 - Kangoo Frigo 3 m3 route et secteur, 88900 kms, révisé + distri + pneus TBE. Tél Gauthier :
✆ 06 07 74 89 24

73 - Vends Toyota LJ 73, 2 places, déc. 91, 160 000 km, TBE 8 600 euros.
✆ 07 71 15 65 75

Tourisme

21 - VENDS 4 pneus neige servi 2 mois UNIROYAL MS + 77 195/65R15 91 T, 300 euros TTC (réf. 46VB1)
✆ 06 62 31 24 05

38 - 4 pneus hiver 185-55 R 16 - 87 hv Pirelli, Modus, Twingo, Clio, C3, Punto, 40 % usure, prix : 130 euros les 4
✆ 06 83 32 82 23

89 - VENDS 4 roues 3008 Peugeot, pneus hiver Michelin Alpin 225/50/17, usure 35% - 40%, jantes tole (réf. 0104)
✆ 03 86 41 61 27

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS foin et luzerne Bio, botte de 700 kg (réf. 0109)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vds paille bottes rondes et carrées.
✆ 06 81 34 72 93

38 - Agriculteur vds foin 1ere et 2e coupe, botte carrée 120x70, livraison possible.
✆ 06 07 33 77 17

42 - Vds enrubannage blé immature + trèfles bio + analyse Loire
✆ 06 22 85 65 97

42 - Vds enrubannage blé immature + trèfle bio + analyse Loire.
✆ 06 22 85 65 97

63 - AV paille/foin, liv. possible en camion remorque, à partir de 60 euros/T.
✆ 04 73 68 23 75/ 06 09 45 57 26

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83.

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, 55 euros la tonne, livraison camion-remorque (réf. 010B)
✆ 06 85 73 22 68

69 - Vend paille 2016 botte carré et bottes ronde en 120. Vend foin en botte ronde de 2016 diamètre 160. Livraison possible.
✆ 06 98 82 27 26

71 - Vends foin et paille, bottes rectangulaires, stockées à l'abri, livraison assurée.
✆ 06 09 97 91 59

Terrain

84 - Jeune Viticulteur cherche vignes fermage ou achat région Valréas et alentours.
✆ 07 50 91 03 10

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ 03 84 67 30 63.

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

NOUVEAUX SIEGES
-SIEGES CONFORT-TISSU-COMPRESSEUR – 430 € HT
-SIEGES ECO-PVC – 59 € HT
AUTRES MODELES NOUS CONSULTER
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

• **FARINE DE PAILLE** pour élevages laitiers sur tapis, matelas logettes.
Très bon asséchant litière, confort de l'animal.
Bonne assimilation fosse lisier sans formation croûte superficielle.
Utilisation préconisée 300 /400 grs /jour /logette.
Livraison rapide France en big bag de 900kgs ou vrac
• **GRANULES DE PAILLE** pour élevages avicoles.
• **PAILLE BROYEE DEFIBREE**
transportsgrimault@yahoo.fr - 06.76.60.08.61
www.grimault-paille-fourrage.fr

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
Bandeau en ABS + polyvinyl
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
239417		111,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG31 - Photos non contractuelles

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ 06 03 07 54 83.

38 - Vds 505 GLD TBE 1987, ct ok : 1900 euros Vds Moiss. Batt. Massey 500 BE marche bec maïs 4 rangs : 2400 euros.
✆ 06 83 38 32 31

38 - Vds lapins repro. ou consommation 3 euros/kgs. Vends nettoyeur 23 bars haute pression 7204. Vends brûleur pour chaudière type Stella 14 : 100 euros.
✆ 04 74 57 85 82 ou 06 99 89 75 35

38 - Achète divers : foin sur pied Nord 38, 1 reproducteur mâle Blond Aq. calme 16-18 mois, 2 grosses vaches Blondes calmes pleine 2e veau, 2 pneu 1200x20, 1 rouleau fer 2,50 m, 1 char Doyeux 5 mètres, 1 tracteur John Deere 6910 TBE.
✆ 06 14 47 49 53

58 - VENDS aplatisseur Rexit avec moteur TBE, rampe 8 m., mécanisme hydraulique pour chaîne de curage Albert (réf. 010C)
✆ 06 81 67 26 54

71 - Vends pieux acacia appointés, 2 euros le piquet, bois de chauffage en stère, fagoté, 45 euros.
✆ 06 85 54 80 24

Offre

Emploi

71 - Important élevage laitier recrute chauffeur agricole polyvalent libre de suite. Envoyer candidature à nathalie@chevres.com
✆ 03 85 34 84 78

Service

84 - ETA 20 ans expérience, propose ses services pour la taille de fruitiers. Travail soigné garanti. Siren 452147177.
✆ 06 27 51 46 61

Demande

Emploi

38 - ch empl ds chev ,mout , leg bio, exp de 33a jardinier ,et qqs an en leg , mout , vac , 58a ser ,cel ,acc repr petite ferme cse dept retraite env grenoble
✆ 04 76 09 10 37

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

38 - Marie 69 ans, esprit silhouette jeune cherche compagnon région grenobloise pour sorties.
✆ 06 58 13 87 95

69 - Agriculteur 45 ans cél cath cherche JF ou Vve sér avec ou sans enfant aimant les animaux entre 35 et 50 ans.
✆ 06 82 35 31 37

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage décembre à mars écographiées et jeunes repro limousins 14 à 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (450B)
✆ 06 28 02 04 05



Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ême veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite
✆ 06 12 85 67 49

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ 06 85 72 55 83

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ 03 81 35 33 17 ou 06 44 95 63 44

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ 06 33 65 65 18

18 - Elevage HBC, vds 6 TB taureaux de 18 mois, type mixte et viande, dociles, avec de bonnes qualités maternelles et de race. EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage HBC, IND IBR, VENDS taureau 2 ans, BO, livraison. GAEC Lépée - 21140 Chevigny - Millery (réf. 0105)
✆ 06 48 54 62 33

21 - VENDS veaux femelle Montbéliarde 1 mois, - épandeur engrais Sulky DPX, 1 500 l., 1995, 1 200 euros, bon état (réf. 0101)
✆ 03 80 81 82 65 - 06 75 32 63 24

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.450A)
✆ 03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74

21 - VENDS vaches charolaises cause cessation, garanties sanitaires. Baudot Olivier - Flammerans (réf. 510C)
✆ 07 78 41 51 46

38 - Vds veaux gras Montbéliard engraisser av lait de vache.
✆ 06 89 26 53 41 - 04 76 95 72 59

42 - Elevage vds Holstein au choix VL en 1re 2me 3me lact. Upra cl - tt GS - ind. BVD
✆ 06 77 99 23 77

57 - Vends reproducteurs mâles, femelles Rouge des Prés, livraison assurée. Perrin Christian
✆ 06 83 77 06 04

58 - VENDS taureaux 18 mois Charolais TGS, bonnes origines. EARL du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 4701)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et adulte HBC et non, vacc. FCO. Guinot - Sermages (réf. 5104)
✆ 06 50 19 42 35

58 - RECHERCHE pour embouche laitonnes et broutards, IND. IBR, vac. FCO, paiement comptant (réf. 010E)
✆ 03 86 20 19 59 - 06 80 15 90 83

58 - Eleveur limousin VEND veaux reproducteurs de l'année HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ 03 45 82 90 10 - 06 10 09 65 69

58 - Elevage Colmont Guillaume - Langeron VEND taureau 5 ans, or. Dessauny, VF, - taureaux 2 ans et 1 an, HBC (réf. 010G)
✆ 06 83 06 61 92

69 - Aux éleveurs du Rhône, recherche vaches race 66 pour abattoir de St Romain de Popey. Renseignements au :
✆ 06 85 66 65 35

69 - Vds taureaux charolais 17 mois et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86 ou 04 74 63 49 93

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 510B)
✆ 03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89

Caprin

38 - Cause cessation 38 exploitation caprine 80 chèvres taries gestantes caprinage mi-février.
✆ 06 38 46 99 76

Ovin

07 - Pour reproduction béliers pur Suffolk père inscrit UPRA mère certifiée 250 euros
✆ 06 70 04 20 66 après 18h

21 - VENDS 30 brebis et 10 agnelles Suffolk NI présumées pleines, terme 01/01/17 et 3 béliers Suffolk I, très bonne origine (réf. 510A)
✆ 06 33 82 59 55 ou 03 80 90 72 43

Porcin

42 - Vds porc fermier
✆ 04 77 28 66 24

69 - Vends porc fermier.
✆ 06 50 46 48 98

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ 06 83 37 33 85

58 - A réserver chiots Border Collie non Lof nés 02/11/2016, prix : 250 euros, mère 250268731516087, SIRET : 3839308497500019 (réf. 5102)
✆ 06 84 18 53 38 - 03 86 22 63 25

69 - Vds chiots Drathaar mâles 3 mois - Mère 250269604398612 - Siret : 33180980600010.
✆ 04 74 69 02 09

71 - Vends chiots Beauceron, non Lof, portée de 2, nés le 24-10-2016, mère n° 250269810518746, siren 26325645042.
✆ 06 18 02 92 83

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Exploitation de Lycée
Polycultures, lait bio, grandes cultures et vigne
RECHERCHE
SALARIÉ temps plein, CDD évolutif CDI
poste basé à Auxerre**. Tél. 06 08 92 76 92**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ECT COLLECTE

SAS au capital de 233.775 €
Siège social : Lieudit « Champ de la Vierge », 21140 Semur-en-Auxois - 333 322 618 RCS Dijon

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/12/2016, (i) la société ECT Invest, SAS, 20, rue de Paris, 77230 Villeneuve-sous-Dammartin, 821 786 084 RCS Meaux, a été nommée en qualité de Président, en remplacement de Philippe Largny ;(ii) Monsieur Philippe Largny, demeurant Le Village, 21320 Essey, a été nommé en qualité de Directeur Général.

AL210118122

BIODEPE

SAS au capital de 48.016 €
Siège social : 5 rue des Murées, 21121 Ahuy
385 302 088 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/12/2016, la société ECT Invest, SAS, 20, rue de Paris, 77230 Villeneuve-sous-Dammartin, 821 786 084 RCS Meaux, a été nommée en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Joël Labille.

AL210118125

TRANSFERT DE SIÈGE

CLEAN & SECURE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue des Avocats
21400 Châtillon
R.C.S. Chambéry : 502 211 816

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2016, il a été décidé ce qui suit à compter de ce jour :

Transfert de siège social:

Ancienne mention : Maison des Ducs, 73220 Aiguebelle

Nouvelle mention : 3 rue des Avocats, 21400 Châtillon

Président : Monsieur Hubert LELLOUCHE, demeurant Maison des Ducs, 73220 Aiguebelle.

Pour avis, le président.

AL210118097

H.H.G.G. - SARL

SARL au capital de 7 500 euros
Siège Social : Chaussée de l'Europe
Galerie Marchande Intermarché
21400 Chatillon sur Seine
R.C.S. Dijon 447 887 456
SIRET 447 887 456 00021

Siège social à compter du 15 décembre 2016

Ancienne mention : Place de la Résistance 21400 Chatillon sur Seine

Nouvelle mention : Chaussée de l'Europe - Galerie Marchande Intermarché 21400 Chatillon sur Seine.

Pour avis La Gérante : Fabienne GARNIER.

AL210118113

WIL AND CO MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €uros
Ancien Siège social :
7 rue Charles Philbee
21000 Dijon
Nouveau Siège social :
ZAE de Boulouze
21110 Fauverney
814 431 995 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Décembre 2016 a décidé de transférer le siège social de Dijon (21000), 7 rue Charles Philbee, à Fauverney (21110), ZAE de Boulouze, à compter du 1er Janvier 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 «SIEGE SOCIAL» des statuts.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance.

AL210118117

PIERRE ARNAUD FINE ART

L'AGE du 23.12.2016, a décidé de transférer le siège social de la société PIERRE ARNAUD FINE ART, SAS au capital de 1000€, Rte de st Amant, 16570 St Genis d'Hiersac, 814 223 939 RCS Angoulême, au 2 r de la Marronnière, 21190, Merceuil. Objet : Vente et exposition d'œuvres d'art. Durée : 99 ans. Président : Mr Blondeau Rémy, 2 r de la Marronnière, 21190 Merceuil, pour une durée indéterminée.

La société sera radiée du RCS de Angoulême et ré-immatriculée au RCS de Dijon

AL210118120

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI CATHERINE

SCI au capital de 140,00 Euros
16 Place Fleury, BP 543,
21200 Beaune
438664518 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07/12/2016 il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 140,00 Euros à 1600 Euros

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210118130

MODIFICATION DE STATUTS

SNC FOURRIER

Société en nom collectif
au capital de 3.048,98 euros
Siège Social : Lieu-dit « les Chavannes »
Route de Beaune
21340 Nolay
306.486.861 RCS Dijon

Lors de l'AGE du 30.09.2016, les associés ont pris acte de la démission de M. Bernard FOURRIER de ses fonctions de cogérant, à effet au même jour, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Lors de l'AGE du 01.10.2016, les associés ont décidé :

- de modifier la dénomination sociale en GARAGE FOURRIER, à compter du même jour,

- de transformer la société en société à responsabilité limitée, à compter du même jour, sans que cette transformation ne donne naissance à un être moral nouveau.

L'objet de la société, sa durée, son capital et son siège social n'ont été modifiés en aucune manière.

Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont modifiées ou frappées de caducité sont les suivantes :

Forme : ancienne mention : SNC – nouvelle mention : SARL.

Dénomination : ancienne mention : SNC FOURRIER - nouvelle mention : GARAGE FOURRIER.

Administration de la société : ancienne mention : gérant associé : M. Frédéric FOURRIER – Associé : M. Bernard FOURRIER - nouvelle mention : gérant : M. Frédéric FOURRIER.

RCS Dijon.

AL210118092

S.C.M. CENTRE D'IMAGERIE DE LA COTE DE BEAUNE

Société Civile de Moyens
au capital de 11 000 Euros
Siège social : 10, avenue Charles Jaffelin
21200 Beaune
349 546 895 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Théophile BOSEWA OVONGIEN, demeurant à Beaune (21200) - 10 avenue Charles Jaffelin, pour une durée indéterminée à compter du 1er octobre 2016, en remplacement de Monsieur Jacques LORENZO, démissionnaire.

Il est par ailleurs rappelé que par assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2004, il a été décidé de réduire le capital pour le fixer à un montant de onze mille (11 000) euros. La Gérance.

AL210118105

SOCIETE «GROUPEMENT FORESTIER LES BOIS L'ABBESSE»

Groupement Forestier
Capital : 7.622,45 Euros
Siège à : Dijon (21000), 31 Rue Berbisey
RCS : Dijon
SIREN : 409 076 114

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 21/12/2016 il a été :

- constaté le décès de Monsieur Xavier BERNOT le 27/04/2011 qui était cogérant de la société,

- décidé de nommer Monsieur Christian BERNOT dt à Fontaine les Dijon (21121), 12 Allée des Iris, en qualité de cogérant, sans limitation de durée à compter du 21/12/2016,

- décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Dijon (21000), 31 Rue Berbisey à Montagny les Beaune (21200) 28 Grande Rue, Le Poil à compter du 21/12/2016.

Ancienne mention : siège social à Dijon (21000), 31 Rue Berbisey,

Nouvelle mention : siège social à Montagny les Beaune (21200) 28 Grande Rue, Le Poil.

- décidé de modifier en conséquence les articles 4 et 15 des statuts.

Pour avis et mention.

La gérance

AL210118109

MODIFICATIF DES STATUTS

Suivant acte reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire associé de la SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un office notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit, le 18 novembre 2016, contenant modificatif des statuts du GROUPEMENT FORESTIER DE BRETENIERES II, savoir :

MISE A JOUR DES STATUTS

Les associés du GROUPEMENT FORESTIER DE BRETENIERES II, à l'unanimité, décident de modifier les statuts du groupement sur les points suivants :

«ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à Paris (75016), 56 boulevard Exelmans.

Il peut être transféré en tout autre endroit du département où il se situe, par simple décision de la gérance, et partout ailleurs sur le territoire de la France par décision de l'assemblée générale des associés.»

«ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1 200 000,00 Euros).

Il est divisé en MILLE DEUX CENTS (1 200) parts sociales égales, de MILLE EUROS (1 000,00 Euros) chacune qui ont été numérotées de 1 à 1 200 et réparties ainsi qu'il suit entre les associés en proportion de leurs droits dans le GROUPEMENT FORESTIER DE BRETENIERES qui a fait les apports de ses biens immobiliers au GROUPEMENT FORESTIER DE BRETENIERES II :

- à Madame Annick CHAURAND : 600 parts en usufruit numérotées de 1 à 600.

- à Madame Odette de SAINT MELEUC : 600 parts en usufruit numérotées de 601 à 1 200.

- dans l'indivision à Monsieur Maxime CHAURAND et à Madame Florence CHAURAND : 162 parts en nue-propriété numérotées de 1 à 162, sous l'usufruit de Madame Annick CHAURAND et sous l'usufruit successif de Madame Anne CHAURAND

- Mademoiselle Isabelle CHAURAND : 120 parts en nue-propriété numérotées de 163 à 282, sous l'usufruit de Madame Annick CHAURAND

- Monsieur Bruno CHAURAND : 129 parts en nue-propriété numérotées de 283 à 411, sous l'usufruit de Madame Annick CHAURAND

- Mademoiselle Véronique CHAURAND : 189 parts en nue-propriété numérotées de 412 à 600, sous l'usufruit de Madame Annick CHAURAND

- à Madame Nathalie MOSNIER-THOMAS : 200 parts en nue-propriété numérotées de 601 à 800, sous l'usufruit de Madame Odette de SAINT MELEUC

- Madame Caroline BUFFET : 200 parts en nue-propriété numérotées de 801 à 1000, sous l'usufruit de Madame Odette de SAINT MELEUC

- Monsieur Yann de SAINT MELEUC : 200 parts en nue-propriété numérotées de 1001 à 1200, sous l'usufruit de Madame Odette de SAINT MELEUC.

La suite du paragraphe sans changement.

«ARTICLE 15 - NOMINATION - DEMISSION - REVOCATION

1) Nomination

Le Groupement est géré par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, statuant ainsi qu'il est dit ci-dessous.

Les gérants sont pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

Toute personne physique ou morale peut être nommée gérant.

Lorsque le gérant est une personne morale, ses représentants légaux sont soumis aux mêmes conditions et obligations que s'ils étaient gérants en leur propre nom. Il peut néanmoins se faire représenter lui-même selon les règles du mandat, mais sans que ce mandat soit opposable au Groupement.

Sont désignées comme co-gérantes :

- Madame Véronique CHAURAND, susnommée, qui accepte.

- Madame Caroline BUFFET, susnommée, qui accepte.

Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

La suite du paragraphe sans changement.

Pour avis et mention.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE.

AL210118110

PONEY CLUB DES RISQUETOUT

EURL au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 5 rue des Chouettes,
21230 Fête
407 953 512 RCS de Dijon

Le 26/12/2014, l'AGE a décidé de modifier l'objet social comme suit : restauration sur place, table d'hôtes, chambres d'hôtes. Modification au RCS de Dijon.

AL210118123

FUSION

SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX

Nouvellement dénommée
« DOMAINE ROUX CHRISTIAN »
Société civile au capital de 2 800 euros
porté à 4 150 euros
4 rue du Ban, 21190 St Aubin
RCS 434 389 102 RCS Dijon

Avis de fusion et d'augmentation de capital

Suivant acte sous seing privé en date du 2/12/2016, la SCEA DOMAINE SAINT ABEL au capital de 1 350 euros, dont le siège social est 4 rue du Ban 21190 Saint Aubin, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 452 435 597, a fait apport, à titre de fusion, avec effet rétroactif au 1/1/2016, à la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX de la totalité de son actif évalué à 1 328 695,29 euros, à charge par la SCEA DOMAINE DE SAINTE

CROIX de payer la totalité de son passif évalué à 1 327 330,93 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 1 364,36 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31/12/2015. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la SCEA DOMAINE SAINT ABEL entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX.

En rémunération de l'apport, la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX a augmenté son capital de 1 350 euros par l'émission de 54 parts nouvelles de 25 euros chacune, attribuées aux associés de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL à raison d'une part de la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX contre une part de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL. Son capital social a donc été porté de 2 800 euros à 4 150 euros, par création de 54 parts nouvelles de 25 euros de valeur nominale.

La prime de fusion s'élève globalement à 14,36 euros.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCEA SAINT ABEL en date du 17/12/2016 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX en date du 17/12/2016

Il résulte que le projet de fusion a été approuvé, que la fusion est devenue définitive le 17/12/2016 et que la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX a la jouissance des biens depuis la date du 01/01/2016.

L'assemblée générale a également décidé de modifier la dénomination sociale de « DOMAINE DE SAINTE CROIX » en « DOMAINE ROUX CHRISTIAN ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL210118140

CESSION

Maître Romain BRUCHON, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 19/12/2016, enregistré au Service des Impôts de Dijon Nord, le 22/12/2016, Bordereau 2016/2, folio 928, case n°1, contenant :

Cession de fonds de commerce

Par :

La société dénommée SYSTEME JEUNES 2, société à responsabilité limitée, au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est à Dijon (21000), FRANCE, 3, rue Chancelier de l'Hospital, identifiée sous le numéro SIREN 753 229 327 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon.

Au profit de :

La société dénommée THIBERT PASCAL, société par action simplifiée unipersonnelle, au capital de 3 000,00 Euros, dont le siège social est à Chevigny Saint Sauveur (21800), France 14 bis avenue de la République, identifiée sous le numéro SIREN 823 229 422 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon.

D'UN FONDS DE COMMERCE d'AUTO ECOLE connu sous l'enseigne de «AUTO-ECOLE DES ARCADES», sis et exploité à Dijon (21000), 3, rue Chancelier de l'Hospital,

Moyennant le prix de : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €), s'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour : 15.630,00 €

- A la cession du matériel, mobilier et outillage pour : 4.370,00 €

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Maître Romain BRUCHON, notaire à Dijon (21000), 6 Rue de l'École de Droit, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion. Me Romain BRUCHON.

AL210118111

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon(21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

Suivant acte reçu par Romain BRUCHON, notaire à DIJON, le 23 décembre 2016, enregistré au Service des Impôts de DIJON NORD, le 27/12/2016, Bordereau 2016/2, folio 949, case 1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

La société dénommée L'HORLOGE, société à responsabilité limitée, au capital de 20 000,00 Euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200), FRANCE, 5 route de Seurre, identifiée sous le numéro SIREN 752265421 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

Au profit de :

La société dénommée APH, société à responsabilité limitée, au capital de 177 493,00 Euros, dont le siège social est à ARGILLY (21700), FRANCE, 16 rue d'Antilly, identifiée sous le numéro SIREN 794 633 693 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

D'UN FONDS DE COMMERCE :

Un fonds de commerce de BAR HOTEL RESTAURANT, connu sous l'enseigne L'HORLOGE, sis et exploité à BEAUNE (21200), 5 Route de Seurre.

Moyennant le prix principal, hors les marchandises de **CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (142600,00 EUR.)**

S'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour un montant de : 63.734,00 €

- A la cession du matériel, mobilier et outillage pour un montant de :78.866,00 €

- Et à la cession des marchandises, pour un montant hors taxes de 2.983,33 €, soit un montant TTC de :3.896,78 €

Soit un TOTAL avec les marchandises égal à : 146.496,78 €

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000), 6 Rue de l'Ecole de Droit, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Me Romain BRUCHON

AL210118131

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon(21000), 6 rue de l'Ecole de Droit

Suivant acte reçu par Romain BRUCHON, notaire à DIJON, le 23/12/2016, enregistré au Service des Impôts de DIJON NORD, le 27/12/2016, Bordereau 2016/2, folio 949, case 2, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

La société dénommée SAFRAN, société à responsabilité limitée, au capital de 2 000,00 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000), FRANCE, 25 rue des Godrans, identifiée sous le numéro SIREN 808 064 554 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

Au profit de :

La société dénommée MORNING GLORY CAFE, société à responsabilité limitée, au capital de 3 000,00 Euros, dont le siège social est à DIJON (21000), FRANCE, 25 rue des Godrans, identifiée sous le numéro SIREN 824 168 553 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

D'UN FONDS DE COMMERCE :

Un fonds de commerce de SALON DE THE, RESTAURATION RAPIDE SANS BOISSONS ALCOOLISEES, EPICERIE FINE, connu sous l'enseigne « SAFRAN », sis et exploité à DIJON (21000), 25 rue des Godrans.

Moyennant le prix principal de **TRENTE-SIX MILLE EUROS (36000,00 €)**, s'appliquant savoir :

- A la cession des éléments incorporels pour : 32.535,00 €

- A la cession du matériel, mobilier et outillage pour : 3.465,00 €

TOTAL égal : 36.000,00 €

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000), 6 Rue de l'Ecole de Droit, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Me Romain BRUCHON

AL210118133

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DEULVOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 146 000 €
21 rue de Vaux sur Crosne
21560 Remilly sur Tille
750 741 035 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 14/11/2016, la collectivité des associés a :

- autorisé Mme Monique DEULVOT à démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31/12/2016,

- nommé M. Pierre DEULVOT, demeurant 21 rue de Vaux sur Crosne – 21560 Remilly sur Tille, gérant de la société à compter du 01/01/2017.

Pour avis et mention,

La Gérance.

AL210118004

LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de tôlerie, vente et réparations de véhicules automobiles, sis à Nolay (21340) Lieu-dit les Chavannes, consentie par acte authentique reçu par Me André GUILLON, Notaire à Beaune, le 26.10.1976, enregistré à Beaune le 03.11.1976, Bordereau 492 F°99 Case 2, par M. Bernard FOURRIER demeurant à NOLAY (21340), à la société GARAGE FOURRIER, SARL au capital de 3.048,98 euros, dont le siège social est à Nolay (21340) Lieu-dit les Chavannes, Route de Beaune, immatriculée sous le n°306.486.861 RCS Dijon, a pris fin à la date du 01.10.2016.

Suivant acte sous seing privé en date à Nolay du 15.11.2016, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 13.12.2016, Bordereau n°2016/2867, Case n°46, Ext. 7440, M. Bernard FOURRIER demeurant Le Petit Cirey 1 Rue Perraudin 21340 Nolay, a cédé à la société GARAGE FOURRIER, SARL au capital de 3.048,98 euros, dont le siège social est à Nolay (21340) Lieu-dit les Chavannes, Route de Beaune, immatriculée sous le n°306.486.861 RCS Dijon, un fonds de commerce de tôlerie, vente et réparations de véhicules automobiles, sis à Nolay (21340) Lieu-dit les Chavannes, Route de Beaune, immatriculé sous le n°788.195.493 RCS Dijon, moyennant le prix de 50.000 euros, s'appliquant en totalité aux éléments incorporels. Jouissance le 01.10.2016. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance chez la SELARL BAROCHE ET ASSOCIES, 7 Promenade Sainte Marie, 71100 Chalon sur Saône.

AL210118094

COM UNE IDEE

SARL au capital de 15300,00 Euros
52 Rue de la Croix de Molphey,
21410 Agey
417986213 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2016 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Alain LAPIERRE, demeurant 11 Rue de la Mairie 21340 Val Mont en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/01/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Olivier LERAT, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210118129

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL BERTHOLLE FABIEN

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 09 route de Cérilly
21400 Ste Colombe Sur Seine
RCS Dijon 524 377 397
SIRET 524 377 397 00012

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2016,l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance

AL210118095

THERMOLAQUAGE 21

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 rue Jean Moulin,
21160 Couchey
811 405 372 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29/11/2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL210118107

DISSOLUTION LIQUIDATION

LIBRAIRIE PITERS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Galerie Marchande CASINO
Place Madeleine -
21200 Beaune
Siège de liquidation : Hameau de Parruey
21250 Corgengoux
385 190 376 RCS Dijon

L'Assemblée Générale du 5 décembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Reynald PITERS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL210118093

APPLI LANGUE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 57 168,38 euros
Siège social : 16 rue du Cap Vert,

Bâtiment E
21800 Quétigny
402 925 960 RCS Dijon

Par décision du 15 décembre 2016, l'associée unique personne morale de la SARL APPLI LANGUE a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL APPLI LANGUE.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société APPLI LANGUE au profit de la Société ENGLISH.FR, associée unique personne morale de la société APPLI LANGUE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS : Dijon.

AL210118096

BC 21

SARL en liquidation
au capital de 5000 euros
6 rue de la Chaume
21360Bessey en Chaume
814027199 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

Par décision de l'AGE en date du 19/12/2016, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme Claudine PREFOT 6 rue de la Chaume 21360Bessey en Chaume, pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

AL210118099

SARL B.M. MECANIQUE

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 €,
siège social: RN 74 21700 Corgoloin
siège de liquidation: 3, Rue de l'Eglise,
71270 Mont-les-Seurre, 398508705 RCS Dijon

Le 20/12/16, l'Assemblée Générale a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus à Brigitte Protiaux liquidateur, l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de liquidation à compter du 20/12/16. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL210118119

BURRIER FRERES

Société Civile
au capital de 120.000euros
Siège social : 49 rue Jean Jacques Rousseau
21000 Dijon
487 749 293 RCS de Dijon

Le 27/12/2016, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/12/2016. Radiation au RCS de Dijon.

AL210118124

SCI LA PIEDRA

SCI au capital de 1500,00 Euros
25 Rue du Docteur Laguesse
21000 Dijon
488421165

Par décision de L'AGE en date du 16/12/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable au 31/12/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET, 5 rue haute, 21120 SPOY et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210118126

SCI LA PIEDRA

SCI au capital de 1500,00 Euros
25 Rue du Docteur Laguesse
21000 Dijon
488421165

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 26/12/2016, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Sébastien CHIGNARDET, 5 rue haute, 21120 SPOY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31 décembre 2016.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210118127

BOURGOGNE SPA

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 42.000 euros
Siège social : 6 Rue des Platanes
21800 Quétigny
517.953.394 RCS Dijon

Par AGE du 30.11.2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L.237-13 du Code de Commerce. A été nommé comme liquidateur : M. Gérard LECLERC demeurant 1 B Rue du Clos Gâteau 71640 Givry, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

RCS Dijon.

AL210118132

SC «SOCIETE CIVILE GETE»

Capital : 15244,90 €
Siège social : 4 impasse du gué
21490 Clenay
392 448 171 RCS Dijon

Avis

Par assemblée en date du 02/08/2016 la société susvisée, constituée pour une durée de 50 années à compter du 01/10/1993 a décidé sa dissolution anticipée à compter du 31/12/2016 et désigné Madame Thérèse MAGNIEN, demeurant 4 impasse du gué 21490 Clenay, en qualité de liquidateur pour une durée de 1 an.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL210118134

SC INV.

Société par actions simplifiée
au capital de 27 223 640 €
7 bis rue Gay Lussac 21300 Chenôve
451 275 432 RCS Dijon

Avis de dissolution

Le traité de fusion établi le 24 octobre 2016 avec la société SAMSE, société absorbante, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 458 084 €, dont le siège social est à Grenoble (38100), 2 rue Raymond Pitet, immatriculée sous le numéro 056 502 248 RCS Grenoble, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC le 2 novembre 2016. Conformément à l'article L.236-11 du Code de Commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par les actionnaires de la société absorbante. Aucune opposition n'a été formulée dans les délais légaux, la fusion a donc pris effet le 5 décembre 2016.

La société SAMSE, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société SC INV. depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la société SC INV. a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis.

AL210118136

AVIS DE RADIATION

Clôture de liquidation SARL AIGRIOT au capital de 4000 € à 21 210 Villargoix. RCS 798 061 446 de Dijon

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/12/16, les associés ont approuvés les comptes définitifs de liquidation et donné quitus au liquidateur. Les comptes ont été déposés au greffe du TC de Dijon. Pour avis

AL210118138

DOMAINE SAINT ABEL

Société civile au capital de 1 350,00 euros
4 rue du Ban - 21190 St Aubin
452 435 597 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/12/2016, les associés de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL ont approuvé le traité en date du 2/12/2016 portant fusion par absorption de leur société par la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX, au capital de 2 800 euros, dont le siège social est 4 rue du Ban 21190 St Aubin, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 434 389 102.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX et les parts créées en augmentation de son capital par la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX étant directement et individuellement remises aux associés de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL à raison de une part de la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX pour une part de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCEA DOMAINE DE SAINTE CROIX du 17/12/2016 ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de Dijon.

Pour avis

AL210118139

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2016, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée devant débuter son activité le 5 janvier 2017.

Dénomination sociale : Earl du Griponneau.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural.

Capital social : 557 000 euros.

Siège social : Rue de Rougemont, 21500 Arrans.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en nature de biens meubles pour un montant net de 556 716,77 euros et apports en numéraire d'un montant de 283,23 euros.

Gérant : M. Julien Forey, demeurant 5 rue de la Liberté, 89160 Jully.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte d'Or).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL210118023

JOSEPH COLIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 32, rue des Lavières
21190 Saint-Aubin

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé du 08 décembre 2016 à SAINT-AUBIN (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : JOSEPH COLIN

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Siège social : 32, rue des Lavières – 21190 Saint-Aubin

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : 10 000 Euros en apport en numéraire

Capital : 10 000 Euros

Gérance : Mr Joseph COLIN demeurant 32 rue des Lavières - 21190 Saint-Aubin pour une durée illimitée

Agrément des cessionnaires de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL210118052

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Broindon du 13 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MIROPTIQUE

Siège social : 9 rue du vivier - 21220 Broindon

Objet social : la vente et le montage de verres correcteurs, lunettes, lentilles de contact et articles pour le solaire, la vente de produits d'entretien pour lunettes et lentilles ainsi que tous produits et accessoires s'y rapportant, - la vente et l'entretien d'appareils d'audioprothèse.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4 000 euros

Gérance : Madame Emilie GRISON, demeurant 9 rue du vivier - 21220 Broindon, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

La Gérance.

AL210118083

ETUDE DE MAITRES SCHIBLER-JACQUET - STAGNARA
23 place Charles de Gaulle
69780 Saint Pierre de Chandieu

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Pierre STAGNARA notaire à en date du 20 décembre 2016, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SC CHARDY & CO

Objet : L'acquisition par achat, apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, al construction, l'administration, la location de tous droits et biens immobiliers, les placements financiers et leur gestion..

Au capital de : 412.140,00 Euros.

Siège social : 2 rue du Porche 21330 Molesme.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon .

Gérance : Monsieur Henri CHARDINY, demeurant à Sens (89100), 72 Bd de la Liberté., Madame Bernadette GELIS épouse de Monsieur CHARDINY demeurant à Sens (89100), 72 Bd de la Liberté.

Le Notaire

AL210118102

S.C.P. « Geneviève ECHINARD, Claude SEGAUT et Anne-Gaël PARRY-AVRIL» Titulaire d'un Office Notarial à Beaune

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Claude SEGAUT, Notaire associé à Beaune(Côte d'Or), le 19 décembre 2016, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LES PORTERETS

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital Social : 100,00 Euros

Siège Social : Beaune (Côte d'Or), 71 rue de Lorraine,

Objet Social : vente en gros et au détail de vins, bières et spiritueux. Organisation de dégustations. Agence conseil en vins.

Durée : 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Loïc PORTERET, demeurant à Beaune (Côte d'Or) 71 rue de Lorraine est nommé en qualité de président pour une durée indéterminée.

Agrément : les cessions entre actionnaires, conjoints, ascendants ou descendants sont libres. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec le consentement du président.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention, Maître SEGAUT, Notaire

AL210118103

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 décembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMK RENOV 21

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège Social :18 Rue de la Forêt – 21560 Remilly sur tille

Objet : Travaux de peinture, pose de plaques de plâtre, menuiserie, plomberie, carrelages et habilitation électrique« BS ».

Durée : 99 années

Capital : 500 EUROS

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions :

Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Monsieur Franck MICHEA, domicilié au 18 Rue de la Forêt – 21560 Remilly Sur Tille

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL210118104

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/12/2016 il a été constitué une SCI dénommée: TRIAM

Sigle: TRIAM

Siège social : 15 rue Renaud 21320 Bellenot sous Pouilly

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat directement ou sous forme de parts ou actions de société immobilière, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers, de tous bien de droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens de droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations ci viles pouvant se rattacher directe ment ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérant : Mme KIERES Barbara 15 Rue Renaud 21320 Bellenot sous Pouilly

Co-Gérant : M. BALKO Fabrice 15 Rue Renaud 21320 Bellenot sous Pouilly

Cession des parts sociales : Les cessions de part sociales sont consenties librement entre associés.

Toutes autres cessions n'interviennent qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, donné par décision de nature extraordinaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon.

AL210118106

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pommard (21630) du 20 Décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : C.L.E.M

Siège social : 1, place de l'Europe - 21630 Pommard

Objet social :

- acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole

- mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles

- acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble, location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble

- prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés

- aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

- consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mr Mathias PARENT demeurant à Pommard (21630) 3, Grande Rue et Mme Caroline PARENT demeurant à Beaune (21200) 14, rue Pierre Joigneaux

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL210118108

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon (21000) du 22 Décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : INFINI AUTOMOBILE

Siège : 4, boulevard des Diables Bleus - 21000 Dijon Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 225 000 Euros

Objet :

- création, acquisition, transmission, exploitation de tous fonds d'achat, vente en gros ou en détail, négoce de véhicules neufs et d'occasion, location sans chauffeur, sous-location, entretien, parcage, dépannage, réparation, transformation de tous véhicules, engins et tous moyens de locomotion ; achat, vente en gros ou en détail, négoce de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et opérations précités ; achat, vente en gros ou en détail de tous carburants et/ou lubrifiants, produits d'entretien et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie automobile

- création, acquisition par voie d'apport ou autrement, prise à bail, location de tous fonds de commerce se rattachant à l'objet social, ainsi que tous immeubles bâtis ou non bâtis

- prise d'intérêt dans toutes exploitations ou société dont l'objet serait similaire ou connu à celui de la Société ou de nature à en favoriser le développement

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : S.A.S. C.O.D.I.V.A. siège social 9, impasse de la Forêt - Bellecroix - 71150 Chagny immatriculée sous le numéro 421 756 057 au RCS de Chalon-Sur-Saône

Commissaires aux comptes :

Titulaire : S.A.S. LDS AUDIT - Société ayant son siège social 37 B avenue Françoise Giroud - B.P. 61073 – 21010 Dijon Cedex

Suppléant : Monsieur Thomas BLANC

37 B avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon

AL210118112

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL REGBAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 2 route de Semur
21140 Vic de Chassenay

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 20 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société à Responsabilité Limitée

- Dénomination : SARL REGBAR

- Siège : 2 route de Semur 21140 Vic de Chassenay

- Objet : La restauration, le café, bar, brasserie, salon de thé, la vente de vins boissons diverses et produits régionaux, la restauration rapide, pizza, sandwich, hamburger, croque-monsieur, hot-dog, frites, crêpes, gaufres, soda.....La vente à consommer sur place ou à emporter de tous types de denrées alimentaires et de boissons.

- Durée de la société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 15 000 euros

- Gérance : Monsieur François REGNAULT et Madame Valérie REGNAULT demeurant ensemble 2 route de Semur - 21140 Vic de Chassenay ont été nommés co-gérants pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance.

AL210118114

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune (21200) du 20/12/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : M.C.

- Siège : 180 rue André-Marie Ampère - 21200 Beaune

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 40 000 Euros

- Objet : aménagement paysager et entretien d'espaces verts, terrassement, maçonnerie, construction de piscine, vente et installation de spa, vente de tous produits liés à ces activités.

- Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Présidente : Mme Barbara CAILLOT demeurant à Combertault (21200) 21, route de Challanges

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

AL210118116

ALIZÉS COURTAGE CONSEILS

Par acte sous-seing privé en date du 23 décembre 2016, est constituée, pour une durée de 99 années, une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée ALIZÉS COURTAGE CONSEILS, au capital de 2.000€ divisé en 200 actions de 10 €, dont le siège social est à SAINT-APOLLINAIRE (21850) – 16, rue Philippe le Bon, ayant pour objet en France comme à l'étranger : Toutes opérations de courtage en matière d'assurances ; toutes opérations d'assurance de toute nature, concernant la vie, l'épargne ou la retraite, effectuées à titre d'agent ou de courtier ; Toutes opérations de conseils, tant auprès de particuliers que de professionnels, tels que : le conseil dans l'acquisition, la prise de participation et la gestion de valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés, de tous titres de placements ainsi que de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, entreprises ou groupements quelconques; le conseil auprès d'investisseurs, nationaux et internationaux, dans la sélection d'établissements gestionnaires de portefeuille ; le développement de relations avec des investisseurs en association avec des établissements financiers ; le conseil en stratégie dans le domaine financier et en analyse de marché ; Toutes opérations de courtage en matière de capitalisation, d'investissements financiers ainsi que dans le domaine immobilier y compris son financement ; Toutes prestations de formation dans les domaines sus-visés ou dans ceux qui leur sont annexes ou complémentaires. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés ainsi qu'entre conjoints et entre ascendants et descendants, et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Thierry PIERRART, demeurant à SAINT-APOLLINAIRE (21850) – 16, rue Philippe le Bon, désigné statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL210118128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination Holding JMJP

Siège social : 2 rue Galoche, 21000 Dijon

Capital social : 1.000 €

Objet : la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quels qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement et la gestion de ces participations ;

Durée : 99 années

Président : M. Julien Boyer, demeurant 53 rue de Vincennes, 94700 Maisons Alfort

Commissaires aux comptes :

- Unexco, SARL au capital de 160.000 euros ayant sonsiège social situé 14 rue du Pont Neuf, 75001 Paris, identifiée sous le numéro 344 458 161 RCS Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- F. Lenoir et Associés, SARL au capital de 8.000 euros ayant son siège social situé 11 rue Saint Florentin, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 408 214 989 RCS Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Transmission des actions : cessions et transmissions libres par l'associé unique ; autres cessions ou transmissions (entre associés et à un tiers y compris conjoint, ascendant ou descendant) soumises à l'agrément préalable de l'AGE.

La société sera immatriculée au R.C.S de Dijon.

Le représentant légal

AL210118141

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

AU P'TIT MORVAN

Société à responsabilitéLimitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 8, Place Lafayette
58290 Moulins-Engilbert
RCS Nevers : 803 080 506

Démission co-gérant et extension objet social

Décision du 1er décembre 2016

Gérance :

Ancienne mention :

- Monsieur Nicolas Langevin domicilié à Decize (58300) - route des Levées

- Madame Maryline Langevin, épouse Gerbeault, domiciliée à Moulins-Engilbert (58290) - Les Cours Marchand

Nouvelle mention :

- Monsieur Nicolas Langevin domicilié à Moulins-Engilbert (58290) - 6, rue Champs Martin

Objet social :

Ancienne mention : Café, bar, restaurant.

Nouvelle mention : Café, bar, restaurant et traiteur

Pour avis.

AL580118167

NOMINATION

CRAPSI NEVERS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 euros
10,Boulevard Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
821346 145 R.C.S. Nevers

Suivant AGO en date du 30 septembre 2016, Madame Emmanuelle Simonnet épouse Crapart, demeurant à Sauvigny Les Bois (58160), 11, route du Lavoir, a été nommée en qualité de Directrice Générale de la Société pour une durée illimitée à compter du 03 octobre 2016.

AL580118157

TRANSFERT DE SIÈGE

L.M.D.C

SASU au capital de 1000 €.
Siège social : 14 Ter rue des Jardins
58200 Cosne Sur Loire,
801 077843 RCS Nevers

Le 12/12/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 121rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt, à compter du même jour.

Radiation au RCS de Nevers et ré-immatriculation au RCS de Nanterre

AL580118124

SCI VADERIM

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social : 11 rue Saint Martin
58000 Nevers
En cours de transfert
489 779 819 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2016 a décidé de transférer le siège social du 11 rue Saint Martin - 58000 Nevers au 18 rue Molière - 58000 Nevers.

Pour avis, le gérant

AL580118139

SCI POUILLE

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social : 11 rue Saint Martin
58000 Nevers
En cours de transfert
751 973 157 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016 a décidé de transférer le siège social du 11 rue Saint Martin - 58000 Nevers au 18 rue Molière - 58000 Nevers.

Pour avis, le gérant

AL580118143

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SARL MAÇONNERIE TRADITION

SARL au capital de 7 600 euros
Chamery
58350 Chateauneuf Val de Bargis
RCS Nevers 532 151 750

Délibération du 12/12/2016 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lieudit Chamery, 58350 Chateauneuf Val de Bargis à Zone Artisanale de la Croix Arnay 58220 Donzy à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL580118145

PROPOS IMMOBILIERS

Eurl au capital de 20.000 €
7, rue de la République
58300 Decize
RCS Nevers: B 539 570 028

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/12/2016, il a été décidé le transfert du siège social à compter du 02/01/2017 du 7, rue de la République, 58300 Decize au 5, quai de Loire 58300 Decize.

L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le gérant

AL580118150

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU NORD

SCI au capital de 4573,47 €
Siège social : 70 rue du Nord,
58530 Dornecy
341 844 652 RCS de Nevers

L'AGE du 17/12/2016 a décidé de transférer le siège social de la société 5 rue Saint Symphorien, 58500 Oisy, à compter du 17/12/2016

Mention au RCS de Nevers.

AL580118164

SIGMAGROUP SAS

SIGMAGROUP SAS SAS au capital de 6000 € Siège social : 37 Rue Sainte Anne, 58400 La Charité-sur-Loire 530 537 349 RCS de Nevers L'AGE du 26/12/2016 a décidé de transférer le siège social de la société 278 rue de Rosny, 93100 Montreuil, à compter du 26/12/2016 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Bobigny.

AL580118174

MEYO WENTI

SCI au capital de 100000 €
Siège social : 15 Rue Du Repos
75020 Paris
508072394 RCS de Paris

Par AGE du 19/12/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Voie Romaine Villargeau 58200 Pougny, à compter du 19/12/2016.

Gérance : MAXIME LEGRAND 2 Voie Romaine Villargeau 58200 Pougny

Radiation au RCS de Paris et immatriculation au RCS de Nevers

AL580118175

PROCÈS VERBAL

EARL MOUSSOT

La Plaine - 58700 GIRY
Au capital de 707 000 euros
RCS Nevers - 790 764 450

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2016 l'EARL MOUSSOT a été transformée en

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC MOUSSOT

SIEGE SOCIAL : La Plaine - 58700 GIRY

GERANTS : Mrs MOUSSOT Yves et Olivier - La Plaine - 58700 GIRY

CAPITAL SOCIAL : 707 000 euros divisé en 7 070 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 1er décembre 2016.

Pour avis, la gérance

AL580118172

MODIFICATION DE CAPITAL

Etude de ME Jean Chinchole Notaire à Luzy

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy (58), le 7/16/2016, enregistré et publié au SPF de Nevers (58), le 12/12/2016, volume 2016P n°5081 les associés de la SCI LES PLACES dont le siège est à Chiddes (58) les Vernées immatriculée au RCS de Nevers SIREN 820 167 542, ont procédé à une augmentation de capital net de 1600 € représentant 1600 parts nouvelles.

Le capital social antérieurement de 100 € a donc été porté à 1700€ (divisé en 1700 parts de 1€)

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis et mention

Me CHINCHOLE

AL580118181

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 9 décembre 2016 Monsieur Gérard Pierre Marie SUCHOT et Madame Régine Annie DEVILLECHAISE son épouse, demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (Nièvre) 10 rue Jean Cocteau - Vernuche mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Nevers (Nièvre) le 14 septembre 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580118105

Étude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (58130) le 19 décembre 2016,

Monsieur Édouard SPITZ, et Madame Anny, Jacqueline ESTER, son épouse, demeurant ensemble à Parigny Les Vaux (58320) Place de l'Église, nés à savoir:

Monsieur à Paris (75015), le 13 décembre 1936

Madame à Paris (75006), le 13 novembre 1936

Mariés sous le régime de la communauté légale meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Paris (75015), le 15 septembre

1956.

Les époux ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.

Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande

d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny (58130) 1, rue de Plouzeau.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour insertion

Me Jean-Paul GAUTHRON, Notaire.

AL580118096

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guerigny (58130) le 20 décembre 2016, Monsieur Alain, Georges HISQUIN, et Madame Evelyne, Régine JULLIEN, son épouse, demeurant ensemble à Guérigny (58130) 55, rue de Balleray, nés savoir :

Monsieur à Champlemy (58210) le 11 août 1950.

Madame à Guérigny (58130) le 15 mars 1952.

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Guérigny (58130), le 18

décembre 1971.

Les époux ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.

Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande

d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny (58130) 1, rue de Plouzeau.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour insertion.

Me Jean-Paul GAUTHRON, Notaire.

AL580118144

Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 20 décembre 2016 Monsieur Saâd TCHIER et Madame Monique Olga BEAUFILS son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000) 3 Ter Impasse de la Boullerie mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Nevers (58000) le 18 janvier 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL580118151

MODIFICATION DE STATUTS

MOVINO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 20, rue des Récollets
58000 Nevers
RCS Nevers 392 931 531

Suivant décision de l'associé unique en date du 12 février 2016, le siège social de la société à été transféré à effet du même jour, 12 février 2016, du 20 rue des Récollets à Nevers (58000) au 18 place Saint-Sébastien à Nevers (58000). En conséquence l'article 4 des statuts, siège social, à été modifié comme suit

Ancienne mention : Le siège de la société est fixé à Nevers (Nièvre) au 20 de la rue des Récollets. Il peut être transféré dans la même ville par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Nouvelle mention : Le siège de la société est fixé à Nevers (58000) au 18 place Saint-Sébastien. Le reste de l'article inchangé. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL580118148

EXPANSION GOLD

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social : 8, Boulevard
du Grand Pré des Bordes
ZAC des Grands Champs
58000 Nevers
390 822 187 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 14 décembre 2016, l'Associé Unique a décidé à compter rétroactivement du 26 mai 2015 d'étendre l'objet social à l'activité de marchand de biens et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL580118152

SARL GAUTHIER STEPHANE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
Le Bourg - 58420 Champallement
791 243 462 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22 décembre 2016 a décidé d'augmenter le capital social de 42 500 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 7 500 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 50 000 euros

Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de matériel de maçonnerie et travaux publics et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la gérance

AL580118165

EARL DE L'OMBRE

Société civile au capital de 408 530 euros
« Le Crot de L'Ombre »
58340 Diennes les Aubigny
RCS Nevers- N° 798 424 693

Par acte sous seing privé du 12 décembre 2016, l'EARL de l'OMBRE a été transformée à effet du 1er janvier 2017 en :

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC de l'OMBRE

SIEGE SOCIAL : « Le Crot de L'Ombre » - 58340 DIENNES AUBIGNY

GERANTS : M. Yves SAULIN, demeurant « Le Crot de L'Ombre » - 58340 DIENNES AUBIGNY, Mme Véronique LE PROVOST, demeurant « Le Crot de L'Ombre » - 58340 DIENNES AUBIGNY et Mlle Aurore SAULIN, demeurant « Le Crot de L'Ombre » - 58340 DIENNES AUBIGNY

CAPITAL SOCIAL : 408 530 euros divisé en 40 853 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers, immobiliers et de numéraire

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 28 septembre 2016.

Pour avis, la gérance

AL580118170

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SCI DE L'ARBRE

Société Civile au capital de 2.000 €
Siège social : 2, route d'Imphy
58160 La Fermeté
809 047 491 RCS Nevers

Il résulte d'un acte sous seings privés en date du 01 décembre 2016 les modifications ci-après à publier :

Ancien gérant

M. Jean-Claude LECOCQ, dt 2, route d'Imphy – 58160 La Fermeté

Nouveau gérant

M. Fabien LECOCQ, dt 30, avenue des Sycomores – 58640 Varennes-Vauzelles.

Pour avis, la gérance

AL580118142

CENTRE DE PARACHUTISME PARIS NEVERS

SARL au capital de 7.200€
Siège social : Domaine de la Grace
58470 Gimouille
799 467 550 RCS de Nevers.

Le 18/11/2016, l'AGO a pris acte du départ du gérant, M. Jean-Luc MASSIER.

Mention au RCS de Nevers.

AL580118146

CENTRE PARACHUTISME PARIS NEVERS

SARL au capital de 7.200€
Siège social : Domaine de la Grace
58470 Gimouille
799 467 550 RCS de Nevers

Le 13/12/2016, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, M. FABIEN PICARD 8 Place de Venetie 75013 Paris, co-gérant, Mme. CELINE FORSANS 12 Avenue du Maréchal de Turenne, Batiment A, 94290 Villeneuve-Le Roi. Mention au RCS de Nevers.

AL580118147

AMBULANCES COSNOISES

SARL au capital de 20000 €
Siège social : 93 rue du Maréchal Leclerc,
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
523 038 826 RCS de Nevers

L'AGE du 30/04/2016 a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. SAVINA FLO RIAN, à compter du 30/04/2016. Modification au RCS de Nevers.

AL580118154

DISSOLUTION LIQUIDATION

SNC COMLEC

Société en Nom Collectif
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : Boulevard Beauregard
58640 Coulanges Les Nevers
R.C.S. : 398 487 595 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Octobre 2016 enregistrée au SIE de Nevers, le 7 Décembre 2016 Dossier 2016 16495, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé M. Gérard BRUNET demeurant à Coulanges Les Nevers (58660) Chemin de la Tuilerie, en qualité de Liquidateur (précédemment co-gérant) à compter du même jour. Le siège de la liquidation a été fixé, à compter de la même date, à l'adresse du siège social. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

AL580118159

SAS BQC DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 9, Quai des Eduens
Résidence des Eduens - 58000 Nevers
799 396 262 RCS Nevers

L'Associée Unique a, par décision du 30 novembre 2016, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2016. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

AL580118160

SELARLU JEAN-MARIE PIEUCHOT EXPERTISE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital social de 51 000 Euros
Siège social : Boulorges
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers - 502 079 155

Suivant délibération du 12 décembre 2016 de l'assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 2016.

Mr PIEUCHOT Jean-Marie, demeurant à Boulorges – 58640 Varennes Vauzelles, est nommé aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir.Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Boulorges - 58640 Varennes Vauzelles. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention, Le liquidateur

AL580118163

A.H. COMPAGNE

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
41 rue François Mitterrand
58000 Nevers
527 684 047 RCS Nevers

Le 31 aout 2016, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme WU épouse LI Ruoli, 19 rue Jean Desveaux 58000 Nevers a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation est a été fixé à l'adresse du siège social.

Le 16 décembre 2016, L'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 16 décembre 2016.

Mention faite au RCS de Nevers.

AL580118168

MS CONSULTANTS

Sas Au capital social de 1000 euros
Siège social : 9 bis rue Saint Didier
58000 Nevers
814 909 644 RCS Nevers

Le 30/11/2016, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2016. Mme Michelle SOISSON demeurant 9 bis rue Saint Didier 58000 Nevers, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 9 bis rue Saint Didier, 58000 Nevers.

AL580118169

AVIS DE DISSOLUTION

DARODAMI

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Bis rue Fonmorigny
58000 Nevers
528 724 818 RCS Nevers

Le 31/10/2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2016. Monsieur Damien HERAULT, demeurant 17 Route de Chavannes 18190 Chavannes a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention sera faite au RCS Nevers.

Pour avis, le Liquidateur

AL580118171

MS CONSULTANTS

Sas Au capital social de 1000 euros
Siège social : 9 bis rue Saint Didier
58000 Nevers
814 909 644 RCS Nevers

Le 30/11/2016, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2016.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

AL580118173

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : A.S

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 13 bis route de Château-Chinon, La Baratte, 58000 Saint-Éloi.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. BABAEV Arsen, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers, Mme BABAEV Suzanna, demeurant 63 bis rue des Sablons, 58000 Nevers

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société, qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580118128

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 15 décembre 2016, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DES FORGES, dont le siège social est fixé à «Sejean» - 58270 Saint Jean aux Amognes.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 28 septembre 2016.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL580118132

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés du 15/12/2016 à Varennes, il a été constitué une société par actions simplifiée, dénommée SERCHIM HOLDING dont le siège est situé 6, rue Colette -58640 Varennes Vauzelles au capital de 1 euro

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Objet : La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupement et affaires françaises et étrangères quel qu'en soit l'objet, par création de sociétés de toutes formes au moyen d'apports ou souscription, par achat d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux et, généralement, par toutes formes quelconques.

- Les prestations de services en management délégué, le conseil en management, en gestion commerciale et marketing, en gestion administrative, comptable, financière, juridique, en support informatique.

-La mise à disposition de moyens et personnel de direction, technique, administratif et commercial, la location de machines à ses filiales.

-Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

•la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

•la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

•la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;•toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président : M. Christophe BOGET demeurant 1 route de Chaulgnes

-58400 Champvoux

La Société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Pour avis

Le Président.

AL580118135

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 16 décembre 2016

Forme : Société à Responsabilité limitée

Dénomination : LECLERCQ MUSIQUE

Siège Social : 4, Place Guy Coquille – 58000 Nevers

Objet :

- la vente et la location d'instruments de musique, disques, etc…par tous moyens,

- la réparation et la maintenance d'instruments de musique,

- les prestations de services telles qu'organisations de cours, répétitions, etc…,

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Gérance :

- Monsieur Maxime LECLERCQ demeurant à Limanton (Nièvre) – « Les Sarreaux »

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

Pour avis : le gérant

AL580118138

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY »
Notaires Associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul JACOB, Notaire, le 16/12/2016, enregistré à Nevers.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: SCI STE COLOMBE

Forme : CIVILE

Siège Social : RIX, 58500, 7 rue de l'Eglise

Durée : 99ans

Objet Social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Apport en numéraire : 29.000 EUROS.

Capital: 29.000€, divisé en 290 parts de 100€ chacune numérotées de 1 à 290 attribuées aux associés en fonction de leur apport.

Gérants: Mr Serge PRUNIER, gardien de propriété, dt à Montillot (89660) 3 Moulin de Marot. Mme Betty MONTCHANIN, retraitée, épouse de Mr Patrick BUQUET, dt à Montillot (89660) 3 Moulin de Marot.

Pour avis

Maître Jean -Paul JACOB

AL580118140

SCP JP JACOB et C THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laure PAILLARD, Notaire au sein de la SCP JACOB et THEVENY, le 20/12/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Groupement Foncier Agricole sous la forme de société civile.

- Dénomination : GFA «Des Couteaux»

- Siège social : Saint MAartin sur Nohain (Nièvre) lieudit «La Caillotte»

- Objet : la propriété, l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Apports en numéraire : la somme globale de 1.500 euros

- Capital social : 1.500 euros divisé en 150 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 150.

- Gérance : sont nommés comme premiers co-gérants pour une durée illimitée : 1) Mr BERGE Denis, dt à Saint MAartin sur Nohain (Nièvre) «La Caillotte», 2) Mr CHALON Yoann dt à Alligny Cosne (Nièvre) 4 lieudit «Le Mousseau», 3) Mr Emmanuel CHALON dt à Pougny (Nièvre) 7 rue des Baudes «Bretignelles».

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis

Me Laure PAILLARD, Notaire.

AL580118155

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires régie par les dispositions du Code Civil et les dispositions du Code de la Santé Publique en cours d'immatriculation au RCS de Nevers dénommée POLE MEDICAL DE LA CITE au capital de 1.000€ en numéraire. Cette société a pour objet la mise en commun par ses associés de moyens pour faciliter l'exercice de leur activité professionnelle, la coordination et l'éducation thérapeutique, la coopération entre professionnels de santé. Son siège social est situé 8 bis, Avenue Louis Fouchère – 58640 Varennes Vauzelles. Les gérants sont M. Arnaud COLIN dt 13 ter rue des Perrières – 58000 Nevers et M. Samy JAFFRÉ dt Chemin de Taille - Boursault – 58640 Varennes Vauzelles. La transmission des parts sociales s'opère librement entre associés. Les autres transmissions de parts sont soumises à l'autorisation de la collectivité des associés.

AL580118158

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp en date du 28.11.2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Groupement foncier agricole KOBAH

Forme : Groupement foncier agricole sous forme de société civile

Objet social : le rassemblement, la gestion et la mise en valeur des immeubles à usage agricole qui lui sont apportés ou cédés, ainsi que de ceux qui pourront lui être apportés ou cédés à l'avenir ou qu'elle pourra acheter ou prendre à bail

Siège social : Domaine de la Bourdillerie - 58330 Bona

Capital : 1 000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : M Philippe CIRET demeurant Domaine de la Bourdillerie - 58330 Bona

Cession des parts sociales : Les parts sociales peuvent être cédées librement à un associé, un ascendant ou descendant. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un conjoint ou à un tiers qu'avec l'agrément des intéressés par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL580118161

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/12/2016, il a été constitué une SELARL ayant les ca ractéristiques suivantes :

Dénomination : Centre d'imagerie médicale

Objet social : Activité de médecin radiologue, notamment la réalisation d'actes radiologiques et échographiques

Siège social : 13 rue du Général de Gaule, 58200 Cosne-Cours-sur- Loire.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Rousset Jean-Marc, demeurant Montconord, 18300 Bannay

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580118162

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/12/2016, il a été constitué une SCI dénommée : FAGEB.KB.

Siège social : 5 chemin de la tuilerie, 58660 Coulanges-Lès-Nevers

Capital : 1.000€

Objet : L'acquisition par voie d'apports ou d'achats, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement, vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers.

Gérance : M. Gérard BRUNET, 5 chemin de la tuilerie, 58660 Coulanges-Lès-Nevers.

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL580118166

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L & M ;

Forme sociale : SARL ; Siège Social : 7, rue de Bourgneuf – 58000 Nevers ;

Objet social : menuiserie intérieure et extérieure, charpente, couverture, extension en ossature bois, isolation extérieure bois, fabrication et pose de portes, fenêtres, volets, portails, auvents (bois, alu, PVC) ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 20 000 € ;

Gérance : Mr Nicolas LOESER dt à Varennes-Vauzelles (58) – 61, route de Foncelin – Mr Thierry MARCEAU dt à Sermoise Sur Loire (58) – 17, rue du Frondot ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL580118178

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2016, il a

été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale : REALEVENTS

Forme : SARL

Capital social : 1.000 €

Siège social : 6 impasse Alfred GARCEMENT, 58000 Nevers

Objet social : la prestation de services en mission de conseil, d'expertise et d'action pour l'accompagnement de projets dans le secteur culturel et événementiel publics, privés ou associatifs tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, mariages, séminaires, tournois.»

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580118179

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2016, il a

été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale : AJIB MEDIAS

Forme : SAS

Capital social : 100 €

Siège social : 9 rue des HORTENSIAS, 58000 Saint-Eloi

Objet social : Création, gestion, achat, promotion et vente de sites Internet et médias sur tout support. Conseil, conception et réalisation de campagnes publicitaires. Achat, vente d'espaces publicitaires et vente par correspondance.

Président : Monsieur Rachid HAROUAT demeurant 9 rue des HORTENSIAS, 58000 Saint Eloi

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que

soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580118180

YONNE

DÉMISSION

EARL DE LA CHEUILLE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 euros
Siège social : Les Chalmains
89170 Lavau
440 100 154 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2016 a pris acte de la démission de Mme Sophie Escande épouse Moissette de ses fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL890118129

TRANSFERT DE SIÈGE

NEOMEDIAS SASU

au capital de 20 000 euros,
4 rue Scipion,
75005 Paris.
799 020 417 RCS Paris.
Hubert PEDURAND, Président,
8 Rue André Vildieu,
89580 Coulanges La Vineuse.

Aux termes de la DAU du 01/11/2016, il résulte que le siège social a été transféré à 8 Rue André Vildieu, 89580 Coulanges La Vineuse, à compter du 01/11/2016. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au

RCS d'Auxerre.

Modification des statuts en conséquence.

AL890118141

SARL E. C. P.

Société à responsabilité limitée E. C. P.
au capital de 3 000 euros
Siege social : 9 ancienne route
cidex 112
89580 Vallan
R.C.S. Auxerre 800 249 526

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2016, l'associé unique a décidé :

de transférer le siège social primitivement fixé à Vallan, 9 ancienne route - cidex 112, à Gy L'évêque, 54 route nationale à compter du 1er janvier 2017 ;

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL890118226

EXPERTISE CUIR SERVICES

SARL au capital de 3000 €
Siège social : 1 Rue Jules Verne Bat H,
89100 Sens
801 969 418 RCS de Sens

L'AGE du 30/11/2016 a décidé de transférer le siège social de la société Avenue de la Compagnie Moreau, ZI des Meaux de Grange, 89500 Villeneuve-sur-Yonne, à compter du 01/08/2016 Mention au RCS de Sens.

AL890118324

SCI DOPI

SCI au capital de 15000,00 Euros
4 rue boissiere,
75016 Paris
444088074 R.C.S. Paris

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/12/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 17bis Rue de Chantereine, 17bis Rue de Chantereine, 89120 Villenfranche à compter du 05/01/2017.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition propriétés et jouissance sous toutes ses formes, gestión administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur ARON Pierre, demeurant 17bis Rue de Chantereine, 89120 Villefranche France

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

AL890118375

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE NATHALIE ET GILLES FEVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 57 000 euros
Siège social : route de Chablis
89800 Fontenay Près Chablis
407 881 861 Rcs Auxerre

Avis d'augmentation de capital

1° Aux termes d'un projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 16 novembre 2016, entre la société dénommée N.G. Fèvre, société à responsabilité limitée au capital de 21 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 711 155 Rcs Auxerre, dont le siège social est situé à Fontenay Près Chablis (Yonne), 14 rue des Chenevières, et la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, société à responsabilité limitée au capital de 57 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 407 881 861 Rcs Auxerre, dont le siège social est situé à Fontenay Près Chablis (Yonne), route de Chablis, transférant à la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société dénommée N.G. Fèvre, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société dénommée N.G. Fèvre devant être dévolue à la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Par décision en date du 23 décembre 2016, les associés de la société dénommée N.G. Fèvre réunis en assemblée générale ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée N.G. Fèvre à la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre.

Par décision en date du 23 décembre 2016, les associés de la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre réunis en assemblée générale ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée N.G. Fèvre à la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre.

Sur la base des comptes sociaux au 31 juillet 2016 de la société dénommée N.G. Fèvre, la totalité de son actif est évalué à 701 567,31 euros, et la totalité de son passif est évalué à 37 764,60 euros, le montant total de l'actif net transmis par la société dénommée N.G. Fèvre à la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre s'élevant en conséquence à 663 802,71 euros.

En rémunération de cet apport-fusion, la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre a augmenté son capital social d'un montant de 24 810 euros pour le porter de 57 000 euros à 81 810 euros.

La prime de fusion s'élève à un montant de 638 992,71 euros.

La fusion a pris effet, d'un point de vue juridique, le 23 décembre 2016.

La fusion a pris effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 1er août 2016.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société dénommée N.G. Fèvre depuis la date du 1er août 2016 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, sont prises en charge par la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre.

2° L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Article 7 - Capital

Ancienne mention : 57 000 euros.

Nouvelle mention : 81 810 euros.

Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (Yonne).

Pour avis,

La gérance.

AL890118257

GRAMM'S SAS

au capital de 120000€
Siège social : 7 rue Fourier,
89000Auxerre
800 480 766 RCS d'Auxerre

L'AGE du 02/11/2016 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 120000 Euros, à142214 Euros

Modification au RCS d'Auxerre

AL890118311

Maitre
Marie-Christine MILLOT-SONNET
Notaire
48 rue de la République
89190 Villeneuve L'Archevêque

«SCI TOIT AUSSI»

Suivant acte reçu par Maître MILLOT-SONNET, Notaire à Villeneuve L'Archevêque (89190) 48 rue de la République, le 27 Août 2016, il a été décidé de modifier les statuts de la société dénommée «SCI TOIT AUSSI» Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 €uros, dont le siège social est à Villeneuve L'Archevêque (89190) 5 route de Troyes, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro 532 158 623 de la manière suivante:

-l e capital de la société a été augmenté et porté de 1 000,00 €uros à 443 000,00 €uros, au moyen d'apports en nature et d'apports en numéraire. Les articles 7 et 8 des statuts ont été corrélativement modifiés.

En conséquence une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de Sens.

Pour avis.

AL890118339

FIDAL – Société d'Avocats
Rond Point Foch
1 avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

ETABLISSEMENTS BERTRAND ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 6 Rue Robert Petit
89300 Joigny
507 250 223 RCS Sens

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 Décembre 2016, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital d'un montant CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (192.500 €) pour le ramener de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €) à CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (57.500 €) par voie de rachat, en vue de leur annulation, de CENT CINQUANTE QUATRE (154) actions ordinaires d'un montant nominal de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250 €), au prix de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6.500 €) euros par action.

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale sera déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Sens à l'issue du présent avis.

Pour avis

AL890118346

2E WINDINGS

SARL au capital de 171.000 €
Rue des Caillottes
89000Auxerre
513653568 RCS Auxerre

Capital social

Aux termes de l'AGE en date du21/10/2016, les actionnaires ont décidé de modifier le capital social en le portant de 171.000 € à 199.000 €. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL890118347

CHATEAU DE GUILLEBAUDON

SCI au capital de 500 000 €
porté à 1 000 000 €
Siège : Château de Guillebaudon
89250 Gurgy
422 269 837 RCS Auxerre

AGE 30/12/2016 augmentation du capital social de 500 000 € en numéraire et modification des statuts. Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis.

AL890118349

AVOCATS VIGNET & ASSOCIESVIGNET-NOËL-SANONER
Société d'Avocats inter-Barreaux
AUXERRE & SENS
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENSTel : 03.86.52.60.00

L'ATELIER DES SAVEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 210 000 euros
porté à 410 000 euros
Siège social : 15 rue Valentin Privé,
89300 JOIGNY
535 192 405 RCS SENS

CAPITAL SOCIAL.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 septembre 2016a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 200 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention :Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX MILLE (210 000) euros Nouvelle mention :Le capital social est fixé à QUATRE CENT DIX MILLE (410 000) euros.

Pour avis, la Gérance.

AL890118361

CONVOCATION

C.E.C.N.A.

Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet
89400 Migennes
Agrément n° N223
RCS Sens : 775 718 356

Convocation aux Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Vendredi 20 janvier 2017

Troyes - Brienne - Bar sur Seine

Salle de réunion CECNA à Moussey (10) à 10 heures

Mardi 24 janvier 2017

Gien - Montargis - Cher

Hôtel IBIS STYLE à Gien (45) à 10 heures

Mercredi 1er février 2017

Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon et Nièvre

Salle de réunion CECNA à Migennes (89) à 10 heures

Vendredi 10 février 2017

Seine et Marne

Ferme auberge de la Recette (M. DUFOUR) à Échouboulains (77) à 10 heures

L'ordre du jour :

- Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 7 mars 2017 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du mardi 7 mars 2017.

Convocation a l'assemblée générale plénière ordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 7 mars 2017 à 10 heures

Restaurant « Le Relais du Miel» 45. Mormant Sur Vernisson

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015/2016,
-Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
-Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
-Affectation du résultat de l'exercice 2016,
-Quitus aux administrateurs,
-Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
-Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
-Indemnités allouées aux administrateurs,
-Pouvoirs au Président pour formalités,
-Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS

AL890118378

RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce parue dans le journal TERRES DE BOURGOGNE n° 1405 du 23/12/2016 concernant la société TUBAUTO DISTRIBUTION SAS, il convenait de lire que le siège social est fixé **Rue des Salcys, Zone Industrielle, 89100 Gron et non Sens.**

AL890118371

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue le 23/12/2016 dans le numéro n°1405 de Terres de Bourgogne annonce AL895118310 :

M. DELORD Philippe - 5 Place de la Mairie – 89430 Commissey - RCS Auxerre 533 698 510, a donné en location-gérance un fonds de commerce de restauration rapide à la société S.A.R.L. EVALEEN Restaurant au capital de 5 000 € - Le Port – 89430 Tanlay, en cours d'immatriculation au RCS Auxerre.

La date de début de location est le 16/01/2017 et non le 16 décembre 2016.

Pour avis

AL890118374

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ALYSE

Société Coopérative Agricole à capital variable
3 rue Jules Rimet – 89400 MIGENNES
Agrément n° N1391 - RCS Sens : 778 119 818

Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mardi 10 janvier 2017

(Sections Troyes – Brienne -Bar sur Seine)

Restaurant la Mangeoire

Rue du relais de Poste LE MENILOT, 10 Montiéramey

Mercredi 11 janvier 2017

(Sections Gien - Montargis – Cher)

à Ferme de Lorris

112 route de la grange des champs – 45 Lorris

Jeudi 12 janvier 2017

(Sections Auxerre - Tonnerre - Sens – Avallon – Nièvre)

Restaurant le Marais (à côté de l'hotel Kyriad)

Rue Fossée d'en bas - 89 Appoigny

L'ordre du jour :

Mot du Président

Lecture du rapport moral

Rapport d'activité pour l'exercice clos le 30/09/2016 « Tous les chiffres clés de la campagne »

Information et discussion sur l'ordre du jour à l'Assemblée Générale Plénière du Mardi 7 février 2017

Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du Mardi 7 février 2017,

Zoom sur : « Produire mieux en période de crise… »

Assemblée générale plénière ordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en qui auront lieu le :

Mardi 7 février 2017

3 Rue Jules Rimet

89400 Migennes

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :

· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2016

· Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice

· Quitus aux administrateurs

· Affectation du résultat de l'exercice 2016

· Rapport général et spécial du commissaire aux comptes

· Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration

· Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

· Indemnité globale du conseil d'administration

· Pouvoir au président

· Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social et dans les établissements de la coopérative, des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Alain BOULARD

AL890118362

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DES VIGNERONS

Société civile immobilière
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 3 rue du Serein 89800 Chablis
Rcs Auxerre 794 761 924

Selon décisions de l'associé unique en date du 1er décembre 2016 prenant effet le même jour :

- La société a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en société à par actions simplifiée

- L'objet social de la société, sa dénomination sociale et son siège social ont été modifiés

- Monsieur Thierry Mothe, demeurant 52 Grand Rue, 89800 Fontenay Près Chablis, a été nommé Président

Il n'a été apporté aucune modification à la durée de la société et à son capital.

En conséquence, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Sasu des Vignerons.

Forme : Société par actions simplifiée.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du **tribunal de commerce de Paris** en date du 20/12/2016 arrêtant le plan de sauvegarde sur 9 ans au profit de **la SAS NATION CHAUSSURES** 25 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de chaussures) RCS PARIS 632 043 147. Désigne SCP Laureau-Jannerot en la personne de Me Guillaume Laureau 7 rue Jean Mermoz 78000 Versailles en qualité de Commissaire à l'exécution du plan.

AL890118341

Jugement du **Tribunal de Commerce de Lille Métropole** en date du 12/10/2016 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de Sàrl à associé unique **SARL MS MODE FRANCE** 12, Rue du Temple 89000 Auxerre, RCS LILLE 478.565.898 (prêt à porter). Date de cessation des paiements: 30/09/2016. Administrateurs **:** SELARL R&D en la personne de Me Eric Rouvroy 4 Rue Gombert 59000 Lille et la SELARL ABITBOL en la personne de Me Frédéric Abitbol 37, Avenue de Friedland 75008 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires la SELAS Bernard et Nicolas SOINNE en la personne de Me Nicolas SOINNE 65 Bd de la République 59100 Roubaix et la SELARL GRAVE RANDOUX en la personne de Me Michel GRAVE 2 Place des Camions 02100 Saint Quentin ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890118369

Jugement du **tribunal de commerce de LILLE** MÉTROPOLE en date du 12/12/2016 arrête le plan de cession de **la Sàrl SARL MS MODE FRANCE** 12 rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS Reims 478 565 898, au profit de : OKAIDI et CL DISTRIBUTION.

AL890118342

Capital : 10 000 euros.

Siège : 1 rue de Chichée, 89800 Chablis.

Objet : La méthanisation, la réalisation de prestations de travaux agricoles, la location de matériels agricoles, la location immobilière.

Durée : Jusqu'au 11 août 2112.

Président : M. Thierry Mothe, demeurant 52 Grand Rue, 89800 Fontenay Près Chablis.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité.

Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Pour avis, le Président.

AL890118189

GAEC LABOUR

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé le 17 août 1997
Société civile au capital de 16 440 euros
Siège social : Villiers la Grange
89310 Grimault
345 088 637 Rcs Auxerre

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2016, la collectivité des associés a décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

À compter du 14 décembre 2016, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Earl Labour.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 16 440 euros.

Siège social : Villiers la Grange - 89310 Grimault.

Durée : Jusqu'au 24 juin 2038.

Gérants : M. Jean-Pierre Labour demeurant à Grimault (Yonne), Villiers la Grange, M. Romain Labour demeurant à Noyers Sur Serein (Yonne), Ferme des Pères, et M. Julien Groguenin demeurant à Pasilly (Yonne), 21 grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL890118232

BORA BORA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social 2 route d'Arces
89770 Boeurs en Othe
809 935 638 RCS Sens

Par AGE du 31/12/2016 le siège social a été transféré au 3 impasse des Ruelles zone industrielle 89380 Appoigny à partir du 31/12/2016.

L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié.

Le Bora Bora change de dénomination social et devient GHOST à partir du 31/12/2016

Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis, la gérance

AL890118314

GRANULATION MATIERE PLASTIQUE

SAS au capital de 50.000 €
ZA Route de Paris,
89700 Tonnerre
402165849 RCS Auxerre

Commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO en date du 04/02/2016, les associés ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- CABINET MORIZE AUDIT SAS, sise 19 Avenue Pierre Larousse, 89000 Auxerre et immatriculée au RCS sous le numéro 428743587, suppléant en remplacement de M. BIREN HOLZ ANTOINE.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

AL890118343

LE MANOIR DE HAUTERIVE

Société par actions simplifiée
Au capital de 400.000 € porté à 727.200 €
Siège social : La Ferme du Château
1 rue de l'Eglise
89250 Hauterive
532 664 950 RCS Auxerre

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2016 et du certificat du commissaire aux comptes du 22 novembre 2016, que le capital social a été augmenté de 800.000€ par émission d'actions nouvelles de numéraire pour le porter à 1.200.000 €, puis réduit de 472.800 € par annulation d'actions pour être ramené à 727.200 €, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 400.000 €

Nouvelle mention : capital social : 727.200€

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Il résulte de la même assemblée que les Associés ont décidé d'étendre l'objet social de la société et ont ajouté à l'article 2 des statuts le 3ème alinéa suivant :

- «la sous-traitance et la mise en location de l'établissement équipé»,

Le reste de l'article est sans changement.

AL890118351

COBALT

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 19, avenue du Général de Gaulle
89500 Villeneuve sur Yonne
503 396 715 RCS Sens

Avis de transformation de la société SARL en SAS,

Suite à la décision de l'associé unique en date du 31/12/2016,

A décidé de modifier la forme juridique de la société SARL en SAS,

A nommé en qualité de gérante et présidente, Mlle LAPOTRE Pauline demeurant au 13 avenue du Général de Gaulle à Villeneuve sur Yonne, pour une durée illimitée,

Pour avis la gérance.

AL890118376

➜ CESSION

CESSION DE FONDS

Par acte SSP du 28/11/2016, enregistré le 14/12/2016 au SIE de Sens/Pole enregistrement, bordereau 2016/767, case 6, extrait 1613, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, SAS au capital de 41.511.880 €, 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, 419 695 341 RCS CRETEIL a cédé à la société LEADER PRICE SENS, SARL au capital de 1.000 €, 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine, 820 795 557 RCS Creteil, un fonds de commerce de vente au détail à prédominance alimentaire et activités accessoires sis et exploité 185, avenue de Senigallia 89100 Sens, moyennant le prix principal de 1 euro composé d'éléments corporels pour 0.50 € et d'éléments incorporels pour 0.50 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 30/11/2016. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales, pour la validité au fonds cédé et la correspondance à FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING - DIRECTION JURIDIQUE - 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine.

AL890118333

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DES LOUÈVRES

EARL au capital de 89 925,00 euros
Siège social : Les Louèvres - Chevillon
89120 Charny Orée de Puisaye
342 581 485 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016 a nommé Mme Pascale BERNARDIN, demeurant à Charny Orée de Puisaye (Yonne), 4 les Bouleys, aux fonctions de gérante pour une durée non déterminée.

Pour avis, la gérance.

AL890118163

EARL DOMAINE DE CAUROY

Société civile
au capital de 305 865,00 euros
Siège social : 9 rue des Carillons
89800 Lignorelles
391 475 407 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Didier Massé de ses fonctions de gérant et a nommé Mme Anaïs Massé, demeurant à Lignorelles (Yonne), 9 rue des Carillons, aux fonctions de gérante pour une durée non déterminée.

Pour avis, la gérance.

AL890118272

EARL LES FOYARDS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 57 000 euros
Siège social : les Foyards
89220 Saint Privé
481 724 391 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2016, la collectivité des associés a nommé Mme Nathalie Gié, demeurant à Beaulieu Sur Loire (Loiret), Mainbray, 9 rue des Grèves, aux fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL890118283

EARL DOMAINE D'ANTHONY

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 66 626,16 euros
Siège social : Rue Dame Julliot
89800 Courgis
378 267 298 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2016,la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Christian GROSSOT de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2016 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Anthony GROSSOT, demeurant 6 rue Dame Julliot - 89800 Courgis, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2017.

Pour avis, la Gérance.

AL890118327

15 RUE PERRIER

Société civile
au capital de 2.700 €
Siège social :
10, rue de Noyon
89500 Chaumont
440 328 284 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 10 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant, à compter du 7 janvier 2014 : Mme Odette BOURGEAIS, demeurant 10, rue de Noyon, «Les garangers» 89500 Chaumot en remplacement de M. Jacques BOURGEAIS.

Les associés.

AL890118329

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SARL ROUSSEAU PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 route de Tonnerre
89200 Etaule
RCS Auxerre 513 968 552

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Philippe ROUSSEAU de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2016 et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Cyril ROUSSEAU, demeurant 6 rue des Séjours 89200 Lucy Le Bois, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2017.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Cyril ROUSSEAU a été substitué à celui de Monsieur Philippe ROUSSEAU.

Pour avis

La Gérance

AL890118334

PLERI

Société en nom collectif
au capital de 1.000 €
Siège social : 25, rue du Plat d'Etain
89100 Sens
452 306 822 R.C.S. Sens

Suite au décès de Monsieur Franck PLE, associé et cogérant, survenu le 17 mars 2014, Madame Mylène RICHARD reste seule gérante.

La Gérance.

AL890118345

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

HDMI

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : Les Cognats
89240 Diges
499 998 094 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/11/2014, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au liquidateur Monsieur José Isturiz, Morne Flambeau, 97290 Le Marin Martinique et déchargé ce dernier de son mandat :

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL890118055

SCI DU FAUBOURG

Société Civile Immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 33 rue du Faubourg
89440 Joux La Ville
482 465 242 RCS Auxerre

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.

À compter du 2 janvier 2017, il est mis fin aux fonctions des gérants, et les fonctions de liquidateurs seront exercées par M. Emmanuel Noirot, demeurant à Pothières (Côte d'Or), Ferme de Bellevue, et par M. Bernard Lablanc, demeurant à Joux La Ville (Yonne), 33 rue du Faubourg. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège social de la société reste fixé à Joux La Ville (89440), 33 rue du Faubourg. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'auxerre (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL890118203

STAINLESSTYLE

SARL au capital de 4.000 euros
Siège : 105, rue des Mignottes
89000 Auxerre
793 025 016 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12/12/2016 a approuvé les comptes de liquidation, arrêtés au 31/10/2016, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Radiation au RCS d'Auxerre.

AL890118237

EARL SOILLY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 192 110,00 euros
Siège social : Velars le Comte
89630 Quarré Les Tombes
433 880 705 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 14/12/2016, l'associé unique de l'EARL SOILLY a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/12/2016, et sa mise en liquidation amiable.

M. Claude SOILLY demeurant à Velars le Comte, 86630 Quarré Les Tombes, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Velars le Comte – 86630 Quarré Les Tombes,.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890118247

N.G FEVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000 euros
Siège social : 14 rue des Chenevières
89800 Fontenay Près Chablis
484 711 155 RCS Auxerre

Avis de dissolution

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2016, les associés ont approuvé le traité de fusion conclu en date du 16 novembre 2016 entre la société dénommée N.G. Fèvre et la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, société à responsabilité limitée au capital de 57 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 407 881 861 Rcs Auxerre, dont le siège social est situé à Fontenay Près Chablis (Yonne), route de Chablis, prévoyant l'absorption de la société dénommée N.G. Fèvre par la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société dénommée N.G. Fèvre, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dénommée Domaine Nathalie et Gilles Fèvre, société absorbante, réunie le 23 décembre 2016, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société dénommée N.G. Fèvre sont devenues définitives à cette date.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis.

AL890118252

SCI HARKNOR

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1-02-2015, la SCI HARKNOR dont le siège est situé 26 rue de l'Eautartre 89420 Guillon a décidé, n'ayant plus

d'activité, la liquidation de la société et a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Michel MERCIER, gérant, demeurant 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin.

Pour avis.

AL890118263

SARL ATELIER MEUBLES VILLENEUVIEN

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Avenue de la compagnie Moreau
ZI Des Maux de Grange
89500 Villeneuve Sur Yonne
R.C.S : Sens B 421 550 476

Clôture de liquidation

L'AGE du 20/12/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le Liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL890118308

AMG MARQUES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège Social : 46, Grande Rue
89100 Sens
788 477 669 RCS Sens

La Société AMG MARQUES sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 30/09/16 souscrite par la Société ID TENDANCE, associée unique, SARL au capital de 3 000 €, ayant son siège social à St Denis les Sens (89100), Parc d'Activité de Ste Colombe-lès-Sens, Lot n° 23, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 479 015 190.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société AMG MARQUES peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Sens.

AL890118328

SARL N.L.G

SARL unipersonnelle
au capital de 5.000 euros
Siège social : 28, rue de la Ragotterie
89150 Fouchères
798 515 342 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2016 :

L'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2016 et sa mise en liquidation amiable.

L'associée unique a nommé comme Liquidateur, le gérant actuel, Madame Nathalie LE GALL-PEPIN, demeurant 28 Rue de la Ragotterie 89150 Fouchères avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Sens.

Mention sera faite au RCS : Sens.

AL890118330

COGESTEN AUXERRE

SARL au capital de 20 000 euros
Siège : Rond point Foch
1 Avenue Saint Georges
89000 Auxerre
479 396 335 RCS Auxerre

Par décision du 20/12/2016, la société COGESTEN SENS, associée unique de la société COGESTEN AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL890118355

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

S.C.M. I.R.M.

Société Civile de Moyens
au capital de 289,88 euros -
Siège social : Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite - 89000 Auxerre-
RCS AUXERRE 411 081 268

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Novembre 2016 a décidé de dissoudre la société par anticipation, de fixer le siège de la liquidation au siège social et de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Patrick HOUILLEZ demeurant 14 Rue Hippolyte Ribière 89000 Auxerre.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis.

AL890118370

AMELIE

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
130 Grande Rue
89100 Sens
522 185 578 RCS Sens

Le 31 octobre 2016, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme XIE épouse ZHANG Ruozhong, 130 Grande Rue 89100 SENS, a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.

Le 22 décembre 2016, L'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion, constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 22 décembre 2016

Mention faite au RCS de Sens

AL890118377

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 20/12/2016 : SARL unip. - COTTEY CYRIL - 17 Avenue Aristide Briand 89700 Tonnerre - acquisition, détention, gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ; gestion, achat, vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; toutes prestations administratives, commerciales, financières, informatiques, de ressources humaines et de formation - 99 ans - 38 400 € - Gérance : Mr Cyril COTTEY (20 Petite Rue 10130 Lignieres) – Immat. RCS Auxerre.

AL890118231

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte S.S.P. en date du 01/12/2016, de la Société CRIDEME INDUSTRIE, SAS au capital de 7 000 €, dont le siège social est à Sens (89100), 19, rue Gaston Perot, ayant pour objet : Fabrication, installation, réparation de matériels électriques. Sa durée est de 99 années. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. Le Président est M. Christian AUGE, domicilié à Varennes S/ Seine (77130), 11, Impasse de l'Eglise. La société est immatriculée au RCS de Sens.

AL890118325

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/12/2016, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A N V

Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 11 Rue Principale – 89290 Venoy

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mme CAGNAT Anne-Laure demeurant à Auxerre(89000), 7 Allée Jacquard.

Gérant : Mr FRAIZE Norbert demeurant à Auxerre(89000), 7 Allée Jacquard.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL890118335

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 06 décembre 2016, il a été constitué une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée :

Dénomination : APPS HORIZON

Capital : 1 000 Euros

Objet : Consultant informatique

Durée : 99 ans

Siège social : 18 chemin des acacias 89140 Michery

Gérance : M REMY BARBOSA, 18 ch des acacias 89140 Michery

Immatriculation au RCS de Sens

AL890118338

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nitry du 15/12/2016 a été constituée une SARL nommée : BOUCHENY

Objet : La vente, la réparation, l'entretien, de tout matériel de chauffage, activité de plomberie, électricité, ainsi que le commerce de toutes pièces détachées, matériels, se rapportant à l'objet. Accessoirement, toute activité de secrétariat, gestion commerciale.

Capital : 10.000 €

Siège social : 9 rue Carnot, 89310 Nitry

Durée : 99 ans

Gérance : M. Sylvain BOUCHENY, 9rue Carnot, 89310 Nitry. Mme Sonia BOUCHENY, 4 allée de Barbienne, 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL890118344

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : STB89
Siège social : 16, avenue du commandant Tulasne, 89300 Joigny
Forme : SASU
Capital : 10000 Euros
Objet social : Rénovation du bâtiment
Président : Monsieur Jérôme TAHIR demeurant : 16, avenue du commandant Tulasne, 89300 Joigny élu pour une durée de 40 années.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL890118348

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 décembre 2016, à Maillot, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JL OUTILLAGE.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 21 rue de l'Europe, 89100 Maillot.
Objet : L'achat et la vente de produits pour l'entretien et l'équipement des espaces verts :
Fournitures, petits matériels non motorisés (matériels de faible technicité), outillages, accessoires, consommables, équipement de la personne, matériels à moteur à deux temps et matériel à batteries.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 200 000 euros divisé en 20 000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions de titres à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés réunis en AGE. Les cessions de titres entre associés sont libres.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Dimitri LANGLOIS, né le 10/05/1973 à Caen (14), 21 rue de l'Europe 89100 Maillot.
Directeur général : Stéphane DELIA, né le 02/05/1971 à Aubervilliers (93), 6 rue de l'Epinette - Côté Village - 77700 Magny Le Hongre.
Commissaire aux Comptes titulaire : BDO IDF,7 rue du Parc de Clagny 78000 Versailles, représentée par M.PAQUIS.
Commissaire aux Comptes suppléant : DYNA AUDIT,35 Rue de Rome 75008 Paris, représentée par M. COURQUIN.
Les commissaires aux comptes ont été nommés pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2022.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis Le Président.

AL890118352

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/11/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : NBAUTO MIGENNES
Siège social : 18 rue Paul Gauguin, 89400 Migennes
Forme : SARL Unipersonnelle
Capital : 100 €
Objet social : achat-revente tout type de véhicules
Gérant : Monsieur Nurullah BAYGUL, 18 rue Paul Gauguin, 89400 Migennes
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890118354

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/12/2016, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : MON JOB AUXERRE
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 €
Siège : 3, avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre
Objet social : l'activité de placement de main d'œuvre, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de Travail Temporaire
Durée : 99 ans
Gérance: Samir DOGHRI, 3 rue Maurice Ravel 89200 Avallon
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890118356

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/12/2016, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : MON JOB AVALLON
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 €
Siège : 23, rue de Lyon 89200 Avallon
Objet social : l'activité de placement de main d'œuvre, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de Travail Temporaire
Durée : 99 ans
Gérance: Samir DOGHRI, 3 rue Maurice Ravel 89200 Avallon
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890118357

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée GALAXYGRAVITY au capital de 10 000 €, ayant pour objet, le transport ayant un objet avec le commerce de la navigation maritime intérieur, négoce, la vente, le dépôt-vente, la représentation et la distribution de tous produits se rapportant à la navigation dont le siège social est 23 Rue d'Autun- 89510 Etigny.
Durée : 99 ans ;
Président : M. Timy PIQUE demeurant 23 Rue d'Autun- 89510 Etigny.
Les cessions d'actions sont soumises à agrément : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des actionnaires. Immatriculation au RCS de Sens.

AL890118359

Etude de Maîtres Yves CHARRIER, Georges MONCEAU, Pierre-Alain LEGAL, Grégoire TAGOT & Antoine de RAVEL d'ESCLAPON, Notaires associés à Melun (77000), 3 Place Chapu

Suivant acte reçu par Me Yves CHARRIER, de la SCP «Yves CHARRIER, Georges MONCEAU, Pierre-Alain LE GAL, Grégoire TAGOT et Antoine de RAVEL d'ESCLAPON, notaires associés», société titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Melun(77000) 3, Place Chapu, le22.12.2016, a été constituée la SCI suivante :
Dénomination: SCI AMARYLLIS
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social: Sens(89100), 19 rue des Vieilles Etuves.
Durée : 99 années
Capital : 3.000 € (Apports :en numéraire). Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants:M. Pascal MELIN demeurant à Sens(89100) 19 rue des Vieilles Etuves. M Frank MENTZ demeurant à Amilly (45200) 125 rue des Primevères.
Immatriculation : RCS de Melun.

AL890118365

SCP Pierre POIGNAND et Romain BRUNET Notaires associés 3 boulevard de Brosses 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUNET, Notaire, le 15 décembre 2016, enregistré à DIJON NORD le 22 décembre 2016, bordereau n°2016/2925, Case n°1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : PJLM.
Siège social : PISY (89420) 35 rue d'Amont.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).Les apports sont en numéraire.
Gérant : Monsieur Mickaël CHAILLARD, demeurant à PISY (89420), 35 rue d'Amont.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis,Le notaire.

AL890118123

Par acte SSP du 18/12/2016, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TBF
Objet social : Les activités de transport routiers, services de transports de marchandises pour le compte d'autrui, la location de véhicules, avec ou sans personnel, pour le transport routier de marchandises en national et international sur toutes distances, et avec toutes catégories. **Siège social :** 32, rue Regnier, 89340 Villeblevin.
Capital : 9000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme BOILEAU Danièle, demeurant 32, rue Regnier, 89340 Villeblevin - **Admission aux assemblées et droits de votes :** Tout titulaire d'actions nominatives, quelles qu'en soit le nombre, libérées des versements exigibles et qui sont inscrites à son nom dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société au troisième jour ouvré avant l'assemblée à zéro heure peuvent participer ou se faire représenter à toute décision collective qu'elle qu'en soit la forme sur simple justification de son identité.
Clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions non frappées d'une clause d'inaliénabilité, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.Immatriculation au RCS de Sens.

AL890118366

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/12/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : SCI LES NORDIQUES
Siège social : 3 avenue du berry, 89000 Saint Georges Sur Baulche
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000.00 €
Objet social : acquisition et gestion de tous biens et droits immobiliers
Gérant : Monsieur MICHEL RENAUD, 3 avenue du berry, 89000 Saint Georges Sur Baulche
Cogérant : Madame YVELINE RENAUD, 3 avenue du berry, 89000 Saint Georges Sur Baulche
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890118367

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/11/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ADB CONSEIL
Siège social : 17 rue des Terriers, 89100 MAILLOT
Forme : SASU à capital variable
Nom commercial : ADB CONSEIL
Capital minimum : 100 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit
Capital initial : 100 Euros
Capital maximum : 10000 Euros
Objet social : Conseils et assistance aux entreprises, syndic de copropriété, administration de biens et transactions immobilières
Président: Monsieur Samy AMINE demeurant : 17 rue des Terriers, 89100 Maillot
élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890118372

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE, notaire à Tonnerre, le 27 décembre 2016 a été constituée la société civile dénommée « LA BIGOURDINE», siège social : Tissey (89700), 2 rue de Collan.
Capital social : Mille euros (1.000,00 €) divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 100,
Objet social: l'acquisition, la propriété, la gestion de tous les biens immobiliers et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S Auxerre
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé(e)s premiers gérants de ladite société : - Madame Françoise Jocelyne Mirol, comptable, demeurant à Tissey (89700), 2 rue de Collan.
- Monsieur Gilles Henri André Hugerot, agriculteur, demeurant à Tissey (89700), 2 route de Collan.
Pour unique insertion
Signé : Me Anne REGNIER-GANDRE

AL890118373

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : MENUISERIE BLB
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Siège : 1 bis rue Laurent Darlot 89230 Venouse
Objet: La conception, la création et la fabrication de tous produits en bois
Menuiserie du bâtiment, agencement
Durée : 99 ans
Capital : 2500 €
Président : Jean François Bonneau demeurant 1 rue LAURENT DARLOT 89230 VENOUSE
Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.
Immatriculée au R.C.S. d' Auxerre

AL890118379

SCP ECHINARD SEGAUT ET PARRY-AVRIL

Notaires associés
16 rue de Lorraine - 21200 Beaune

Suivant acte reçu par Me Anne-Gaël PARRY-AVRIL, le 17 octobre 2016, le capital du groupement dénommé FORET EMIL, Groupement forestier au capital de 850.000,00 € dont le siège social est à Appoigny(89380), 2 impasse de l'Etang, RCS Auxerre815 069 489 a été porté à 3.940.000,00 € et les article 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence
Article 7 - Capital social.
Ancienne mention: 850.000,00 €
Nouvelle mention: 3.940.000,00 €
Mention sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis
Le notaire

AL890118368

BULLETIN d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
NOUVEAU
Terres de Bourgogne
Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr


*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne
☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €
TOTAL
NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
SIGNATURE
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__

West Indies

“Serrons-nous les coudes“

C’est l’état d’esprit de la filière française des huiles et protéines végétales après une année 2016 catastrophique pour tout le monde agricole. Avec 110 000 agriculteurs qui cultivent plus de 2,2 millions d’hectares d’oléagineux et 230 000 hectares de protéagineux sur le territoire, notre filière est collectivement forte, innovante et durable.



Elle accompagne les producteurs au plus près du terrain. Sécurisation des itinéraires techniques, détection de vraies économies… Par exemple, le rendement, la teneur en huile et la marge du colza ont été optimisés grâce à la Réglette azote colza®, avec un gain moyen de plus de 30 €/ha pour le producteur, et le désherbage de post-levée est devenu accessible en colza et tournesol. Dans le contexte actuel difficile, réactivité, ingéniosité et disponibilité sont au cœur des équipes de l’institut technique pour vous accompagner en région dans l’optimisation économique de vos cultures : modalités innovantes de mise en culture, progrès variétal, protection, amendements, ...

La filière investit de façon collective. Ce qui nous permet d’assurer des débouchés à nos graines. En 2016, la filière a consacré 5 millions d’euros à la recherche que ce soit pour la sélection variétale, les nouveaux produits alimentaires ou la chimie verte. Parmi les débouchés innovants de l’année : nos tourteaux de colza ouvrent désormais la voie à une nouvelle génération innovante et durable de panneaux de bois composites.

La filière défend les intérêts des producteurs. C’est le cas notamment avec la nette amélioration des aides versées aux protéagineux et au soja dans le cadre du plan protéines. Ces aides couplées permettent de conforter des productions encore fragiles comme le pois ou le développement de filière porteuse comme celle du soja. Résultat : cette culture a fait un bond de 90 000 hectares en 2015 à 144 000 hectares en 2016. Il est stratégique de soutenir sur le plan économique ces cultures d’avenir aux atouts environnementaux certains.

Et en cette période où les prix sont volatiles et le climat aléatoire, la filière redouble d’effort pour améliorer les outils dédiés à la gestion de risque comme en témoigne les travaux engagés pour la mise en place d’un “filet de sécurité“ s’appuyant sur le marché de l’assurance et de la réassurance.

Hier, nous avons gagné le pari de l’indépendance en huile végétale. Demain, nous gagnerons le défi de l’indépendance en protéines végétales pour notre pays.

Collectivement soudés, nous relevons ensemble ce défi avec sérénité.

Laurent Garnier,
Benoît Mathé,
Alain Renoux,
Agriculteurs engagés dans
la filière des oléoprotéagineux.